

CS
587
A5
1904

Ex Libris

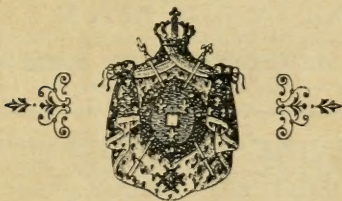


PROFESSOR J. S. WILL

ALMANACH DE FRANCE

Le Gotha Français

Annuaire officiel des Cours,
du Monde Diplomatique et de la Noblesse



ORGANE DE L'INSTITUT HÉRALDIQUE DE FRANCE

Si les traditions maintiennent
la noblesse, ce sont l'héroïsme et
le génie, vertus pareilles, qui la
fondent et la font resplendir !

JEAN CARRÈRE.

IMPRIMERIE DE L'AGRICULTURE

SAINT-MALO

(Ille-et-Vilaine)

1904

Périodique. — Premier Fascicule. — Premier Trimestre



Château de Ricardelette

Par NARBONNE (Aude)



CS
587
AJ
1904

775749

es et fâts
teur.

RITE

LETTE

ON DEMANDE des jeunes gens sérieux et travailleurs, de bonne éducation et instruction, pour travaux libres d'écritures mondaines, rédaction et administration.

ON DEMANDE jeunes secrétaires pour confection de bandes et enveloppes adresses.
— Ecrire à l'Imprimerie de l'Agriculture-Elevage, à Saint-Malo.

ON OFFRE plusieurs participations de l'Almanach de France, de 1.000 francs l'une, à 5%.

ANNONCES : la Page, 400 fr. ; Demi-Page, 60 fr. ; Quart de Page, 35 fr.

PLAN (1)

Note de la Direction pour l'*Almanach de France* en 1904

L'*Institut Héraldique de France*

Calendrier

Les heures comparées des différentes capitales

PREMIÈRE PARTIE (HISTORIQUE)

Paléographie — Héraldique — Jurisprudence — Varia

DEUXIÈME ET TROISIÈME PARTIE

Sphragistique — Numismatique

QUATRIÈME PARTIE (ARMORIALE — GÉNÉALOGIQUE)

A. Etats — Familles régnantes — Corps diplomatiques — Episcopat

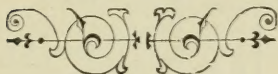
B. Familles médiatisées

C. Familles ducaltes et princières

D. Familles nobles

CINQUIÈME PARTIE

Philatélie



N. B. — Cette publication n'est pas mise dans le commerce.

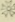

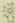

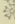
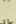





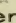
Signes Abréviatifs

act.	Actuel.	A ^{ral} .	Amiral.	bat.	Bataillon.
A ^{duc} .	Archiduc.	att.	Attaché.	bav.	Bavarois.
A ^{duche} .	Archiduchesse.	autr.	Autrichien.	C.	Consul.
aff.	Affaires.	B ^{on} .	Baron.	C ^{ul} .	Consulat.
ag ^t .	Agent.	B ^{onne} .	Baronne.	Cap.	Capitaine.
Amb.	Ambassadeur.	Bart.	Baronnet.	cav.	Cavalerie.

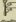



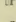
(1) Ce plan, ébauché par suite du travail précipité d'une première édition, sera rigoureusement observé dans la suite.

C. G. Consul Général.	Exc. Excellence.	Pté Principauté.
Ch.d'af Chargé d'affaires	fin. Finances.	P ^{cc} Prince.
Chamb. Chambellan.	G ^{al} Général.	P ^{cesse} Princesse.
Chanc. Chancelier	gér. Gérant.	prim ^o . Primogéniture.
chât. Château.	Gouv. Gouverneur.	Procur. Procureur.
Chev. Chevalier.	G th . Gentilhomme	prop. Propriétaire.
Ch ^e Chambre.	hab. Habitants.	prov. Province.
cl. Classe.	hér. Héritiers.	pruss. Prussien.
Col. Colonel.	Hon. Honorable.	rapp. Rapporteur.
coll. Collationnée.	Hon. Honoraires.	rég. Régiment.
Comm. Commandant.	Illustr. Illustrissime.	Résid. Résident.
comp. Compagnie.	inf. Infanterie.	ret. Retraite.
Cons. Conseiller.	Int. Intime.	Rév. Révérend.
C. P. Conseiller privé.	L ^{der} Landgrave.	roy. Royal.
C ^{te} Comte.	lég. Légation.	sec. Secrétaire.
C ^{tesse} Comtesse.	lic. Licencié.	s.-secr. Sous-Secrétaire.
D. Dame.	L ^e Lieutenant.	Sén. Sénateur.
D ^r . Docteur.	M. c. Maréchal de	sgr. Seigneur.
dan. Danois.	Camp.	S ^t Saint.
D. cr. Dame de la croix	M. Pl. Ministre Pléni-	S ^{te} Sainte.
étoilée d'Au-	potentiaire.	succ. Succède.
triche.	m. Marié.	suéd. Suédois.
D. d. P. Dame du Palais.	Maj. Major.	sup. Supérieur.
Duc. Duc.	mbr. Membre.	suppl. Suppléant.
D ^{esse} Duchesse.	M ^{er} Monseigneur.	teut. Teutonique.
dép. Département.	Mgr. Margrave.	V. v. Voyez.
D ^{no} Douairière.	Minist ^r Ministériel.	V.-C.G. Vice-Consul Gé-
E. e. Envoyé extraor-	mor ^{ans} . Morganatique.	néral.
dinaire.	M ^{is} Marquis	V ^{te} Vicomte.
env. Environ.	M ^{iso} Marquise.	V ^{tesse} Vicomtesse.
esc. Escadron.	M. R. Ministre résident	v. s. Vieux style.
esp. Espagnol.	p.-à-t. Pied-à-Terre.	wurt. Wurtembergeois
Ev. Evêque.	p. int. Par intérim.	
Arch. Archevêque.	pers. Personnel.	

Décorations

G. C.  Grand Croix de la Légion d'Honneur.	I.  Officier de l'Instruction publique.
G. O.  Grand Officier.	A.  Officier d'Académie.
C.  Commandeur.	C.  Commandeur du Mérite Agricole.
O.  Officier.	O.  Officier.
 Chevalier.	C.  Chevalier.
 Médaille Militaire.	d.  Décorations étrangères.

Signes Divers

† Décédé le.	 Télégraphe.
 Château.	 Chemin de Fer.
 Bureau de Poste.	 Téléphone.

Les noms commençant par L', LA ou LE sont généralement classés à L.

(P. O), mentionné dans la 4^e partie des familles nobles, signifie *Pièces Officielles* et copies collationnées notariées authentiques soumises à la rédaction et à consulter aux archives de l'institut.

NOTE DE LA DIRECTION

Pour l'Almanach Héraldique de France en 1904

Le 1^{er} Décembre 1903.

En raison des nombreuses usurpations dont il a été l'objet ces dernières années de la part d'une certaine presse judéo-maçonnique-républicaine, l'*Institut Héraldique de France* considère de son devoir, comme dépositaire d'une partie des principes, et nom des moindres, qui ont fait la grandeur de la France, de publier pour 1904 l'*Almanach Héraldique de France*, destiné non pas seulement à la noblesse, mais à tous les gens intelligents et instruits partisans de l'étude, de l'ordre, de la hiérarchie sociale et des devoirs imprescriptibles qui incombent à chacun de ses éléments.

Les encouragements qui lui sont venus de toute part, tant des fêtes couronnées, que du monde diplomatique et des membres de ses différentes académies qui s'adressent à toutes les classes de la société, sont, pour l'*Institut Héraldique*, un sûr garant du succès de cette publication, qui égale déjà celui des précédentes et le surpassera certainement.

C'est même à cause de ces succès que nous devons mettre nos lecteurs et tous nos souscripteurs en garde contre certains « Cabinets Héraldiques », qui usurpent les noms d'*Institut Héraldique* ou de *Gotha Français*, pour publier des notices payantes d'anoblissements républicains ou d'usurpations scandaleuses, et que nous déferons d'ailleurs aux tribunaux compétents.

Des capitaux juifs considérables ont été engagés dans ces entreprises, qui ont pour but de permettre à la noblesse juive ou d'occasion de s'intercaler dans la véritable, tout en la discréditant et en y semant l'anarchie, suivant la devise fameuse : « *Divisons pour régner !* » (1) Cette façon d'agir n'a pas donné le change, et l'on s'est étonné de voir ces organes publier, en circulaires ou avant-propos, que, « *depuis 1870, le port de la particule et des titres est libre* » (CE QUI EST ENTIÈREMENT FAUX), ou bien que « *nous avons une noblesse française !* ». Jusqu'ici, personne n'en avait douté, sauf

(1) Voir l'ouvrage : LA HAUTE MAIN JUIVE sur les classes dirigeantes, par les *Capitaux d'Israël* et les agences policières de faux renseignements, créées pour mariages, divorces, finances, maisons de tolérance, loteries de Hambourg et de Budapesth, etc., etc.

les auteurs de ces publications, usurpatrices et diffamatoires au besoin, dès qu'ils ont jugé à propos de s'anoblir et de se titrer de leur propre chef.

Il nous suffira de signaler ces faits pour que tous les Français bien pensants ne s'y trompent pas, si toutefois il y a jamais eu confusion possible (1).

LA DIRECTION.

(1) Ainsi, un faux « *Gotha Français* », dirigé par des se disant vicomte de Royer (?), baron Lucien de Mazières Mauléon (?), frère d'un avocat à la Cour d'Appel (!), tous deux subventionnés par une ancienne actrice du Théâtre Français, veuve d'un Ministre des Finances, devenue princesse exotique, ainsi que par plusieurs agences de mariages de Paris qui sollicitent la composition des familles pour essayer la traite plus lucrative des blanches, en maisons fermées, juives aussi ! Ces pseudo vicomte et baron, disons-nous, montrent le bout de l'oreille en publiant des annonces de ce genre : (N° de mars 1901, page 78.).

LA COCARDE

Publie, dans son Numéro de Lundi, LA FINANCE ANTI-JUIVE

Ce bulletin financier, très documenté, ne publie aucune réclame ; il publie (sic) seulement les *mauvaises affaires offertes* à la crédulité du public.

Le Numéro : 10 Centimes (5 Francs par an), etc., etc.

fraternisant avec d'autres de dentistes ou de comptoirs financiers.

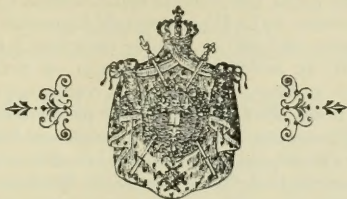
Les vrais Français apprécieront cette allusion à la banque Bontoux, au krach de l'Union, au Panama, aux Chemins de Fer du Sud, affaires ne profitant qu'aux Juifs pour le royaume d'Israël à reconstituer. — Quand on pénètre dans ces cavernes de voleurs, il faut être au moins armé d'intelligence et de prévoyance. Les Français n'y vont qu'avec leur argent et leur honnêteté ; ils en sortent dépouillés, quand ils n'en meurent pas.

Le même numéro de mars 1901, ainsi que ceux de mars, mai et novembre 1903, sont des modèles de chantage, de mensonges et de diffamations stupides, dignes du plus parfait mépris en attendant mieux.

Les quelques fourvoyés par le faux *Gotha Français* (Rouillé, Mazettes et consorts) sont désormais prévenus qu'ils nous reconnaîtront à notre seul cri : *Vive la France ! A bas les Juifs !* qui est juste l'inverse chez nos adversaires, bavant sur tout ce qui est respectable et les écrase.

Vrais Français ! vous avez choisi, car vous êtes avec nous et comptez dans notre phalange.

INSTITUT HÉRALDIQUE DE FRANCE



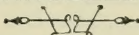
Fondé en 1635

Reconstitué sur Arrêté Royal du 1^{er} Février 1816,
par M. le Duc de La Rochefoucauld-Liancourt et le Duc de Montmorency,
d'après les archives du Paléographe d'Hozier.

Confirmé par Décret Impérial du 6 Juin 1853. (Titres légalement déposés sous la 3^e République)

*Direction des Académies Paléographique, Sphragistique
Numismatique, Armoriale, Philatélique.*

CHANCELLERIE



PRÉFACE

L'Institut Héraldique de France remonte à 1635 ; il était alors dénommé *Académie Héraldique*, et remplaça les cartels encore publiés jusqu'en 1634 par les hérauts d'armes. *Le blason de ses armoiries était : d'azur à trois fleurs de lis d'or, au missel ouvert du même, posé en abîme.*

Sa direction en fût confiée à Pierre d'Hozier (1592-1660), juge d'armes et conseiller d'Etat, qui fut le véritable créateur de la science généalogique ; l'Académie Héraldique fut dotée par lui de cent cinquante volumes manuscrits sur la *Généalogie des principales familles de France* ainsi que d'une généalogie imprimée de la maison de La Rochefoucauld.

Ch. René d'Hozier, son fils, lui succéda et compléta ses travaux. Le neveu de ce dernier, L.-P. d'Hozier, hérita du titre de juge d'armes de l'Académie Héraldique et entreprit avec son fils, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, le deuxième manuscrit (1738) de l'Académie : l'*Armorial de France*, ouvrage établi pour l'Institut Héraldique de France, comprenant dix volumes in-folio, qui ne

furent terminés qu'en 1786, avec la collaboration du duc François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827).

Ce n'est qu'en 1816 que ce dernier présenta à la signature du Roi Louis XVIII un arrêté de restauration ou fondation de l'*Institut Héraldique de France*, qui fut plus connu sous le nom d'*Institut d'Hozier*. Il eut alors les armes et le pavillon actuel.

En 1853, l'Empereur Napoléon III confirma l'*Institut Impérial Héraldique de France*, qui dut écarteler ses armes de l'aigle impériale. Avec la protection du duc Anne de Montmorency, l'*Institut Héraldique* publia de nombreux ouvrages recherchés, sous le nom des vicomtes de Magny, et que S. M. l'Empereur qualifia un jour de *Gotha Français*, nom qui demeura à ses publications.

Aujourd'hui, sous la troisième République, les noms et les titres de l'*Institut Héraldique* ont été déposés et renouvelés légalement au Ministère en vue de prévenir les usurpations dont les institutions immuables et de valeur ne manquent jamais de provoquer le critérium.

L'*Institut Héraldique de France*, qui compte parmi ses membres plusieurs diplômés de l'École des Chartes et de l'École des Langues Orientales, ministres plénipotentiaires et attachés d'ambassade, n'a rien de commun avec les Cabinets Héraldiques. Destiné à sauvegarder les intérêts de la véritable noblesse française et à publier par l'intermédiaire de son Organe Officiel, le *Gotha Français*, des études sur la Paléographie, la Sphragistique, les Décorations françaises ou étrangères, la Numismatique, les Armoiries et la Philathélie qui s'y rattache, c'est une institution scientifique S'ADRESSANT A TOUTE PERSONNE INTELLIGENTE ET DÉSIREUSE DE S'INSTRUIRE. Chaque année verra désormais réunis en un volume, qui restera l'*Almanach Héraldique de France* ou *Gotha Français*, les différents travaux de l'Institut.

La quatrième partie armoriale généalogique, concernant plus spécialement la noblesse, sera un *Armorial Universel*, qui comprendra toutes les familles régnantes, princières et nobles, qui enverront à la rédaction les renseignements voulus.

L'insertion d'une notice ordinaire est gratuite. — Adresser toute communication à l'Imprimerie de l'*Agriculture*, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

LE CHANCELIER.

Tirages : Exemplaires des Cours numérotés, sur papier Japon, reliés aux armes, 100 francs ; Hollande, 50 francs ; Papier fort, 25 francs. Photographies, Armoiries, Pavillons (chaque cliché en plus), 5 francs.

ANNÉE 1904

CALENDRIER

Toutes les données relatives au temps sont calculées en temps de l'Europe moyenne. — La déclinaison du Soleil est calculée pour le MIDI VRAI du méridien 10° 42' 38" de longitude orientale de Greenwich.

CHRONOLOGIE

L'année 1904 depuis la naissance de Jésus-Christ, année bissextile de 365 jours, répond :

A l'année 6617 de la période Julienne ;

- 2680 des Olympiades ou à la 4^{me} année de la 670^{me} Olympiade ;
- 2657 de la fondation de Rome, selon Varron ;
- 2651 de l'ère de Nabonassar ;
- 5664 des Juifs, qui commence le 22 septembre 1903 et qui finit le 9 septembre 1904 ;
- 1231 des Mahométans, qui commence le 10 mars 1903 et qui finit le 17 mars 1904.

Cal. Grégorien	COMPUT ECCLÉSIASTIQUE	Cal. Julien
5	Nombre d'or	5
9	Cycle solaire	9
XIII	Epacte	XXV
2	Indiction romaine	2
CB	Lettre dominicale	DC

FÊTES MOBILES

31 janvier	Septuagésime	25 janvier
17 février	Cendres	11 février
24 février	Quatre-Temps, Reminiscere	18 février
8 avril	Pâques	28 mars
12 mai	Ascension	6 mai
22 mai	Pentecôte	16 mai
25 mai	Quatre-Temps, Trinité	19 mai
21 septembre	Quatre-Temps, Sainte-Croix	15 septembre
27 novembre	1 ^{er} Dimanche de l'Avent †	28 novembre
14 décembre	Quatre-Temps, Sainte-Lucie	15 décembre

Cal. Grégorien	TABLEAU DES PAQUES	Cal. Julien
23 avril	1905	17 avril
15 avril	1906	2 avril
31 mars	1907	22 avril
19 avril	1908	13 avril

ÉCLIPSES DE SOLEIL

I. — Éclipse annulaire de Soleil le 17 mars.

Commencement de l'éclipse générale . . .	à 3 h. 36 m. du matin
Commencement de l'éclipse annulaire . . .	" 4 " 41 " " "
Fin de l'éclipse	" 8 " 50 " " "
Fin de l'éclipse générale	" 9 " 45 " " "

Visible dans la moitié orientale de l'Afrique et dans la moitié sud-est de l'Asie

II. — Éclipse totale de Soleil le 9-10 septembre.

Commencement de l'éclipse générale le 9 sept.	à 7 h. 8 m. du soir
Commencement de l'éclipse totale. . .	" 9 " " 8 " 2 " " "
Fin de l'éclipse totale	" 9 " " 11 " 27 " " "
Fin de l'éclipse générale	" 10 " " 12 " 21 " " matin

Visible dans la moitié occidentale de l'Amérique méridionale

Il n'y aura pas d'éclipse de Lune cette année

LES QUATRE SAISONS

L'équinoxe du **Printemps** aura lieu le 21 mars, à 2 h. du matin.

Le solstice d'**été** aura lieu le 21 juin, à 10 h. du soir.

L'équinoxe d'**automne** aura lieu le 23 septembre, à 1 h. du soir.

Le solstice d'**hiver** aura lieu le 22 décembre, à 7 h. du matin

EXPLICATION DES SIGNES

☾ Nouvelle Lune	☾ Lune	° Degré	" Heure
☾ Premier Quartier	♊ Nœud ascend.	' Minute	" Minute
☾ Pleine Lune	♋ " descend.	" Seconde	" Seconde
☾ Dernier Quartier	B. Boréal		
† Jour de jeûne	A. Austral		

SIGNES DU ZODIAQUE

Septentrionaux		Méridionaux	
♈ Bélier 0	♋ Cancer 90	♎ Balance 180°	♏ Capric. 270°
♉ Taureau 30	♌ Lion 120	♍ Scorp. 210	♐ Verseau 300
♊ Gémeau 60	♍ Vierge 150	♌ Sagitt. 240	♑ Poissons 330

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
V	1 Circoncision		12 3 ^m 10 ^r
S	2 Macaire		3 38
D	3 <i>Apr. Nouv. an</i> $\frac{5}{2}$		12 4 6
L	4 Rigobert		4 34
M	5 Siméon		5 2
M	6 <i>Epiphanie</i>		5 29
J	7 Noës		5 55
V	8 Lucien		6 21
S	9 Julien		6 47
D	10 <i>1. apr. l'Épiph.</i>		12 7 12
L	11 Théodose		7 37
M	12 Arcade		8 1
M	13 <i>Bap. d. J.-Chr.</i>		8 25
J	14 Hilaire		8 48
V	15 Maur		9 10
S	16 Marcel		9 32
D	17 <i>2. ap. l'Épiph.</i> $\frac{5}{2}$		12 9 53
L	18 Ch. d. S. Pierre		10 13
M	19 Pontien		10 33
M	20 Sébastien		10 52
J	21 Agnes		11 10
V	22 Vincent		11 27
S	23 Raymond		11 44
D	24 <i>3. apr. l'Épiph.</i>		12 12 0
L	25 C. d. S. Paul $\frac{5}{2}$		12 15
M	26 Polycarpe		12 29
M	27 Jean Chrys		12 42
J	28 Charlemagne		12 55
V	29 Franç. d. Sales		13 6
S	30 Bathilde		13 17
D	31 <i>Septuagésime</i>		12 13 27

Janv.	Cours de la Lune	Janv.	Déclin. du Soleil	Janv.	Déclin. du Soleil
3	Pl. L. 6 h. 47 m. du matin. Périgée.	1	23° 6'A.	17	20 58'A
4		3	22 56	19	20 34
8		5	22 45	21	20 9
9	D. O. 10 h. 10 m. du soir N. L. 4 h. 47 m. du soir.	7	22 31	23	19 43
17		9	22 16	25	19 14
19		11	21 59	27	18 45
22	Apogée.	13	21 49	29	18 14
25		15	21 29	31	17 42
30		Pr. Q. 9 h. 41 m. du soir.			

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
L	1 Ignace ☉		12 ^h 13 ^m 37
M	2 Purification		13 45
M	3 Blaise		13 53
J	4 Gilbert		14 0
V	5 Agathe		14 6
S	6 Vaast		14 11
D	7 Sexagésime		12 14 15
L	8 Jean de Matha ☿		14 19
M	9 Apolline		14 22
M	10 Scholastique		14 24
J	11 Séverin		14 25
V	12 Eulalie		14 25
S	13 Lézin		14 25
D	14 Quinquagésime		12 14 24
L	15 Faustin, Jovite		14 22
M	16 Mardi gras ☿		14 20
M	17 Cendres †		14 17
J	18 Siméon		14 13
V	19 Gabin †		14 8
S	20 Eucher †		14 3
D	21 1. Quadragésime		12 13 57
L	22 Isabelle		13 50
M	23 Mèrault		13 43
M	24 Quat.-temps † ☽		13 35
J	25 Taraise		13 26
V	26 Nestor †		13 17
S	27 Honorine †		13 7
D	28 2. Reminiscere		12 12 57
L	29 Arille		12 46

Févr.	Cours de la Lune	Févr.	Déclin. du Soleil	Févr.	Déclin. du Soleil
1	☾ Pl. L. 5 h. 33 m. du soir.	1	17° 25' A.	17	18° 23' A.
2	☾ Périégée.	3	16 51	19	11 41
4	☾ ☽	5	16 16	21	10 58
8	☽ D. Q. 10 h. 56 m. du matin.	7	15 40	23	10 15
16	☽ N. L. 12 h. 5 m. du soir.	9	15 2	25	9 31
16	☾ Apogée.	11	14 24	27	8 46
19	☽ ☽	13	13 44	29	8 1
24	☽ Pr. Q. 12 h. 9 m. du soir.	15	13 4		

31 Jours. — Soleil à l'équinoxe du Printemps le 21

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
M	1 Aubin		12 ^h 12 ^m 34 ^s
M	2 Simplicie	† †	12 22
J	3 Cunégonde		12 10
V	4 Casimir	† †	11 57
S	5 Adrien	† †	11 43
D	6 3. <i>Oculi</i>		12 11 29
L	7 Thomas d'Aqu.		11 15
M	8 Philémon		11 0
M	9 <i>Mi-Carême</i>	† †	10 45
J	10 Droctovée		10 30
V	11 Euloge	† †	10 14
S	12 Pol-de-Léon	† †	9 58
D	13 4. <i>Lactare</i>		12 9 42
L	14 Lubin		9 25
M	15 Longin		9 9
M	16 Cyriaque	† †	8 52
J	17 Patrice	† †	8 34
V	18 Alexandr		8 17
S	19 Joseph	† †	7 59
D	20 5. <i>Passion</i>		12 7 42
L	21 Benoît		24 5
M	22 Epaphrodite		6 47
M	23 Victorien	† †	6 29
J	24 Simon	† †	6 11
V	25 <i>Ann. d. Marie</i>		5 52
S	26 Bertillon	† †	12 5 34
D	27 6. <i>Rameaux</i>		5 15
L	28 Gontran		4 57
M	29 Eustase		4 39
M	30 Rieul	† †	4 20
J	31 <i>Jeudi-Saint</i>	† †	4

Mars	Cours de la Lune	Mars	Déclin. du Soleil	Mars	Déclin. du Soleil
1	☾ Périgée.	1	7° 38' A.	17	1° 25' A.
2	☾ Pl. L. 3 h. 48 m. du matin.	3	6 53	19	0 37
3	☾ ☉	5	6 7	21	0 10 B.
9	☾ D. Q. 2 h. 1 m. du matin.	7	5 20	23	0 58
14	☾ ☽ Apogée.	9	4 33	25	1 45
17	☾ ☉ N. L. 6 h. 39 m. du matin.	11	3 46	27	2 32
17	☾ ☽	13	2 59	29	3 19
24	☾ ☉ Pr. Q. 10 h. 37 m. du soir.	15	2 12	31	4 5
29	☾ Périgée.				
30	☾ ☉				
31	☾ Pl. L. 1 h. 44 m. du soir.				

J. d. l. m.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai	
V	1 <i>Vend.-Saint</i> $\frac{1}{4}$		12 ^h	4 ^m 2 ^s
S	2 Fr. de Paul $\frac{1}{4}$			3 44
D	3 <i>D. Pâques</i>		12	3 26
L	4 <i>L. Pâques</i>			3 8
M	5 Irène			2 51
M	6 Célestin			2 33
J	7 Hégesippe	(5)		2 16
V	8 Edèse			1 59
S	9 Marie Eg.			1 42
D	10 <i>1. Quasimodo</i>		12	1 25
L	11 Léon le Gr.			1 9
M	12 Jules			0 53
M	13 Justin			0 38
J	14 Tiburce			0 22
V	15 Palerne	(6)	12	0 7
S	16 Fructueux		11	59 53
D	17 <i>2. Miscr. Dom.</i>		11	59 39
L	18 Parfait			59 25
M	19 Timon			59 11
M	20 Theotime			58 58
J	21 Anselme			58 45
V	22 Soler			58 33
S	23 Georges	(7)		58 21
D	24 <i>3. Jubilate</i>		11	58 10
L	25 Marc, évang.			57 59
M	26 Clot			57 48
M	27 Anthime			57 38
J	28 Vital			57 29
V	29 Robert	(8)		57 20
S	30 Eutrope			57 11

Avril	Cours de la Lune	Avril	Déclin. du Soleil	Avril	Déclin. du Soleil
7	☽ D. Q. 6 h. 53 m. du soir.	1	4° 29' B.	17	10° 25' B.
13	☽ Apogée.	3	5 15	19	11 7
15	☽ N. L. 10 h. 53 m. du soir.	5	6 40	21	11 48
23	☽ P. Q. 5 h. 55 m. du matin.	7	6 36	23	12 28
26	☽ Périgée.	9	7 11	25	13 8
27	☽	11	8 5	27	13 46
29	☽ Pl. L. 11 h. 36 m. du soir.	13	8 29	29	14 24
		15	9 42		

Mai

31 Jours

45

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
D	1 4. <i>Cantale</i>		11 ^h 57 ^m 3 ^s
L	2 Athanase		56 56
M	3 Inv. Ste Croix		56 49
M	4 Monique		56 43
J	5 Augustin		56 37
V	6 Jean P. L.		56 32
S	7 Stanislas	(5)	56 27
D	8 5. <i>Rogate</i>		11 56 23
L	9 <i>Greg. de Naz.</i>		56 20
M	10 Gordien		56 17
M	11 Mamert		56 15
J	12 <i>Ascension</i>		56 13
V	13 Servais		56 12
S	14 Pacôme	ROGATIONS	56 11
D	15 6. <i>Exaudi</i>	(6)	11 56 12
L	16 Honore		56 12
M	17 Pascal		56 13
M	18 Venant		56 15
J	19 Yves		56 17
V	20 Bernardin		56 20
S	21 Hospice	$\frac{1}{4}$	56 24
D	22 <i>D. Pentecôte</i>	(7)	11 56 28
L	23 <i>L. Pentecôte</i>		56 32
M	24 Donatien		56 37
M	25 <i>Quat.-temps</i>	$\frac{1}{4}$	56 42
J	26 Zacharie		56 48
V	27 Hildevert	$\frac{1}{4}$	56 55
S	28 Germain, év.	$\frac{1}{4}$	57 2
D	29 <i>Trinité</i>	(8)	11 57 9
L	30 Ferdinand		57 16
M	31 Pétronille		57 24

Mai	Cours de la Lune	Mai	Déclin. du Soleil	Mai	Déclin. du Soleil
7	D. Q. 12 h. 50 m. du soir.	1	15 1' B.	17	19 15' B.
8	Apogée.	3	15 37	19	19 41
10		5	16 12	21	20 9
15	N. L. 11 h. 58 m. du matin.	11	16 46	23	20 33
22	Pr. Q. 11 h. 19 m. du matin.	9	17 18	25	20 55
22	Périgée.	11	17 50	27	21 16
24		13	18 20	29	21 35
29	Pl. L. 9 h. 55 m. du matin.	15	18 49	31	21 53

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
M	1 Pamphile		11 ^h 57 ^m 33 ^s
J	2 Fête-Dieu		57 42
V	3 Clotilde		57 52
S	4 Optat		58 1
D	5 2. ap. Pentec.		11 58 11
L	6 Claude ☾		58 22
M	7 Mériadec		58 33
M	8 Médard		58 44
J	9 Pélagie		58 55
V	10 Landry		59 7
S	11 Barnabé		59 19
D	12 3. ap. Pentec.		11 59 31
L	13 Antoine d. P. ☽		59 44
M	14 Basile le Gr.		11 59 56
M	15 Modeste		12 0 9
J	16 François Régis		0 22
V	17 Avit		0 35
S	18 Marine		0 48
D	19 4. ap. Pentec.		12 1 1
L	20 Sylvère ☽		1 14
M	21 Raoul		1 27
M	22 Paulin		1 40
J	23 Agrippine		1 53
V	24 Nat. S. J.-B.		2 5
S	25 Prosper		2 18
D	26 5. ap. Pentec.		12 2 31
L	27 Crescent ☽		2 43
M	28 Irénée †		2 55
M	29 Pierre et Paul		3 8
J	30 Martial		3 20

Juin	Cours de la Lune	Juin	Déclin. du Soleil	Juin	Déclin. du Soleil
5	☾ Apogée.	1	22° 2' B.	17	23° 23' B.
6	☽ D. Q. 6 h. 53 m. du matin.	3	22 18	19	23 26
6	☽ ☽	5	22 32	21	23 27
13	☽ N. L. 10 h. 10 m. du soir.	7	22 44	23	23 26
17	☽ Périgée.	9	22 55	25	23 24
20	☽ Pr. Q. 4 h. 11 m. du soir.	11	23 5	27	23 20
20	☽ ☽	13	23 12	29	23 15
27	☽ Pl. L. 9 h. 23 m. du soir.	15	23 18		

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
V	1 Domitien		12 ^h 3 ^m 31 ^r
S	2 <i>Visit. d. l. Vierge</i>		3 43
D	3 <i>6. apr. Pentec.</i>		12 3 52
L	4 Berthe		4 5
M	5 Zoé ☉		4 15
M	6 Tranquillin		4 26
J	7 Pantène		4 36
V	8 Procope		4 45
S	9 Cyrille		4 55
D	10 <i>7. apr. Pentec.</i>		12 5 4
L	11 Benoît		5 12
M	12 Gualbert		5 20
M	13 Eugène ☽		5 28
J	14 Bonaventure		5 35
V	15 Henri		5 41
S	16 Eustate		5 47
D	17 <i>8. apr. Pentec.</i>		12 5 53
L	18 Arnoult		5 58
M	19 Vinc. de Paul ☿		6 3
M	20 Marguerite		6 7
J	21 Victor		6 10
V	22 Madeleine		6 13
S	23 Apollinaire		6 15
D	24 <i>9. apr. Pentec.</i>		12 6 17
L	25 Jacques le maj.		6 18
M	26 Anne		6 18
M	27 Pantaléon ☽		6 18
J	28 Samson		6 17
V	29 Marthe		6 16
S	30 Juliette		6 14
D	31 <i>10. apr. Pentec.</i>		12 6 11

Juillet	Cours de la Lune	Juillet	Déclin. du Soleil	Juillet	Déclin. du Soleil
3	☾ Apogée.	1	23° 8'B.	17	21° 15'B.
4	☽	3	22 59	19	20 54
5	☾ D. Q. 11 h. 54 m. du soir.	5	22 49	21	20 31
13	☽ N. L. 6 h. 27 m. du matin.	7	22 37	23	20 8
15	☾ Périgée.	9	22 24	25	19 43
17	☽	11	22 9	27	19 16
19	☾ Pr. Q. 9 h. 49 m. du soir.	13	21 52	29	18 49
27	☽ Pl. L. 10 h. 42 m. du matin.	15	21 34	31	18 20
30	☾ Apogée.				
31	☽				

Août

31 Jours

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai	
I	1 Pierre-ès-liens		12	6 8
M	2 Alphonse		6	4
M	3 Lydie		6	0
J	4 Dominique	(1)	5	55
V	5 Casien		5	50
S	6 Transf. d. N.-S.		5	44
D	7 11. apr. Pentec.		12	5 37
L	8 Severe		5	30
M	9 Secondien		5	22
M	10 Laurent		5	13
J	11 Suzanne	(1)	5	4
V	12 Claire		4	55
S	13 Hippolyte		4	45
D	14 12 apr. Pentec.		12	4 34
L	15 Assemblée		4	23
M	16 Roch		4	14
M	17 Mammès		3	59
J	18 Helene	(1)	3	46
V	19 Donat		3	33
S	20 Bernard		3	19
D	21 13. apr. Pentec.		12	3 5
L	22 Symphorien		2	50
M	23 Sidoine		2	35
M	24 Barthelemy		2	19
J	25 Louis, roi		2	3
V	26 Zephirin		1	47
S	27 Cesaïre		1	30
D	28 14. apr. Pentec.		12	1 12
L	29 Déc. S. J.-B.		0	55
M	30 Euaire		0	37
M	31 Aristide		0	18

Août	Cours de la Lune	Août	Déclin. du Soleil	Août	Déclin. du Soleil
4	D. Q. 3 h. 3 m. du soir.	1	18 5' B.	17	15 36' B.
11	N. L. 1 h. 58 m. du soir.	3	17 34	19	12 51
12	Perigée.	5	17 2	21	12 12
13	Q.	7	16 30	23	11 31
18	Pr. Q. 5 h. 27 m. du matin.	9	15 56	25	10 50
26	Pl. L. 2 h. 2 m. du matin.	11	15 21	27	10 9
27	A. égée.	13	14 55	29	9 6
27	Q.	15	14 8	31	8 43

Septembre

49

30 Jours. — Soleil à l'équinoxe d'Automne le 23

J. de la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
J	1 Len. Gilles		12 ^h 0 ^m 0 ^s
V	2 Just		11 59 41
S	3 Mansuy	☾	59 22
D	4 15. apr. Pentec.		11 59 2
L	5 Victorin		58 42
M	6 Onésiphore		58 23
M	7 Cloud		58 3
J	8 Nativ. d. I. V.		57 42
V	9 Omer	☽	57 22
S	10 Pulchérie		57 1
D	11 16. apr. Pentec.		11 56 41
L	12 Serdot		56 20
M	13 Maurille		55 59
M	14 Exalt. S ^t Croix		55 38
J	15 Nicomède		55 17
V	16 Euphémie	☾	54 55
S	17 Lambert		54 34
D	18 17. apr. Pentec.		11 54 13
L	19 Janvier		52 52
M	20 Eustache		53 30
M	21 Quatre-temps $\frac{1}{4}$		53 9
J	22 Maurice		52 48
V	23 Lin, pape $\frac{1}{4}$		52 27
S	24 Andoche $\frac{1}{4}$		52 6
D	25 18. apr. Pentec.		11 51 45
L	26 Justine		51 25
M	27 Côme, Damien		51 4
M	28 Chamond		50 44
J	29 Michel		50 24
V	30 Jérôme		50 5

Sept. Z.	Cours de la Lune	Sept. Z.	Déclin. du Soleil.	Sept. Z.	Déclin. du Soleil
3	D. Q. 3 h. 58 m. du matin.	1	S. 22' B.	17	2' 20" B.
9	N. L. 9 h. 43 m. du soir.	3	7 38	19	1 34
9	Perigée.	5	6 54	21	0 48
9	Q.	7	6 9	23	0 1 B.
16	Pr. Q. 4 h. 13 m. du soir.	9	5 24	25	0 46 A.
23	Apogée.	11	4 38	27	1 33
23	☽	13	3 53	29	2 20
24	Pl. L. 6 h. 50 m. du soir.	15	3 7		

Octobre

31 Jours

J. et. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
S	1 Rêmi		11 ^h 49 ^m 45 ^s
D	2 19. apr. Pentec. ☿		11 49 26
L	3 Antonin		49 7
M	4 François d'Ass.		48 49
M	5 Constant		48 31
J	6 Bruno		48 13
V	7 Serge		47 56
S	8 Brigitte		47 39
D	9 20. apr. Pentec. ☿		11 47 23
L	10 Pynite		47 7
M	11 Gomer		46 51
M	12 Séraphin		46 36
J	13 Edouard		46 21
V	14 Calixte		46 7
S	15 Thérèse		45 54
D	16 21. apr. Pentec. ☿		11 45 41
L	17 Florent		45 28
M	18 Luc, évang.		45 16
M	19 Savinien		45 5
J	20 Caprais		44 54
V	21 Ursule		44 44
S	22 Mellon.		44 35
D	23 22. apr. Pentec.		11 44 26
L	24 Magloire ☿		44 18
M	25 Crépin		44 11
M	26 Rustique.		44 4
J	27 Frument		43 58
V	28 Simon, Jude		43 53
S	29 Narcisse		43 49
D	30 23. apr. Pentec.		11 43 45
L	31 Quentin †		43 42

Oct.	Cours de la Lune	Oct.	Déclin. du Soleil	Oct.	Déclin. du Soleil
2	☾ D. Q. 2 h. 52 m. du soir.	1	3° 6' A.	17	9° 11' A.
7	☾ Q.	3	3 53	19	9 55
8	☾ Périgée.	5	4 39	21	10 38
9	☾ N. L. 6 h. 25 m. du matin.	7	5 25	23	11 20
16	☾ Pr. Q. 6 h. 54 m. du matin.	9	6 11	25	12 2
20	☾ ☽	11	6 57	27	12 43
20	☾ Apogée.	13	7 42	29	13 24
24	☾ Pl. L. 11 h. 56 m. du matin.	15	8 27	31	14 3

Novembre

30 Jours

21

J. d. la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
M	1 <i>Toussaint</i> ☾		11 ^h 43 ^m 40
M	2 <i>Trepassés</i>		43 39
J	3 <i>Hubert</i>		43 39
V	4 <i>Charles Borr.</i>		43 39
S	5 <i>Lié</i>		43 40
D	6 <i>24 apr. Pentec.</i>		11 43 43
L	7 <i>Herculan</i> ☽		43 46
M	8 <i>S^{te} Reliques</i>		43 49
M	9 <i>Mathurin</i>		43 54
J	10 <i>Space</i>		43 59
V	11 <i>Martin</i>		44 6
S	12 <i>René</i>		44 13
D	13 <i>25. apr. Pentec.</i>		11 44 21
L	14 <i>Vénérand</i>		44 30
M	15 <i>Malo</i> ☽		44 40
M	16 <i>Edme</i>		44 50
J	17 <i>Aignan</i>		45 1
V	18 <i>Aude</i>		45 13
S	19 <i>Elisabeth</i>		45 26
D	20 <i>26. apr. Pentec.</i>		11 45 40
L	21 <i>Prés. N. D.</i>		45 55
M	22 <i>Cécile</i>		46 10
M	23 <i>Clément</i> ☽		46 26
J	24 <i>Flora</i>		46 43
V	25 <i>Catherine</i>		47 1
S	26 <i>Sirice</i>		47 19
D	27 <i>1. Acent</i>		11 47 39
L	28 <i>Sosthène</i>		47 59
M	29 <i>Saturnin</i>		48 19
M	30 <i>André, ap.</i> ☾		48 41

Nov.	Cours de la Lune	Nov.	Déclin. du Soleil	Nov.	Déclin. du Soleil
1	☾ D. Q. 12 h. 13 du matin.	1	14° 23' A.	17	18° 55' A.
3	☾ Q.	3	15 1	19	19 26
5	☾ Périgée.	5	15 38	21	19 53
7	☽ N. L. 4 h. 37 m. du soir.	7	16 14	23	20 19
15	☽ Pr. Q. 1 h. 35 m. du matin.	9	16 49	25	20 43
17	☽ ☽	11	17 23	27	21 6
17	☾ Apogée.	13	17 55	29	21 27
23	☽ Pl. L. 4 h. 12 m. du matin.	15	18 27		
30	☽ D. Q. 8 h. 38 m. du matin.				
30	☽ ☽				

J. de la Sem.	Calendrier des Catholiques	NOTES PARTICULIÈRES	Temps moyen au midi vrai
J	1 Éloi		11 49 ^m 3
V	2 Bithiane		49 26
S	3 François Xav.		49 49
D	4 2. Avent.		11 50 13
L	5 Saba		50 38
M	6 Nicolas		51 3
M	7 Geribaud	$\frac{1}{4}$ (6)	51 29
J	8 Inm. Conc.		51 55
V	9 Leodegic		52 22
S	10 Valerie		52 49
D	11 3. Avent.		11 53 16
L	12 Corentin		53 44
M	13 Luce		54 12
M	14 Quatre-temps $\frac{1}{4}$ (5)		54 41
J	15 Mesmin		55 10
V	16 Adon	$\frac{1}{4}$	55 39
S	17 Lazare	$\frac{1}{4}$	56 8
D	18 4. Avent.		11 56 37
L	19 Timothee		57 7
M	20 Philogone		57 37
M	21 Thomas, ap.		58 6
J	22 Honorat		58 36
V	23 Victoire		59 6
S	24 Delphin	$\frac{1}{4}$	11 59 36
D	25 Noël		12 0 6
L	26 Etienne		0 35
M	27 Jean, evang.		1 5
M	28 Innocents		1 35
J	29 Trophime		2 4
V	30 Sabin		2 33
S	31 Sylvestre		3 2

Dec.	Cours de la Lune	Dec.	Déclin. du Soleil	Dec.	Déclin. du Soleil
3	Périgée.	1	21 47' A.	17	23° 21' A.
5	N. L. 4 h. 46 m. du matin.	3	22 5	19	23 25
14	Tr. Q. 11 h. 7 m. du soir.	5	22 21	21	23 27
14	Q	7	22 36	23	23 27
15	Apogée.	9	22 49	25	23 25
22	Tr. L. 7 h. 1 m. du soir.	11	23 0	27	23 21
27	Périgée.	13	23 9	29	23 15
27	Q	15	23 16	31	23 7
29	D. Q. 4 h. 46 m. du soir.				

Calendrier des Juifs. — 5664-5665

1904		5664		1904		5664	
Janv.	18	1	Schebat.	Août	12	1	Elloul.
Fevr.	17	1	Adar.				5665
	20	15	" Jeûne d'Esth.				
Mars	1	14	" Fourim.	Sept.	10	1	Tisseri. Nouv.-an.
"	2	15	" Schousch-P.		11	2	" 2 ^e fête.
"	17	1	Nissan.	"	12	3	" J. Guedalj
"	31	15	Pâque, Comm. *	"	19	10	" Expiat.
Avril	1	16	" 2 ^e fête *	"	24	15	" Tabern.
"	6	21	" 3 ^e fête. *	"	25	16	" 2 ^e fête. *
"	7	22	" 8 ^e fête. *	"	30	21	" Rameaux.
"	16	1	Iyar.	Octob.	1	22	" Fin d. Fêt.
Mai	3	18	" Lag B'omar.	"	2	23	" Allègr.
"	15	1	Sivan.	"	10	1	Hesvan
"	20	6	" Pentecôte.	Nov.	9	2	Kislev.
"	21	7	" 2 ^e fête. *	Dec.	3	25	" Dédicace du temple.
Juin	14	1	Tamouz.	"	9	1	Tebeth.
"	30	17	" Jeûne. Prise du temple	"	18	10	" Jeûne. Sieg. de Jerusalem.
Juill.	13	1	Ab.				
"	21	9	Ab. Jeûne. Destr. du temple.				

Chaque Samedi, il y a Sabbat. — Fêtes célébrées rigoureusement.

Calendrier des Mahométans. — 1321-1322

1904		1321		1904		1322	
Janv.	10	1	Dzou'l-cadeh.	Juill.	14	1	Djoudada I.
Fevr.	18	1	Dzou'l-hedjeh.	Août	13	1	Djoudada II.
			1322	Sept.	11	1	Redjeb.
				Octob.	11	1	Schaaban.
				"	26	16	" Mecque déclarée Kaaba.
Mars	18	1	Moharem. Nouv.-an.	Nov.	9	1	Ramadân (mois de Carême).
Avril	2	16	" Jerusal. déclaré Kibla.	Dec.	9	1	Schoual (Grand-Belram).
"	17	1	Safer.				
Mai	16	1	Rébi I.				
Juin	15	1	Rébi II.				

Chaque Vendredi, il y a Djoudad.

Meiji. — Nom de l'ère de l'empereur actuel du Japon. Bien que les Japonais aient adopté le calendrier grégorien depuis le 1^{er} janvier 1873, ils continuent à désigner des années, car, au Japon comme en Chine, on considère cette dernière comme une marque distinctive de la souveraineté indépendante de l'Etat. L'empereur Meïtson-Hito commença le 12 octobre 1868 à Kioto, le Japon est dans la trente-sixième année de Meiji.

Réduction du Temps solaire

Noms des Villes	Midi à Greenwich			Midi à Lisbonne			Midi à Paris			Midi à Berlin			Midi à Pétersb.		
	h.	m.	s.	h.	m.	s.	h.	m.	s.	h.	m.	s.	h.	m.	s.
Lisbonne . . .	11	23	15	12	0	0	11	13	54	10	29	40	9	22	1
Dublin . . .		34	39		11	24		25	18		41	4		33	25
Madrid . . .		45	15		22	0		35	54		51	40		44	1
Edimbourg . . .		47	17		24	2		37	56	10	53	42		46	3
Bordeaux . . .		57	55		34	40		48	34	11	4	20		56	41
Londres . . .	11	59	59		36	44	11	50	38		6	24	9	58	45
Paris . . .	12	9	21		46	6	12	0	0		15	46	10	8	7
Bruxelles . . .		17	29		54	14		8	8		23	54		16	15
Lyon . . .		19	8		55	53		9	47		25	33		17	54
Amsterdam . . .		19	33		56	18		10	12		25	58		18	19
Marseille . . .		21	35	12	58	20		12	14		28	0		20	21
Genève . . .		24	37	1	1	22		15	16		31	2		23	23
Cologne . . .		27	51		4	36		18	30		34	16		26	37
Turin . . .		30	47		7	32		21	26		37	12		29	33
Strasbourg . . .		31	5		7	50		21	44		37	30		29	51
Carlsruhe . . .		33	37		10	22		24	16		40	2		32	23
Zurich . . .		34	12		10	57		24	51		40	37		32	58
Brème . . .		35	13		11	58		25	52		41	38		33	59
Stuttgart . . .		36	43		13	28		27	22		43	8		35	29
Milan . . .		36	46		13	31		27	25		43	11		35	32
Cassel . . .		37	36		14	21		28	15		44	1		36	22
Hambourg . . .		39	54		16	39		30	33		46	19		38	40
Gotha . . .		42	51		19	36		33	30		49	16		41	37
Florence . . .		45	2		21	47		35	41		51	27		43	48
Munich . . .		46	26		23	11		37	5		52	51		45	12
Venise . . .		49	25		26	10		40	4		55	50		48	11
Rome . . .		49	56		26	41		40	35		56	21		48	42
Copenhague . . .		50	19		27	4		40	58		56	44		49	5
Palerme . . .		53	25		30	10		44	4	11	59	50		52	11
Berlin . . .		53	35		30	20		44	14	12	0	0		52	21
Dresde . . .		54	55		31	40		45	34		1	20		53	41
Trieste . . .		55	2		31	47		45	41		1	27		53	48
Naples . . .		57	1		33	46		47	40		3	26		55	47
Prague . . .	12	57	42		34	27		48	21		4	7	10	56	28
Vienne . . .	1	5	22		42	7	12	56	1		11	47	11	4	8
Stockholm . . .		12	14		48	59	1	2	53		18	39		11	0
Danzig . . .		14	40		51	25		5	19		21	5		13	26
Kœnigsberg . . .		21	59	1	58	44		12	38		28	24		20	45
Varsovie . . .		24	7	2	0	52		14	46		30	32		22	53
Athènes . . .		34	55		11	40		25	34		12	41	20	33	41
Constantinople . . .	1	55	56		32	41		46	35	1	2	21	11	54	42
St-Petersbourg . . .	2	1	14		37	59		51	53		7	39	12	0	0
Odessa . . .		3	2	2	39	47	1	53	41		9	27		1	48
Moscou . . .	2	30	17	3	7	2	2	20	56	1	36	42	12	29	3

PREMIÈRE PARTIE (1)

EXISTENCE LÉGALE

DE

LA NOBLESSE SOUS LA 3^e RÉPUBLIQUE

Majorats et Droits Féodaux

Le passé a d'étranges survivances. En vain, à toutes les époques et surtout depuis cent dix ans, d'infatués doctrinaires ont cru pouvoir appliquer à la politique la méthode cartésienne de la table rase. Pour rase qu'elle fût, leur table avait des pieds : par là, elle touchait au profond humus fait de la poussière des morts.

Cette philosophique réflexion nous vient d'un livre et d'un auteur de qui on ne les pouvait guère attendre. Et je ne dis pas qu'ils y aient pensé, mais, invinciblement, ils la suggèrent. Si vous ouvrez, à la page 41, le Rapport sur le budget de la Légion d'honneur, dû à la plume du peu réactionnaire M. Dujardin-Beaumetz, vous tomberez sur le chapitre IV, ainsi intitulé : *Versements par les titulaires de majorats* : 13.000 francs. La somme est minime ; mais, que dites-vous du principe ? Eh quoi ! au point le plus ascendant de la courbe démocratique, Baudin et Millerand étant consuls, il existe encore des majorats ! Et ces majorats ont des titulaires ! Et l'État les reconnaît ! Il leur donne l'officielle consécration de son budget ! Voilà qui vous a bien un autre parfum d'ancien régime que ce pauvre Concordat tant dénoncé. Il suffira d'avoir signalé le fait à nos maîtres de la rue Cadet, pour que disparaisse une aussi choquante anomalie.

On sait que les majorats avaient été supprimés (comme tout le reste) par nos pères de 1789. Napoléon les rétablit par deux actes du 30 mars 1806, et du 1^{er} mars 1808. En 1817, leur quotité était ainsi fixée : le majorat de duc à 30.000 francs de revenu, majorat de marquis ou de comte à 20.000, majorat de vicomte et de baron à 10.000. Sur ces sommes, les ayants-droit étaient (et légalement sont encore) astreints au paiement d'un droit de transmission fixé au cinquième du revenu annuel.

(1) Voir notre plan, page 3.

Il semble, à voir la profusion de titres qui orne les annuaires de nos clubs, que l'Etat devrait avoir dès lors plus de 13.000 francs à toucher. En fait, depuis dix ans, les recettes ont varié de 100 à 15.000 francs. C'est peu. Comment expliquer un tel déchet ? Se tromperait-on en supposant que nos gentilhommes de cereles ont rarement leurs titres en règle et que, nobles pour leurs fournisseurs, ils savent opposer au fisc une roture qui porte quittance.

On n'en finirait pas, si l'on voulait rechercher dans nos lois, si égalitaires, d'autres vestiges de la féodalité. En 1874, la Commission, chargée de répartir le milliard des émigrés, siégeait encore à la Chancellerie, sous la présidence de M. Numa Baragnon. On y invoquait les coutumes : on y citait les anciens feudistes. Vers la même époque, le prince de Caraman-Chimay, à qui étaient inféodés certains droits de péage sur le canal du Midi, plaidait contre la Légion d'honneur, cessionnaire de ces droits, et gagnait son procès. Le marquis de Chabrières, père de l'évêque de Montpellier, disputait un litige analogue contre certaines communes du Gard : les Galliflet contre celle des Martigues. La famille de Ravel d'Esclapon possède encore un droit sur toute l'eau et sur tous les poissons du territoire d'Arles. L'auteur du présent article a soutenu victorieusement ce droit à la barre de la Cour d'Aix. Dans le Rouergue, pays d'évolution lente et de mœurs antiques, une foule de rentes foncières sont encore acquittées chaque année. M^{me} la comtesse de Toulouse-Lautrec se voit apporter en grande pompe, au mois d'août, des sacs de pommes de terre et des poulets. Il n'est personne qui ne puisse, dans sa province, noter des traits pareils, tant la coutume se venge de l'ignorant dedain des lois !

Je ne doute point que bien des beaux esprits de nos jours ne crient à la barbarie devant de tels faits. Qu'ils veillent bien réfléchir à cette boutade de Fustel de Coulange, recueillie par M. Frédéric Amouretti. Le grand historien montrant à notre confrère un étang :

« Croiriez-vous, disait-il, qu'il se trouverait un paysan pour refuser la jouissance de cet étang à la seule condition que je n'y entendrai plus la musique des grenouilles ?... ».

C'est, à l'origine, toute l'histoire des droits féodaux.

Pour complément de cette étude, nous ne pouvons que produire le fait judiciaire d'une *condamnation* à six mois de prison pour PORT ILLÉGAL de titres nobiliaires (ce qui implique la légalité des vrais titres).

Les heureux mortels qui eurent, ces temps derniers, le grand honneur de fréquenter les réceptions officielles de M. Loubet et de ses ministres, purent y contempler, traité avec les honneurs princiers, un personnage généralement vêtu d'un uniforme tout chamarré d'or et tout rutilant de croix, de cordons et de crachats.

Cet éminent personnage, solennellement reçu aux fêtes de l'Élysée, hôte assidu des dîners ministériels, traitant de pair avec les ambassades, familier de la nonciature, et qui traitait le nonce, Monsieur Clary, de « papa », n'était autre que le *prince* Laforge de Léon de Viterval.

Or, le prince, ayant établi ses armes, ses sceaux, ses parchemins, etc., etc., créa enfin l'Ordre des Chevaliers de Saint-Léon, dont il se proclama le grand-maître et souverain chef.

D'après lui, cet Ordre était constitué dans le but d'honorer la vertu, la science et le haut mérite, et de faire prospérer des œuvres humanitaires et de bienfaisance.

Outre le grand-maître et la grande maîtresse, qui devait être la future princesse, l'Ordre comprenait un secrétaire général, un ministre de la Justice, un chef d'état-major général, un grand aumônier, des commandeurs, officiers, chevaliers, grand-croix, etc.

Laforge envoya le grand cordon de son Ordre aux souverains étrangers: le roi d'Italie lui expédia, en échange, un diplôme de chevalier de la couronne d'Italie.

M. Paul Loubet, fils du Président de la République, fut fait Commandeur de l'Ordre de Saint-Léon, et nombre de hauts personnages, comme M. Hanotaux, reçurent diverses dignités de l'Ordre.

Malheureusement, un beau jour, des plaintes furent déposées et le malheureux « prince » après quatre mois et demi de prison préventive s'échouait dernièrement sur les bancs de la correctionnelle, sous la quadruple prévention de port illégal de titres nobiliaires, trafic de décorations, escroqueries et abus de confiance.

Hâtons-nous de dire que, comme les preux, le « prince », qui, de la prison, datait ses lettres : « Au 1^{er} de notre captivité », ne paraît nullement abattu par l'adverse destinée.

Tiré à quatre épingles, depuis les souliers vernis, la jaquette noire de coupe élégante, la boutonnière ornée du ruban éclatant de la Couronne d'Italie, jusqu'au gilet blanc et à la cravate de satin, les cheveux savamment ondulés, la moustache blonde aux

crocs cosmétiques, le geste gracieux, la voix caressante, le « prince » semble plutôt dans un boudoir que sur le banc d'in-famie.

Après avoir lu les lettres de différents témoins, M. Paul Loubet, M^{me} Ratazzi, le colonel Beulant, le général du Barrail, qui ne peuvent venir, le Président commence.

L'INTERROGATOIRE

Le Président Puget. — Vous vous appelez Laforge (Léon) ?

R. — Prince Léon.

D. — Quand vous êtes né, en 1870, vous vous appeliez Laforge tout court, et votre père était directeur d'une petite raffinerie. D'où vient le nom de Viterval ?

R. — C'est un pseudonyme littéraire, et mon titre fut confirmé le 15 novembre 1898 par un bref du Pape.

D. — Et, alors, vous fondez l'Ordre des Chevaliers de Saint-Léon. Léon, c'est vous ?

R. (modeste). — Léon XIII aussi, c'est Léon tout court. (Rires.)

D. — Alors, vous distribuez votre Ordre à tout le monde, et surtout à des gens fort peu honorables : témoin, votre grand secrétaire, le marquis de Guiry, six fois condamné déjà.

R. — J'ai deux cent cinquante chevaliers, dont plusieurs sont grands-officiers de la Légion d'honneur.

D. — Il est exact que, par brefs pontificaux de 1898, vous êtes créé « prince » romain et grand-croix de l'Ordre de Saint-Grégoire ; voici la lettre officielle vous annonçant les deux brefs de Léon XIII. Seulement, on vous réclamait en même temps 22.000 francs pour le titre de « prince » et 6.000 francs pour la croix. Et, comme vous n'avez jamais payé, on vous a rayé.

R. — Tout ça, ce sont des tripotages de la nonciature.

D. — Vous êtes membre de l'Académie Héraldique et vous avez pris pour devise : « *Suum cuique.* » Vous auriez bien dû en faire l'application en payant vos dettes. (Rires).

R. — Je n'ai pas payé faute de factures.

D. — Vous êtes bien authentiquement chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie : mais, comme vous n'avez pas fait ratifier votre nomination par la Grande Chancellerie, vous n'avez pas le droit de porter cette décoration.

R. — Pardon ! j'y suis autorisé par mon cousin et ami le roi Humbert.

D. — Vous dites : cousin et ami ?

R. — Le protocole m'y autorise, ayant rang de cardinal. (Rires)

D. — Dans une lettre à M. Deleassé, vous menacez de vous plaindre à un souverain qui vous honore de son amitié, votre illustre cousin, le roi Humbert.

R. (d'un ton dégagé.) — C'est exact. M. Deleassé s'est dérangé jusqu'au Havre pour conférer avec moi. Si vous voulez, je donnerai des explications, encore quelles ne soient guère favorables au gouvernement. (Rires.)

D. — C'est inutile. Vous vouliez acheter une île qui deviendrait le berceau de l'Ordre ?

R. — Je suis entré en pourparlers officiels avec l'Espagne. J'ai à ma disposition tous les fonds nécessaires.

D. — On vous demandait trois millions ?

R. — Oui, pour Pourquerolles.

D. — Et vous avez cet argent ?

R. — Oh ! j'ai plus qu'il n'en faut maintenant.

D. — Vous auriez bien fait alors de payer vos dettes !

R. (Gracieusement accoudé à la barre.) — Oh ! Voyez-vous, la grosse question est que j'ai refusé de garantir 100.000 fr. à la nonciature pour épouser une fille de prince régnant. De là tous les tripotages. Et j'étais déjà fiancé officiellement qu'ils me proposaient encore des femmes. (Rires.)

D. — Vous avez parlé, à Neuilly, d'une jeune fille de 18 ans, qui vous apportait quatre millions... et un enfant ? (Rires.)

R. — Ce n'est pas moi qui l'ai cherchée. (Modestement) Il y en a eu bien d'autres. C'est toujours comme ça pour les princes à marier. (Hilarité.)

D. — Vous avez fait 223 chevaliers, qui ont payé leurs brevets ?

R. — Jamais on n'a payé.

D. — C'est-à-dire que quelques-uns seulement n'ont pas payé : comme le jeune du Barrail, M. Rochard, alors directeur de l'Ambigu ; M. Domergue, secrétaire de la Sûreté ?

R. — Ah ! pardon, celui-là n'en est pas (riant) : j'en serais très heureux, mais il n'y a pas de policiers dans l'Ordre.

D. — Grâce à ces titres, vous avez obtenu de M. Guillaumot, graveur héraldique, galerie Montpensier, des fournitures pour

1.90 francs, plus un cachet et une bague en or. Et, naturellement, il n'a jamais rien reçu.

M. Jentin, imprimeur, vous a remis 400 francs d'imprimés et n'a jamais été payé.

Un jour, à la Taverne Royale, vous arrivez en grand costume, accompagné de deux grands chefs arabes. Vous félicitez les musiciens, M. et M^{me} Forestino, et, en signe d'approbation, vous les nommez de suite le mari officier et la femme chevalier de Saint-Leon, et vous leur réclamez 20 francs de droits à chacun. Puis, vous entrez dans leur intimité, et, en échange d'une valse lente, *Caprice de Prince*, vous offrez de faire nommer le mari chevalier de la Croix-Rouge d'Espagne; vous recevez pour ça 75 francs. Enfin, pour le faire nommer officier d'Académie, vous touchez 500 francs avec engagement d'en recevoir autant ensuite?

R. — Je n'ai fait aucune démarche et j'ai rendu les 500 francs. Quant à M^{me} Forestino, elle souffre d'un amour rentré (rires) et se venge.

D. — Amour pour vous ?

R. — Sans doute ! (Rires.)

D. — Elle prétend que vous arriviez à chaque instant à l'heure des repas et vous jetiez avec avidité sur les meilleurs morceaux; sans compter que, votre estomac princier ne supportant que le champagne, vous vidiez votre bouteille chaque fois...

R. — C'est charmant !...

D. — Enfin, vous les avez invités à un grand banquet en votre honneur, à 20 francs par tête. Elle vous a répondu qu'elle était au régime lacté, et vous avez répliqué : « Ça ne fait rien; je mangerai votre part ! » (Hilarité prolongée.)

R. — Le banquet aurait eu lieu si je n'avais pas été blessé; je n'ai rien touché.

D. — Pourtant, des sommes ont été versées ?

R. — Alors, ce sont mes subalternes qui ont tout gardé.

D. — Voilà ce que c'est que de se si bien entourer.

R. — Tout le monde peut avoir sa bonne foi surprise. Ça arrive à tous les souverains. (Hilarité.)

LES TÉMOINS

Une soixantaine de témoins étaient cités, qui tous se plaignent d'avoir remis de l'argent moyennant des titres : seulement, c'est en général non au « prince, » mais à ses commensaux que les sommes de 20 à 50 fanes furent remises. En sorte que chaque fois le « prince, » levant mélancoliquement les bras, s'écrie : « Ils l'ont gardé ! »

Voici M. l'abbé Billet, qui déclare avoir été prié par Rome de ne pas s'occuper de l'ordre Saint-Léon.

Le prévenu proteste contre cette déposition :

Latogge. — M. l'abbé Billet ambitionnait le cardinalat.

Le témoin. — Je m'en fiche pas mal. (Sourires).

Voici un autre témoin, un restaurateur, M. Greillet, qui a payé un diplôme de l'Ordre la somme modique de 40 francs, versée entre les mains autorisées d'un. . . concierge.

Un facteur d'orgues a payé un diplôme analogue 50 francs.

Passons sur quelques autres : voici M. Tournal, qui, lui, doit avoir marchandé : car il a payé le même diplôme 25 francs !

Bien amusantes, les dépositions de M. et M^{me} Forestino, lesquels comparaissent ensemble à la barre, le mari ne parlant pas un mot de français. Était-ce l'amour rentré qui était ressorti ? Je n'en sais rien : toujours est-il que M^{me} Forestino rétracte tout, conteste tout, excuse tout, est remboursée de tout et retire sa plainte. Un seul petit point noir les sépare : l'histoire d'une bague que le « prince » aurait soustraite.

Le « prince » et M^{me} Forestino, ensemble. — Lui : « Je n'ai jamais eu de bague ! — Elle : « Il me l'a rendue. »

Le président. — Il faudrait s'entendre, pourtant !

Elle. — Il me l'a rapportée !

Lui. — Je ne l'ai jamais vue !

Elle. — Enfin, monsieur !...

Lui. — Enfin, madame !...

Elle. — Votre scrupule a été très beau, monsieur, puisque vous l'avez rapportée ; mais, tout de même !...

Lui, tout à fait talon rouge, s'inclinant. — Je ne saurais tenir une épée contre un éventail. (Hilarité prolongée.)

Au sujet des palmes académiques, le « prince » s'explique :

« M. Leygues, ayant reçu un ordre italien, ne pouvait rien refuser à un prince italien, cousin du roi. Rien ne m'était plus

facile que de faire décorer M. Forestino : mais je n'ai fait aucune démarche, et je suis autorisé par l'ambassade d'Italie à déclarer ici que l'ambassadeur est prêt à venir en témoigner diplomatiquement ».

Après cette belle tirade, M^{me} Forestino se retire en invitant le « prince » à venir le lendemain boire une bonne coupe de champagne et en suppliant le Tribunal d'être indulgent.

TÉMOINS A DÉCHARGE

Inénarrable, le défilé des fidèles dignitaires, depuis le monsignor Campana, grand aumônier de l'Ordre, jusqu'au compositeur de l'*Hymne de Saint-Léon*, dont M^r Hornbostel propose l'audition, en passant par le masseur, lequel, au milieu des rires, déclare : « Ze n'ai zamaï rien payé : mais, auzi, ze n'ai zamaï rien rezu ! »

M^r Hornbostel. — Le témoin est déjà de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre.

Le Président. — Qu'est-ce que c'est que ça, encore ?

R. — C'est un ordre rival. (Rires.)

Le « prince ». — Mais moins sérieux. (Hilarité.)

Mais, en voici bien d'une autre : M. Delambre, employé de banque, déclare avoir refusé le titre de chambellan.

Le Président. — Pourquoi ?

Le témoin, sérieux. — J'étais déjà chambellan du roi d'Araucanie, Aurélie 1^{re}. (Stupéfaction.)

Le Président. — Je comprends : il vous était impossible de remplir deux fonctions aussi sérieuses !

Le témoin, imperturbable. — Certainement. (Rires.)

Le docteur Crocke, après s'être déclaré secrétaire d'Etat du roi d'Araucanie et grand-croix de l'Ordre de Saint-Léon, commence ainsi sa déposition : « Hippocrate nous apprend que l'apparence est trompeuse. . . » En sorte que, bien vite, au milieu des rires, on l'éconduit, désolé de ne pouvoir placer « deux petites anecdotes toutes courtes. »

Enfin, après le réquisitoire du substitut Bouloche et une humoristique plaidoirie de M^r Hornbostel, le « prince » est condamné à six mois de prison pour port illégal de titres nobiliaires.

Toujours souriant, il se retire, escorté de ses nombreux cavaliers.

Disons que le « prince », ayant subi quatre mois et demi de prison préventive, n'a pas été incarcéré.

(*Chroniques Judiciaires*, 1^{er} Mai 1901.)

Le Fascicule : 1 Franc.

ALMANACH DE FRANCE

Le Gotha Français

Annuaire officiel des Cours,
du Monde Diplomatique et de la Noblesse



ORGANE DE L'INSTITUT HÉRALDIQUE DE FRANCE

Si les traditions maintiennent
la noblesse, ce sont l'héroïsme et
le génie, vertus pareilles, qui la
fondent et la font resplendir !

JEAN CARRÈRE.

IMPRIMERIE DE L'AGRICULTURE

SAINT-MALO

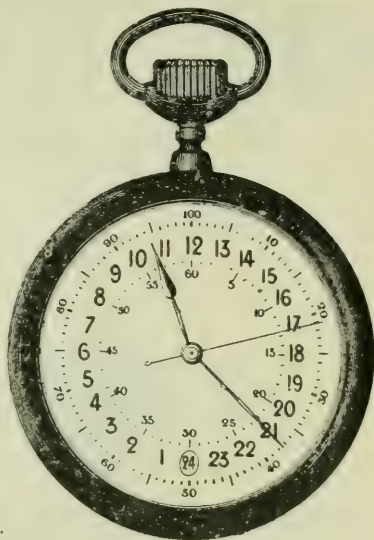
(Ille-et-Vilaine)

1904

Périodique. — Deuxième Fascicule. — Deuxième Trimestre.

LES 24 HEURES DÉCIMALES (Voir page 24)

Heure nouvelle adoptée officiellement par le Bureau des Longitudes, l'Observatoire (1^{er} janvier 1900), l'Administration des Postes et Télégraphes (1^{er} octobre 1901) ; par les Chemins de Fer Belges, Espagnols, Italiens, Europe Centrale, Indes, Canada, etc.



La Montre Décimale Perpétuelle

MARCHANT HUIT ET QUINZE HEURES SANS REMONTER

summun de l'invention humaine, ultime perfection ! acier, nickel ou argent, de 50 à 150 francs, suivant précision, décor, etc.

Se remontant elle-même sans relever : métal, 60 francs ; argent, 70 à 150 francs ; or, 250 à 1.000 francs.

TERMELET & C^{IE}

SEULS FABRICANTS

3, Rue des Granges, à BESANÇON (Doubs)

N.-B. — Toute vieille montre, pendule ou bijou, est rendu réparé comme neuf et garanti comme tel des années. Des choix sont envoyés sur demande à tout souscripteur de l'Almanach de France.

ANNONCES : la Page, 400 fr. ; Demi-Page, 60 fr. ; Quart de Page, 35 fr.

Le prochain fascicule est sous presse ; les annonces trop tardives sont reportées au mois suivant.

TIRAGE : 50.000 EXEMPLAIRES

Deuxième affaire Laforge, 15 Mars 1904.

Le « prince » Laforge de Viterval, souverain chef, grand-maître de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Léon, comparaisait hier devant la huitième chambre correctionnelle sous l'inculpation — bien roturière — d'escroquerie.

Avec son factotum, Guiraud, ancien vice-consul du Venezuela à Cette, le prince de Viterval (qui, sur les registres de l'état-civil, s'appelle Laforge tout court) avait, paraît-il, réussi à circonvenir une vieille rentière de soixante-dix ans, M^{me} J..., et à lui escroquer — sous prétexte d'affinités artistiques et sentimentales — une somme rondelette de 40.000 francs.

La vieille dame, à qui le « prince » n'écrivait qu'en vers, et sur du papier parfumé avec roses et faveurs bleues, n'avait pas tardé à remettre à son protégé les clés de son cœur, et avec elles (ce qui est plus grave) les clés de son appartement.

Le « prince » de Viterval et son majordome Guiraud seraient encore chez la bonne dame, si la famille n'avait mis bon ordre à cette intimité douillette et n'avait fait arrêter les deux commensaux depuis le 7 février dernier.

A l'audience d'hier, on a donné lecture de plusieurs poésies — émanées de la plume disert de « prince » — et à la lecture desquelles la malheureuse vieille dame, paraît-il, se pâmait et... payait en conséquence.

Ecoutez plutôt :

Aussitôt il alla vers Elles
Et dans son exquise bonté
Prit par la main les immortelles
Et les fit mettre à son côté.

Puis, s'avançant : « *La Bienfaisance!* »
Dit-il ; la dame s'inclina.
Puis, il dit : « *La Reconnaissance!* »
Et l'autre dame salua !

Ces deux vertus bien étonnées,
Se regardaient avec émoi ;
Ne s'étant jamais rencontrées,
C'était la première fois.

La rime n'est pas riche. Mais la vieille dame l'était, et cela suffisait grandement.

A sa poésie symboliste, le « prince » de Viterval faisait, dans sa correspondance, succéder une prose langoureuse.

Chère Madame,

8 heures du soir.

Je suis encore couché et j'hésite à me lever, étant retenu par mon mal. Je vous prie de m'excuser : j'espère être mieux demain, et alors je viendrai le soir en place d'aujourd'hui.

J'ai relu vos vers aimables ; et c'est sous leur charme séduisant que je m'endormirai cette nuit en pensant à vous.

Votre affectueusement dévoué

LÉON DE VITERVAL.

Ajoutons que M^{me} J... comptait d'ailleurs sur un brevet de comtesse romaine que le « prince » de Viterval avait promis de procurer avec toutes sortes de bénédictions.

Espérances qu'elle dut, bien entendu, voir s'évanouir une à une.

Dans leurs explications à l'audience, les deux accusés ont protesté énergiquement de leur innocence.

Après plaidoiries de M^r Hornbostel, pour le « prince » : de M^r Tichet, pour Guiraud, et de M^r Max Botton, pour la victime, l'affaire a été renvoyée à huitaine pour jugement.

Ajoutons que le gendre de M^{me} J... intervenait au débat pour demander un franc de dommages-intérêts, à titre de réparation du préjudice moral.

22 Mars 1904.

Le tribunal correctionnel a prononcé hier son jugement dans l'affaire de Viterval.

Sur la recevabilité de la demande de la fille et du gendre de M^{me} J..., la septuagénaire victime du « prince », le tribunal a décidé :

Attendu que l'estime et la considération qui s'attachent à la conduite irréprochable d'une mère sont un patrimoine de famille dont la garde est surtout confiée à la sollicitude et à la surveillance de l'enfant qui y est le plus intéressé ; et que, par suite, si l'honneur de la mère de famille est attaqué, la fille peut porter plainte et se constituer partie civile ;

Par ces motifs,

Reçoit la dame veuve J... et les époux de G... parties civiles.

Puis, cette formalité de procédure remplie, le tribunal a prononcé au fond les condamnations suivantes pour escroqueries :

Le « prince » Laforge de Viterval est condamné à deux ans de prison et à 50 francs d'amende, et son majordome Guiraud s'entend infliger la peine de huit mois de prison (avec sursis) et 50 francs d'amende.

La restitution des 42.000 francs, au profit de M^{me} J..., est ordonnée. De plus, un franc de dommages-intérêts est accordé, suivant leur désir, à la fille et au gendre de M^{me} J...

Sur appel de Léon Laforge, le Ministère public faisant appel ultérieur *à minima*, a obtenu une condamnation à cinq ans de prison au lieu de deux, se basant sur LA RÉCIDIVE (1) doublée d'escroquerie.

CONCLUSION : *Tout individu qui porte des noms et des titres auxquels il n'a pas droit peut être condamné sous la 3^e République, qui, de ce fait, sauvegarde la véritable noblesse en reconnaissant sa parfaite légalité qu'elle devait abolir !*

N. D. L. R.

COROLLAIRE JURIDIQUE

De temps à autre surgit une interpellation à la Chambre visant une imposition ou une suppression des titres de noblesse et des noms historiques, voire même des noms de villes que portent certaines personnes ! C'est presque l'histoire de (Monsieur) le marquis de Saint-Cyr, qui, en 1793, par la suppression des titres et noms de monsieur, de marquis, de saint et de sire, n'avait plus d'état-civil. — Dernièrement, le 3 décembre 1902, M. Fournier a proposé la *suppression des titres de noblesse*, proposition qui, renvoyée à la Commission de réforme judiciaire, y sera enterrée.

Voici pourquoi :

Tous les aînés de familles titrées ont fait porter leurs titres sur leurs actes d'état-civil, que l'on ne peut annuler.

Ceux qui ont négligé cette précaution, ou les cadets devenus aînés par décès, ont des pièces justificatives de leurs titres qui obligent à les mentionner *tout comme un grade dans l'armée ou une situation sociale dans lesquels il était impossible de naître, et que l'on ne peut leur contester.*

(1) PORT ILLÉGAL de titres nobiliaires. (1^{re} affaire, page 26).

Puis il y a les anoblis de la République (il n'est pas question du baron Millerand); ainsi :

Deux frères, officiers dans un régiment en garnison dans le sud-est de la France, MM. X..., voulaient ajouter à leur nom patronymique un titre et une particule : de la Z..., qui appartenaient à un de leurs parents dont ils étaient les descendants éloignés du côté maternel. Pour ce faire, ils s'adressèrent au Conseil d'Etat, qui repoussa leur demande.

La cause semblait donc perdue, lorsqu'intervint Boulaine ! Moyennant une somme considérable — il s'agirait de plus de cent mille francs — ce banquier offrit de s'occuper des deux officiers et de mettre à leur disposition les influences dont il disposait.

Les frères X... acceptèrent et, en deux mois, grâce à l'intervention de Boulaine et à l'appui officiel du garde des sceaux, qui, avant d'entrer dans le Ministère, avait été l'avocat de Boulaine — il ne s'agit pas de M. le sénateur Guérin — les deux officiers, malgré l'avis défavorable émis par le Conseil d'Etat, étaient autorisés à s'appeler MM. X... de la Z...

Ajoutons que l'affaire se passait il y a deux ans. (*La Patrie*, 30 novembre 1902.)

Maintenant, il y a les faux en écritures publiques et les fausses déclarations d'état-civil qui constituent un fait acquis pour certaines familles et qui rendent leurs membres passibles de l'article 259 du Code Pénal :

« Sera puni d'une amende de 500 à 10.000 francs, quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état-civil. — Mention sera faite en marge des actes authentiques. — Insertion facultative dans les journaux à désigner. — Le tout aux frais du condamné. »

Sans compter l'article 52 du Code Civil, ainsi conçu :

« Toute altération, tout faux dans les actes de l'état-civil donneront lieu aux dommages-intérêts des parties, sans préjudice des peines portées au Code Pénal, que les personnes lésées peuvent invoquer en se portant partie civile dans l'action que le Ministère public est tenu d'ouvrir sur simple plainte des ayant-droits. »

Mais, pour en revenir à la pratique convenable, il est préférable qu'un titre ne figure pas comme un nom sur un état-civil, car

on en arriverait à la noblesse américaine, bizarre habitude pratiquée depuis quelque temps aux Etats-Unis où elle prend chaque jour plus d'extension.

On baptise les enfants, à leur naissance, avec des prénoms dans ce genre : Comte, Duc, Lord, etc. De sorte que, plus tard, le petit Skinner ou le petit Thomson peuvent carrément libeller leurs cartes de visite avec ces deux mots, brillants par leur assemblage : Lord Skinner, Marquis Thomson, et cela les aide puissamment à se lancer dans la meilleure société.

Voilà pourquoi un nom n'est pas un titre et, réciproquement, un titre ne peut être traité comme un nom et ne doit être mentionné comme un grade acquis, qu'aux actes de décès. Sinon le cadet d'un marquisat qui est comte, resterait comte, lui et ses descendants malgré l'extinction de la branche aînée. On devrait requérir un jugement, ce qui est inutile en présence d'une possession *authentique*.

LES DÉCORATIONS ET TITRES DE NOBLESSE

Pontificaux, Anglais et Français

On n'ignore pas que le Saint-Siège décerne des décorations et des titres nobiliaires reconnus par tous les gouvernements.

Les décorations sont au nombre de trois : les ordres de Saint-Sylvestre, de Saint-Grégoire le Grand et de Pie IX. Ils sont donnés pour services rendus à l'Eglise et taxés comme il suit : pour le titre de Chevalier, 1.125 francs, et, pour celui de Commandeur, 2.350 francs.

Quant aux titres de noblesse, ils sont aussi au nombre de trois : Baron, Comte, Marquis. Ils paient tous une taxe uniforme : différente seulement, lorsque celui qui les reçoit entend les porter seul ou les transmettre à ses descendants, il paie 2.906 francs dans le premier cas et 8.125 francs dans le second.

Comme pour les décorations, ces titres ne sont valables que si les chancelleries les ont reconnus et si un jugement du tribunal a autorisé les titulaires à ajouter le titre à leur nom de famille. Mais, pour les obtenir, il faut avoir rendu des services dont l'importance excède toujours le coût du brevet d'inscription. Quant au titre du « prince » de Viterval, cité précédemment, reconnu par bref pontifical du 15 novembre 1898, c'est une exception de 22.000 francs. Et, en somme, ce malheureux n'a été condamné que faute d'argent.

— C'est là toute la force des Juifs contre la vraie noblesse française, acquise sur les champs de bataille par le sang versé et devant laquelle les Français qui devaient l'aider à vivre, elle et ses descendants pour le prix du sang, n'ont pas hésité à faire faillite. — Mais l'honneur et le devoir lui suffisent : l'intelligence surgit quand même, ce qui est l'essentiel au point de vue social.

Considérons, cependant, que l'héritage d'une fortune acquise plus ou moins honnêtement paraît toute naturelle, tandis que celui d'un titre glorieux gagné péniblement sur les champs de bataille quand d'autres étaient au coin du feu semble en France une superfétation. — Tandis que l'on parcourt la liste des pensions payées annuellement par l'Etat anglais, on est pénétré d'un respectueux étonnement. La reconnaissance de nos voisins s'étend sur les descendants les plus éloignés de leurs héros. Ainsi, le quatrième duc de Wellington reçoit chaque année une somme de cent mille francs, parce que le premier duc fut un général victorieux. Le duc de Fer lui-même avait reçu un don de dix millions de francs le lendemain de Waterloo.

Les contribuables britanniques versent de même une pension de 125.000 francs à lord Nelson, dont le père était le neveu du célèbre amiral.

Le duc de Marlborough, lui, a renoncé à sa pension de cent mille francs contre le versement d'une somme de 2.675.000 francs. Les descendants du vainqueur de Blenheim n'en ont pas moins touché, jusqu'à l'année dernière, le gros revenu que leur assurait la reconnaissance du peuple anglais.

La plus grosse pension est réservée au duc de Richmond et Chatellerault : 475.000 francs par an. Cette pension a été accordée, en 1799, à l'ancêtre du duc actuel, parce que celui-ci avait consenti à ne plus prélever un droit d'un shelling par tonne de charbon transporté sur la Tyne.

Parmi les Français, dirons-nous, la gloire personnelle suffit à chacun d'eux : il faudrait trop pour les récompenser tous, car, chez nous, c'est un sentiment national ! B...

P. S. — Le second empire mit néanmoins ses généraux victorieux sur le même pied que ceux de l'Angleterre. Ainsi, le maréchal Pélissier, vainqueur des Arabes à Ouled-Khia et des Russes à Sébastopol, devint duc de Malakoff le 22 juillet 1856 avec dotation de 100.000 francs par an. (*Nommé ambassadeur à Londres, puis grand chancelier de la Légion d'Honneur, il mourut gouverneur de l'Algérie à 70 ans, le 22 mai 1864.*)

LA NOBLESSE DE PARTICULE

Ceci est de notre gibier, comme disait Montaigne ; car il s'agit de vanité et il s'agit de la vanité sous sa forme la plus aiguë et la plus ardente. Il s'agit de la particule nobiliaire et de son histoire à travers les âges.

Beaucoup de gens croient que la particule, à savoir la préposition *de* devant un nom, est un signe de noblesse et, Dieu me pardonne, *confère* la noblesse. Oh ! grande vertu d'une préposition.

Ce préjugé, très répandu, que les véritables nobles ne partagent nullement, que les faux nobles caressent et que tous ceux qui aspirent à la noblesse tiennent pour une vérité incontestable, vient d'être battu en brèche une fois de plus par M. Michel Breuil, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Son livre, intitulé très suggestivement *De la particule dite nobiliaire*, est très intéressant, encore qu'on ne puisse guère dire qu'il soit d'une admirable opportunité et d'une actualité flagrante. Mais, enfin, il est curieux et pourrait être sous-intitulé *Histoire judiciaire et sociale d'un ridicule*.

La vérité, comme on le savait déjà, mais il n'était pas inutile de le redire avec preuves à l'appui, est que *jamais* la particule n'a rien prouvé ni rien signifié du tout et que, de tout temps, il y a eu des nobles qui n'avaient pas la moindre particule et de tous temps aussi des gens munis de la particule qui n'étaient pas plus nobles que Colin Tampon.

Etaient « nobles comme le roi » les Molé, les Séguier, les Colbert, les Chabot, les Pasquier, les Amelot, les Damas, les Goyon, les Bertrand, les Tournemine, les Mathieu, les Montmorency, les Gouffier, les Pellet, les Brûlart, les Goujon, les Vergen, les Potier, les Lépagnol, les Veneur, les Anjorant, les Sanglier, les Chasteignier, etc., etc. — N'étaient pas nobles du tout une foule de du Bois, du Tilleul, des Forêts, de la Garenne, de l'Ecluse et du Puits,

On était noble quand on était inscrit sur les registres de la noblesse et pourvu de certains privilèges très précisément énumérés dans l'ancien droit et favorisé de certaines exemptions très

précisément libellées dans les anciennes lois. Autrement, s'appelaient-on, très légitimement, de la Vau du Puits de la Combe, on n'était pas noble du tout. On était un homme qui avait un joli nom.

M. de la Fontaine, par exemple, s'appelait très bien M. de la Fontaine et n'était pas noble. Il se peut qu'il crût l'être ; car il avait laissé, peut-être par distraction, mettre le titre d'*écuyer* à la suite de son nom dans un acte public ; mais il fut poursuivi de ce fait, condamné, gracié du reste et n'y retomba plus.

C'est comme M. de Béranger, « notre immortel chansonnier national », qui s'appelait très bien de Béranger, mais qui savait très bien n'être point noble et qui disait très véritablement : « Je suis vilain et très vilain. » C'est comme Sainte-Beuve, dont le père s'appelait de Sainte-Beuve, qui, lui-même, avait été inscrit *Sainte-Beuve* sur les registres de l'état-civil, parce qu'il était né à une époque où l'on évitait la particule, qui aurait pu reprendre intégralement le nom de son père plus tard, mais qui, sachant les choses, disait : « *N'étant pas noble*, j'ai voulu éviter de paraître vouloir, en reprenant la particule, me donner un faux air de noblesse. »

Done, voilà qui est bien entendu, jamais la particule *de* avant le nom de famille ou entre deux noms portés par un seul homme n'a été par elle-même ni preuve, ni signe, ni présomption de noblesse.

* *

Seulement, les nobles, les véritables nobles ayant pris l'habitude de ne se faire désigner le plus souvent que par leur nom de fief, par leur nom de terre, et ce nom, étant tout naturellement précédé de la préposition *de*, la foule a pris l'habitude de considérer cette préposition comme constituant noblesse et d'attribuer la noblesse à tout homme dont le nom était précédé de la préposition *de*, encore que très souvent, que, le plus souvent, l'homme dont le nom était précédé de la préposition *de* ne fût pas plus noble que M. Tartempion. Cela a fait depuis très longtemps, depuis le *xv^e* siècle au moins, une fausse noblesse, aussi fausse que la fausse tiare, et qui n'a avec la véritable noblesse, non seulement rien de commun, mais non pas le moindre rapport.

Cela est si vrai que des nobles parfaitement nobles ne se donnaient pas la peine, tant ils la considéraient peu comme signe de noblesse, tant ils la méprisaient, de séparer la particule. Les d'Argenson signaient Dargenson, les d'Aguesseau signaient Daguesseau, etc.

Mais, précisément à cause de ce mépris des vrais nobles pour la particule, les roturiers pouvaient se donner le *de* tant qu'ils voulaient sans que les vrais nobles s'en émussent, et les roturiers s'en donnaient à cœur joie, et ils ajoutaient à leurs noms un nom de terre ou, assez souvent, un nom de pure fantaisie précédés du *de*, et au bout de quelques générations, le seul nom de terre précédé du *de* était en usage, et voilà une nouvelle famille noble.

On peut dire qu'il se forma ainsi une nouvelle classe, une classe de gens qui n'étaient pas nobles, mais qui avaient des prétentions à la noblesse. On peut évaluer à deux tiers de la noblesse française actuelle cette classe de gentilshommes par prétention (1).

Jamais cette prétention, ce faux air de noblesse ne fut combattu très énergiquement par l'ancienne monarchie ; et la raison en était bien simple : c'est que la noblesse était chose réelle, précise, enregistrée, classée et cataloguée sur les registres publics et que peu importait dès lors que M. Vilain dit de la Mare se fit appeler Vilain de la Mare, pourvu qu'il fût inscrit au registre des roturiers et payât la taille. Et, de fait, il la payait. Il était de la Mare en sa petite ville et Vilain devant le traitant.

Remarquez que la Révolution elle-même abolit la vraie noblesse et non point la fausse. Elle abolit tous les titres ; mais elle n'abolit point le *de*, par la très bonne raison qu'elle abolissait la noblesse et n'avait pas à abolir ce qui ne l'était point. Elle défendit de s'appeler prince, duc, marquis, comte, vicomte, vidame, baron, chevalier, écuyer (encore que le très respectable titre d'écuyer conservé en Angleterre, fût tombé en désuétude en France), mais elle n'interdit à personne d'avoir un nom précédé d'une préposition.

Il est vrai que, dans la pratique, tous les *de*, ou à peu près, se supprimèrent d'eux-mêmes. Mais ce n'était pas pour obéir à la loi, qui ne les visait nullement : c'était pour se dérober à la colère des puissants du jour, à la colère de la plèbe, et pour n'avoir par l'air même d'appartenir à cette « noblesse de prétention » dont je parlais tout à l'heure et pour laquelle la foule avait autant d'animosité que pour l'autre : c'était pour ne paraître *ci-devant* d'aucune façon.

(1) L'article simple : *le* ou contracté : *des* ainsi que : *du* ou : *l'* constituent la noblesse pour les ignorants, à tel point que des jugements ont été rendus pour rétablir en deux mots des noms comme Letanneur ou Lelaunier. Le maréchal Lannes ne revendiqua cependant jamais l'apostrophe, son intelligence et sa gloire militaire suffirent plus tard au duc de Montebello.

C'est ainsi que *des Aix* (très vieille famille noble) devint Desaix et que d'Anton (qui n'était pas noble) devint Danton.

C'est pour cette raison, toute circonstancielle et non légale, qu'il y eut un évanouissement de particules à partir de 1792. La fameuse anecdote — très suspecte, à la vérité, et que je ne donne pas pour authentique — de Martainville au Tribunal révolutionnaire, est très caractéristique de cet état d'esprit : « Approche, citoyen *de Martainville*, aurait dit le président du Tribunal révolutionnaire. — Citoyen, répondit Martainville, je m'appelle Martainville. Tu oublies que tu es là pour me raccourcir et non pour m'allonger. — Soit, répondit le président, alors on ne te raccourcira, ni ne t'allongera. Qu'on l'élargisse. »

C'est beaucoup d'esprit en une minute et en pareil lieu. Je souhaite que ce soit vrai.

Vint l'Empire, et ce fut assez amusant. L'empire fit une nouvelle noblesse et ne rétablit pas l'ancienne. L'effet fut curieux sur la particule. Elle resta quelque temps silencieuse et retirée, et, à côté d'elle, il y avait toute une noblesse sans préposition. Il y eut des comte Baton et des baron Mortier ; et, pendant ce temps-là, jusqu'en 1808, les dames de l'impératrice, qui étaient de la plus haute ancienne noblesse, s'appelaient officiellement, comme on le voit par l'*Almanach Officiel*, « Madame Montmorency, Madame Vintimille, Madame Chevreuse ».

Seulement, la particule reparut peu à peu. Elle reparut de deux façons. D'une part, aux ducs et aux princes de la nouvelle noblesse, on donnait des noms de lieux, des noms de victoires ou de villes conquises. Ney conservait son nom et s'appelait duc d'Elchingen et prince *de la Moskowa*. Fouché conservait son nom et s'appelait duc d'Otrante. Et, à cause de cela même et du ridicule qu'il y aurait eu à s'appeler Montmorency en face du duc d'Otrante, la particule reparut devant les noms de l'ancienne France.

Arriva la Restauration. La Restauration accepta l'ordre nouveau et rétablit *en partie* l'ordre ancien. Elle déclara que l'ancienne noblesse reprenait ses titres et que la nouvelle gardait les siens : mais que ni l'une ni l'autre n'aurait de privilèges. L'époque de la noblesse purement honorifique, purement honoraire, purement *ad honores*, commençait. Il y avait deux noblesses, l'ancienne et la nouvelle : mais ni l'une ni l'autre ne formait un *ordre* particulier dans l'État.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que, alors qu'il y avait deux noblesses, dont une très récente, et que, par conséquent, il y avait sans doute assez de nobles, la Restauration en créa de nouveaux en très grand nombre, et avec une complaisance presque abusive. Signe manifeste du caractère français et peut-être de l'âme humaine, on fut tout aussi friand d'être noble depuis que la noblesse ne donnait plus de privilèges qu'on l'avait été auparavant. Il n'y eut pas moins de 1.232 (mille deux cent trente-deux) anoblissements pendant les quinze ans de Restauration. On comprend, à la rigueur, l'empressement des roturiers à se faire anoblir. Mais la complaisance du gouvernement à les « savonner », comment s'explique-t-elle ? Fort bien. C'était ressource financière. On avait élevé extrêmement les droits à verser au Trésor pour anoblissement. Il n'en coûtait pas moins de 4.000 francs pour être baron et de 18.000 francs pour être duc, tandis que, sous l'Empire, le nouveau duc n'avait à verser que 900 francs et le nouveau baron 15 napoléons. En d'autres termes, depuis que la noblesse ne donnait aucun privilège, on l'achetait plus cher. En d'autres termes encore, sous l'ancien régime, on tâchait de devenir noble pour ne pas payer, et, sous le nouveau, on payait pour devenir noble. Ces revirements historiques ont toujours leur piquant.

Mais la particule, que devenait-elle pendant ce temps-là ? Elle avait acquis une importance conventionnelle qu'elle n'avait pas sous l'ancien régime, et cela encore s'explique très bien. Les titres inférieurs, celui de *messire*, *seigneur*, *écuyer* ou *noble homme* étant tombés en désuétude, beaucoup de nobles véritables, mais qui n'étaient ni princes, ni ducs, ni comtes, ni vicomtes, ni vidames, ni barons, ni chevaliers, ne se distinguaient plus de la roture que par la particule et, de ce fait, la particule, insignifiante autrefois, et toujours *réellement* insignifiante, devenait significative, quoique douteuse, par la force des choses.

Aussi et les particuliers en étaient avides, et le gouvernement lui-même commençait à y attacher une certaine importance. Il fallait demander au roi la permission de mettre, quand on n'en avait pas, une préposition devant son nom. On sait l'anecdote de M. Genou. M. Genou, bon royaliste et très honnête homme, supplia le roi de lui octroyer une particule : « Une particule, répondit Louis XVIII, une particule ?... de Genou. Hum ! Ce n'est pas joli. Une particule ?... Tenez, Monsieur, *prenez-en deux*, et appelez-vous

M. de Genoude. — (*Gaudent prænominè molles auriculæ.*) — Et c'est ainsi que Louis XVIII et Horace collaborèrent à la création du nom, vite devenu célèbre, du rédacteur de la *Gazette de France*.

Sous le roi-citoyen, la « noblesse de prétentions » prit des proportions considérables et véritablement effrayantes pour ceux qui s'effrayent de ces choses. Le gouvernement ayant pris le parti, assez sage à mon avis, d'être parfaitement indifférent à l'usurpation des prépositions, ce fut une foule qui glissa la particule devant le nom, ou derrière, ajoutant un nom de terre ou un nom en l'air au nom ancestral. On peut dire, sans une exagération trop violente, que la noblesse française de second ordre date, pour une bonne moitié de son contingent, du règne de Louis-Philippe. C'est sous le règne de Louis-Philippe que la France s'est le moins particularisée et s'est le plus particulée.



Cela devait amener une réaction et en a amené une, mais toute légale et peu réelle. La vraie noblesse a toujours été partagée en ses sentiments à l'égard de la « noblesse de prétentions », et, pour mon compte, j'ai observé cela de très près. Un certain nombre de vrais nobles, possesseurs de parchemins très authentiques, étaient et sont très animés contre les simili-nobles, ces intrus qui se font de fête : mais aussi, et peut-être mieux inspirés, un certain nombre de vrais nobles ne sont point fâchés du tout que, par une envie qui au fond est du respect et de l'admiration, des bourgeois aisés, par la particule, se donnent des airs de noblesse, c'est-à-dire se mettent à leur suite, se placent au bas bout de leur table et entrent dans leurs manières de penser, dans leurs manières de voir, dans leurs manières de sentir, dans leurs manières de croire, et, en définitive, dans leur *parti*, sinon dans leur caste. Après tout, c'est pour eux tout profit et vraiment nul dommage.

Je dis que j'ai vu cela de près. J'ai été élevé dans une province toute pleine de vrais nobles et des plus antiques. A côté d'eux, il y avait, bien entendu, quantité de Fourchu de la Combe et de Branchu de la Palisse, qui étaient tout simplement des bourgeois dont le grand-père avait acheté des biens nationaux. Eh bien ! les vrais nobles faisaient généralement très bonne figure aux Fourchu et aux Branchu. Ils en riaient un peu sous cape ; mais ils leur faisaient très bonne mine, très bonne *chère*, comme on disait dans l'ancien temps. C'étaient des intrus, oui ; mais des

intrus qui n'étaient intrus que par bon esprit et qui pensaient bien, et qui étaient incités par leurs prétentions mêmes et par leur empiètement même à très bien penser.

De ces deux sentiments sont nées, d'une part, la loi de 1858 et, d'autre part, la non-application de la loi de 1858.

La loi du 28 mai 1858, dite loi contre les faux nobles, modifiait l'article CCLIX du Code Pénal de la façon suivante : «... Sera puni d'une amende de 500 à 10.000 francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié *le nom* (voilà la question de la particule qui entre dans la législation) que lui assignent les actes de l'état-civil. » — La guerre juridique était déclarée aux fausses particules.

Cette loi, très désirée par un certain nombre de vrais nobles, ne fut presque pas appliquée pour les raisons que j'ai dites, parce que la plupart des vrais nobles n'y tenaient pas autrement. On croit que *jamais* il n'a été intenté de poursuites de ce chef par le ministère public *motu proprio*. Il n'en a été intenté que sur initiative de particuliers dont on prenait le nom et qui ne tenaient pas à ce qu'on le leur prit. Et ceux-là n'avaient pas besoin, je crois, de l'article CCLIX du Code Pénal pour appuyer leurs légitimes revendications. Je ne crois pas que ce soit sur cet article que M. de Rosny s'appuie pour demander qu'on fasse défense aux frères dits Rosny de s'appeler Rosny. (1)

Quoi qu'il en soit, la loi de 1858 fut très peu appliquée : et, si l'on se particule moins de nos jours que du temps de Louis-Philippe ou du temps de Napoléon III, c'est tout simplement, non par crainte de la loi, mais parce que l'*arriviste* a plus d'avantages aujourd'hui à supprimer la particule s'il en a une qu'à en ajouter une s'il n'en a pas. Revirement, *Corso e ricorso*, c'est toute l'histoire.

Tels sont les aperçus, moitié éthiques, moitié historiques, que M. Breuil nous a exposés dans son livre très intéressant sur la valeur et sur l'histoire d'un monosyllabe. Il est assez animé, M. Breuil. Il attache évidemment une grande importance à la question. Je le soupçonne d'y avoir un intérêt. Je m' imagine qu'il est de famille noble sans particule et qu'il tient un peu à revendi-

(1) Au cours de 1903, M. de Rosny ayant intenté un procès aux frères dits Rosny, (pseudonyme littéraire), se vit débouter de son action, n'ayant subi aucun préjudice moral, et, *en fait et en droit*, le nom Rosny n'étant pas de Rosny.

quer sa qualité de noble en dépit de l'absence de préposition et en bien marquant que la noblesse ne tient pas à cette préposition et que cette préposition est insignifiante. C'est pour cela qu'il souhaite la réviviscence du titre d'écuyer. Tout vrai noble *non titré*, c'est-à-dire ni prince, ni duc, ni comte, ni vicomte, ni vidame, ni baron, ni chevalier, était écuyer ; ou, pour mieux parler, le *titre* d'écuyer était le titre de tous les nobles qui n'en avaient pas d'autres. C'était le *esquire* des Anglais. J'ai idée que M. Breuil souhaiterait de pouvoir signer Breuil, *esq.*, comme M. Bownlew signe Bownlew, *esq.*

En tout cas, qu'il y ait revendication, très juste du reste ou qu'il n'y en ait pas, son livre est bon, et il a raison, pleinement raison : c'est l'essentiel. La particule ne signifie rien. Que cela soit bien acquis. Il y avait là un petit préjugé, très répandu, à démolir. Il ne faut pas se flatter qu'il soit désormais à terre : mais, enfin, il a reçu le coup qu'il était très juste qu'il reçût.

LES PAIRS DE FRANCE

1^{er} Février 1904.

On annonçait ces jours-ci la mort du marquis de Gouvion Saint-Cyr, ancien pair de France, décédé à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Il existe donc encore des pairs (1) de France ?

Assurément : mais leur nombre est maintenant des plus restreint, puisque l'hérédité de la Pairie fut abolie en 1830 et que cette institution fut définitivement supprimée en 1848.

Les pairs de France, nommés personnellement ou par substitution, sont, par suite, excessivement rares à présent — si même il en existe encore — et les chefs des Maisons dans lesquelles cet honneur était héréditaire ne le possèdent que comme un titre historique auquel ne correspond plus de fonction, charge ou privilège.

A quelle époque remonte la fondation de la Pairie ? On ne saurait le dire avec exactitude.

Au temps de Clovis, affirment les uns : sous Charlemagne, prétendent les autres : on la doit à Hugues Capet, qui remercia

(1) Officiers du Conseil Suprême de la Couronne de France ; du latin (*patres*), égaux entre eux en pouvoir et en dignité, et au Roi de France.

ainsi ses principaux électeurs, déclare une troisième opinion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant le XIII^e siècle on n'a, sur cette institution, que des renseignements vagues et contradictoires. A cette époque aussi, l'on voit fixer à douze le nombre des pairs de France.

Il y avait alors six pairs ecclésiastiques et six pairs laïcs.

Les six pairs ecclésiastiques étaient :

L'archevêque duc de Reims, créé, dit le Père Anselme, en 1179, et consécrateur des Rois.

L'évêque duc de Laon, créé vers la même époque, porteur, aux sacres, de la Sainte Ampoule.

L'évêque duc de Langres, remontant à 1179 également, porteur du sceptre.

L'évêque comte de Beauvais, créé en 1189, porteur du manteau et dictant aux assistants le serment d'obéissance.

L'évêque comte de Châlons et, enfin, l'évêque comte de Noyon, dont les dates de création, incertaines, doivent être placées entre 1180 et 1225 : le premier tenait l'anneau royal ; le second, la ceinture et le baudrier.

Voici maintenant les six pairs laïcs :

Le duc de Bourgogne, créé en 1363 et que des lettres patentes de Louis XI déclarent « premier pair et doyen des pairs ». Dans les cérémonies du sacre, il portait la couronne et ceignait l'épée au Roi — fonction attribuée, par la suite, au premier prince du sang.

Le duc de Guyenne, tenant de la bannière carrée.

Le duc de Normandie, tenant de la seconde bannière.

Le comte de Flandre, porteur de l'épée.

Le comte de Champagne, porteur de l'oriflamme.

Le comte de Toulouse, porteur des éperons.

Les pairies ecclésiastiques ne furent, dans la suite, augmentées que d'une unité : celle du duché de Saint-Cloud, érigée en 1674 pour l'archevêque de Paris.

Quant aux pairs laïcs, ils furent bientôt accrus : mais, jusqu'au XVI^e siècle, on n'en trouve très peu en dehors des membres de la famille royale qui étaient *pairs-nés*.

A partir de cette date, on en compte environ vingt-cinq nouveaux dans le XVII^e siècle : soixante au cours du XVIII^e siècle et une trentaine au XIX^e siècle.

Le dernier de ceux-ci fut le duc de Coigny, nommé pair en 1787.

La Révolution abolit, bien entendu, la Pairie comme toutes les autres distinctions sociales et l'Empire la reconstitua sous forme de Sénat, mais la Pairie ne fut rétablie dans sa véritable acception que par la Restauration, qui créa — ou recréa — quatre cent trente pairs de France.

Les derniers, nommés par Charles X, en 1830, furent : M. de Cèrestes, duc de Brancas ; le baron Duperré ; le comte de La Bourdonnais ; le marquis de Puyvert ; le marquis de Tourzel ; le baron de Vitrolles et le comte Vallée.

Les principales Maisons dans lesquelles la Pairie se trouvait héréditaire sont : Uzès, La Trémoille, La Tour d'Auvergne Bouillon, Rohan, Luynes, Beauffremont, Clermont-Tonnerre, Avaray, Mortemart, Noailles, Berghes, Choiseul, Goyon, Decazes, Gramont, Fezensac, Lorge, La Rochefoucauld, Rochechouart, Maillé, Polignac, Sabran, Richelieu, Riquet de Caraman, Oudinot de Reggio, Berthier de Wagram, etc...

La Pairie est-elle à jamais abolie ? Nul ne pourrait l'affirmer.

L'Institut n'est-il pas, en quelque sorte, une pairie du talent littéraire, artistique et scientifique ? Pourquoi n'y aurait-il pas également une pairie destinée à récompenser l'éclat des services insignes rendus à la Patrie par les familles et les particuliers ?

PETITS ÉTATS

Il n'était question, ces temps-ci, dans les feuilles, que du territoire indépendant de Moresnet, où les polices belge et allemande se trouvent en conflit pour la répression des maisons publiques de jeu. Voilà une indépendance qui nous paraît bien compromise, car les deux états en présence ne sauraient manquer de s'entendre pour absorber purement et simplement le territoire, cause du litige.

A ce propos, on a évoqué les noms des tout petits Etats existant ou ayant existé en Europe. Il en est un qu'on a oublié, nous voulons parler du royaume d'Yvetot.

N'allez pas vous récrier, le royaume d'Yvetot n'est pas du domaine du rêve et son histoire est curieuse, n'en déplaise à messieurs les chansonniers.

En 1066, Guillaume le Conquérant, débarquant en Angleterre, fit une chute qu'il expliqua par ces mots : « Je viens de prendre possession de la terre que je dois conquérir ».

Or, cette présence d'esprit n'était pas spontanée, puisque sa réflexion avait été soufflée au duc de Normandie par son bouffon, Ansfeld. Guillaume n'était pas ingrat ; il paya ce bon mot d'un royaume et la descendance d'Ansfeld fut appelée à régner sur Yvetot et ses dépendances.

L'histoire, impartiale, a enregistré les hauts faits de ces petits souverains. C'est ainsi que Martin I^{er}, au xiv^e siècle, lève une armée, rend visite à son cousin, le roi de France, frappe monnaie à son effigie, etc. Allez à Cluny, vous y verrez une médaille représentant Martin assis sur son trône et conférant la chevalerie à un aubergiste nommé Bobée.

Malheureusement pour Martin I^{er}, le roi de France eut la fatale idée de rendre sa visite à « son cousin » d'Yvetot. Charles VI arriva avec une telle suite que tout dans le royaume fut dévoré. Aussi, quand le roi de France repartit, emmenant ses nobles, le pauvre Martin I^{er}, complètement ruiné, dut liquider. Ce fut la fin de sa dynastie.

Le 2 mai 1401, Martin cède sa royauté à Pierres de Villaines, riche homme de loi à Rouen, dont les pouvoirs sont reconnus par le roi de France. Villaines, devenu Pierre I^{er}, soutient la tradition. Il porte secours à Charles VII et se voit banni de ses Etats par les Anglais pour avoir aidé Jeanne d'Arc. Le roi de France le rétablit, bien entendu, sur son trône avec tous ses droits.

Franchissons deux siècles et nous trouvons un Martin II de Bellay, grand ami du roi de Navarre, quoique bon catholique.

En 1592, Henri IV, qui marche contre le duc de Mayenne, arrive à Yvetot. Il s'amuse à faire la conquête de ce minuscule royaume. Ce simulacre de guerre dure une heure et se termine par une invitation à dîner du roi Martin. Le roi Henri accepte et mange « force lard et poulets rôtis ».

Henri IV, devenu un des plus puissants rois du monde, n'oublie pas son ami Martin II. Il l'invite à la cour et veut que les honneurs souverains lui soient rendus. « C'est un petit roi, messieurs, dit-il aux courtisans railleurs, mais c'est un roi tout de même ».

On raconte que Louis XIV lui-même ne craignit pas de reconnaître officiellement la souveraineté de « son cousin » minuscule.

Un jour que le Grand Roi traversait en carrosse la principale rue d'Yvetot, un officier lui adressa la parole, en l'appelant : « Sire ! » — « Ignorez-vous, monsieur, dit Louis en riant, que je ne suis pas Sire, ce titre appartient à mon frère d'Yvetot. »

Consécration suprême : Guillaume-Claude, dernier souverain de ce petit Etat, mourut sur l'échafaud révolutionnaire.

Grave motif à philosopher : un roi de chanson et d'opéra-comique payant de sa tête les honneurs souverains que lui reconquirent pour rire ses « cousins », les puissants rois de France.

NOBLESSE ET DÉMOCRATIE

En la septième année du règne de Néron, soixante-deux ans après Jésus-Christ, un douloureux événement, mentionné par Tacite, suscita une vive émotion parmi la haute société romaine. Deux patriciens de Rome, Valerius Fabianus et Marcellus Asinius, furent convaincus d'avoir falsifié un testament dans le but d'extorquer un riche héritage.

Le second des accusés attira particulièrement tous les regards : ne portait-il pas un des plus grands noms de la République ? Il était le petit-fils d'Asinius Pollion, l'ami de Virgile et d'Horace, le lieutenant de César à Pharsale, à la fois grand orateur, poète exquis et philosophe, doué de la plus rare sagacité.

Plein de déférence pour la mémoire de ce noble ancêtre, le Sénat ne voulut pas que le nom d'Asinius Pollion retentît dans le prétoire. L'affaire fut arrangée : on cassa le testament : on rendit aux vrais héritiers le patrimoine qui leur avait été ravi : Asinius Pollion reçut une verte réprimande, et le souvenir de ce triste incident n'aurait pas même survécu, si l'illustre historien, à la suite de son récit, n'avait ajouté cette réflexion mémorable :

« Pollion n'était pas un méchant homme ; ce qui le perdit, « c'est qu'il considérait la pauvreté comme le pire des maux — *« paupertatem præcipuum malorum credebat. »*

Quel vif éclair ce passage de Tacite ne jette-t-il pas sur les défaillances morales dont s'écoule de temps en temps — et aujourd'hui encore — notre pays ? Pollion avait vu Narcisse, Pallas, et tant d'autres personnages encore moins recommandables, s'élever aux

plus hauts sommets de la fortune — il avait vu l'Empereur lui-même placer le souverain bien, non dans l'accomplissement du Devoir, mais dans le triomphe des pires convoitises — Abreuvé de ces exemples, pénétré de ces leçons, comment n'aurait-il pas, à son tour, roulé vers le même gouffre, et accepté sans répugnance les mêmes souillures ?

Dans l'ancienne société française, où le ressort des actes, suivant le mot de Montesquieu, était « l'honneur », la constitution même de la société prémunissait un peu contre ces chutes et les préservait de ces hontes. Un philosophe — que nous commençons à lire — M. de Bonald, développe avec une rare vigueur, dans sa *Législation primitive*, cette thèse que, grâce à l'institution de la Noblesse, nos aïeux avaient les regards fixés sur un idéal qui les protégeait contre les catastrophes où s'avilit aujourd'hui la conscience publique.

C'est une grosse erreur de considérer la Noblesse française de l'Ancien Régime comme une caste fermée. Rien de plus faux. Corps essentiellement ouvert, la Noblesse se décerne libéralement aux services que les citoyens de toute condition rendent à l'Etat. Mais une fois acquise, la Noblesse se conserve et se maintient par la fidélité, la droiture et l'honneur.

Selon M. de Bonald : « La Constitution dit à toutes les familles « privées : Quand vous aurez rempli votre destination dans la « société domestique, qui est d'acquérir l'indépendance de la propriété par le travail, l'ordre et l'économie : quand vous aurez « acquis assez pour n'avoir plus besoin des autres et pour pouvoir « servir l'Etat à vos frais, le plus grand honneur auquel vous puissiez prétendre sera de passer dans le service de l'Etat. »

Et remarquez la sagesse profonde de cette charte que les mœurs ont faite, et en vertu de laquelle le noble ne doit plus gagner d'argent. A lui s'arrête l'ascension du plébéien énergique vers la richesse : car, sans cette barrière si sage, la caste nobiliaire ne dégénérerait-elle pas en ploutocratie ? La ploutocratie, voilà justement le mal que l'Ancien Régime veut éviter : l'accumulation des richesses formerait, en effet, une classe dont l'office ne serait plus de servir l'Etat, mais de le rançonner. Dans son beau discours de San-Remo, le duc d'Orléans a précisément signalé, dans « l'excessive concentration des capitaux », le péril qui doit éveiller l'attention des hommes d'Etat et des sociologues.

Ce péril, l'ancienne France — répétons-le — ne le connut pas. Quand un Français d'autrefois manifestait une fâcheuse propension à l'accaparement des capitaux, l'Etat défendait la société contre ces malfaisantes convoitises en obligeant l'accapareur à solliciter des lettres de noblesse. Dans son curieux livre sur la *Noblesse*, Charles Louandre cite un richissime marchand de bœufs du pays d'Auge, Richard Graindorge, qui, pendant six mois, se laissa « dragonner » avant d'accepter les parchemins que lui imposait l'intendant de Caen pour mettre un terme à ses entreprises. Après avoir travaillé pour sa famille, Richard Graindorge dut désormais donner son concours à l'Etat.

On n'admet pas alors que l'acquisition de la richesse soit l'objectif suprême de notre effort : il ne faut point que la France — abdiquant ce qui fit jadis sa grandeur — devienne une arène où dominent les forbans.

Bien que le chancre de la ploutocratie ne corrodât pas encore les contemporains de Louis XVIII, Bonald prévoyait dès lors la chute de la Noblesse et l'avènement de la Finance. « Le plébéien énergique — disait notre philosophe — n'ayant plus de noble ambition à satisfaire, continuera de convoiter la fortune : jamais il ne trouvera son budget suffisant.

Pronostic trop juste ! Ne voyons-nous pas des milliardaires, jamais rassasiés, écumer les mers pour grossir leur butin ? Et ne cite-t-on pas les argentiers qui, sans souci de notre honneur et de notre mission — exclusivement avides de lucre — commanditent la République et stipendient le Bloc ? Cette course effrénée vers la richesse, Bonald déclarait qu'elle n'aurait jamais de terme et qu'elle finirait par provoquer la création d'un patriciat financier, oppresseur, contre lequel se coaliserait un jour — non plus un Tiers-Etat vaniteux, comme en 1789 — mais une plèbe envieuse, affamée et sanguinaire...

Eh bien ! ces jours lamentables sont venus. En présence du mouvement que nous voyons se dessiner, qui ne redouterait la fin de la France, si le Chef de la Maison capétienne n'était là, prêt à faire revivre les principes qui créèrent notre patrie et qui la placèrent à la tête des peuples ?



LA DORURE DU BLASON

PREMIER ARTICLE

« *Paupertatem precipuam malorum credebat.* »

TACITE.

— C'est au bénéfice d'une noble maison d'Angleterre que cette opération si délicate vient de s'accomplir le plus récemment, répondit le vénérable Hippolyte Marguerin, professeur de biologie générale : nous pouvons donc en parler, sans prêter au soupçon que nous ayons voulu blesser qui que ce soit de chez nous.

Hippolyte Marguerin est un de ces savants de profession qui ne demandent pas à la Science les grasses prébendes attachées aux grands mandarinats scolaires, ni même ce sacerdoce laïque qu'elle procure, par surrogation, pour peu qu'on s'abaisse à la mettre au service de la niaiserie démagogique. C'est un esprit positif, d'un désintéressement pécuniaire absolu, et qui prend ses jouissances les plus habituelles dans le spectacle des forces humaines que la vie met en jeu, sous ses yeux. La vie est une sorte de laboratoire perpétuel, où d'innombrables expériences sollicitent sans cesse son attention. Il ne fait l'honneur de n'admettre à son intimité. Et il ne m'interdit pas de répandre, à l'occasion, les opinions hardies et surannées qu'il lui arrive de me communiquer.

C'est au sujet de ce mariage de Miss Mary Goelett, à New-York, avec le duc de Roxburgh, qu'il a bien voulu se montrer disposé à me parler en toute liberté.

Je lui avais fait valoir, pour l'intéresser à cet événement mondain, les deux cent millions de Miss Goelett reçus en héritage familial, les cinq millions de ses cadeaux de noces, parmi lesquels on distingue quelques bijoux de la Couronne de France, sa robe nuptiale de 125.000 francs, les deux milliards et demi représentés par ses invités américains, et, en regard, l'espèce de dénuement relatif des Roxburgh, dont elle a pris le nom historique et le rang social. Un tel mariage est une dorure de blason bien propre à delier les langues, de l'un et de l'autre côté de l'Océan, et dans tous les mondes.

— Donc, me dit le vénérable Hippolyte Marguerin, puisque cet événement mondain ne peut blesser la susceptibilité d'aucun des nôtres, et n'alimentera pas la malignité envieuse de nos Français, je vous en dirai, volontiers, tout mon sentiment.

Nous ne sommes pas juges du degré d'inclination sentimentale qui a attiré à s'unir, par le mariage, cette jeune fille, trop riche pour sa condition bourgeoise, et ce jeune gentilhomme trop démuné de fortune pour soutenir son rang. Le fait social de leur association par le mariage est seulement ce qui retient notre attention.

Eh bien ! un tel mariage me comble de joie. Il a déjà contristé et scandalisé les intellectuels de la démocratie, comme une offense grave à leur mentalité. Et vous savez quelle jouissance me procurent les mécomptes réitérés infligés par les faits aux théories systématiques de ces orgueilleux en rébellion contre la nature des choses.

Vous trouveriez, à ce propos, dans un livre de M. Lazare Weiler, *Les grandes idées d'un grand peuple*, une manifestation de cet état d'esprit, que vous auriez quelque peine à ne pas trouver ridicule. Ce récent explorateur de la société américaine est juif, à moins que son nom ne nous abuse. Sa vision des choses, en tous cas, suffirait à trahir l'esprit de sa race. Il se désole que les mariages entre filles de milliardaires et fils de gentilshommes retardent « l'avènement fatal de la démocratie ».

Le vénérable Hippolyte Marguerin fixa sur moi ses yeux vifs et bleus, tout brillants d'une gaieté candide.

— Quel aveu, poursuivit-il ! Quel trait de lumière ! Et, loin de détourner nos jeunes nobles de ces unions, n'y aurait-il pas une vraie sagesse, une sagesse hardie à les y encourager ?

Entendons-nous bien, cependant. Ces unions n'ont d'intérêt, pour nous, qu'en raison de la force qu'elles peuvent donner à la hiérarchie sociale. Le jeune noble, ruiné par ses prodigalités, qui trafique de son nom, de ses titres et de son rang, en échange des millions matrimoniaux dont il se ravitaille, exclusivement, pour continuer son oisiveté libertine, n'est pas ici en cause.

Nous avons en vue le gentilhomme conscient des responsabilités de son rang, et convaincu qu'aux avantages de sa naissance est attachée l'obligation de mieux agir, en tout, que le commun des hommes, suivant la définition de l'aristocratie donnée à Charles Maurras, par M. le comte Eugène de Lur-Saluces, dans *l'Enquête sur la Monarchie*.

Pourquoi un tel gentilhomme, quand les circonstances s'y prêtent, s'interdirait-il, par une observation systématique du point d'honneur, de chercher, dans le mariage, ce tout-puissant moyen

d'action de la richesse, si efficace contre les empiètements de la démocratie, lorsqu'il est le point d'appui d'une action intellectuelle animée d'un dévouement clairvoyant au salut public ?

Mais outre qu'en effet de tels mariages me réjouissent, pour la raison même qu'ils contristent M. Lazare Weiler, ils me procurent aussi l'agrément de constater qu'il y a, dans la force des choses, une ironie bien savoureuse.

Ces jeunes Américaines, si comblées des dons de la fortune, qui se prêtent à ces dorures de blason tant honnies de nos démocrates, n'y sont poussées par aucune contrainte. Elles s'offrent fort délibérément au choix des prétendants aristocratiques. On peut même penser qu'étant d'une race mercantile, du haut jusqu'en bas, elles ont mis en balance l'apport de leur fiancé et le poids de leurs millions. Et, dans cette balance, il n'est pas téméraire de croire que le poids de leurs sacs ne leur paraît pas vraiment équivalent au poids des parchemins, qui font l'objet de leur contrat.

En sorte que, malgré tout, il leur reste assez de raisons pour conserver, dans leur ménage, cette attitude déferente qui laisse au mari sa dignité de chef.

Ces jeunes filles savent voir les choses pour ce qu'elles sont. Leurs millions peuvent leur procurer toutes les satisfactions qu'il leur plaît d'imaginer, toutes, sauf celles qui sont réservées à l'aristocratie européenne, si elles ne réussissent à s'y faire admettre. Quel objet, dès lors, à leur convoitise, cet accès à l'aristocratie par le mariage !

Et c'est une cruelle plaisanterie que cette croyance à la stabilité de la démocratie dans sa stagnation égalitaire, qu'on s'évertue à nous imposer comme un dogme absolu et définitif. Les individualités puissantes, qui meurtrissent, autour d'elles, des multitudes, moins bien armées pour la concurrence vitale, pullulent, dans la démocratie américaine, la plus nourrie d'égalitarisme à sa base de toutes les démocraties. Et, dans les formes extérieures que les relations sociales impriment, aux hommes assemblés, par une force spontanée, le besoin de se distinguer n'a pas moins brisé tous les obstacles opposés au particularisme par la législation démocratique des Etats-Unis, que les résultats naturels de l'activité individuelle.

Il y a des rangs et des préséances dans le monde américain. Il

y a les Quatre-Cents et les Quatre-Vingts. Il y a ceux qui peuvent rattacher leur filiation aux premiers émigrants de la *May-Flower*. Et, parmi ces descendants authentiques des premiers conquérants du Nouveau-Monde, il y a ceux qui peuvent prétendre à une ascendance nobiliaire, en Europe, du chef de ces ancêtres.

Telles étant donc ces compétitions et ces rivalités constitutives d'un embryon d'aristocratie, aux Etats-Unis, il est assez naturel que des Américaines, qui en ont le moyen, cèdent à l'ambition de prendre le pas sur leurs concitoyennes les plus enclines à créer des distances et des degrés, qui les distinguent de la cohue montante des enrichis, en pénétrant dans les aristocraties d'Europe, d'où elles peuvent, à leur tour, dominer leurs égales et leurs dominatrices.

— Et vous savez bien, insista le vénérable Hippolyte Marguerin, à quel point j'apprécie la vitalité que ces alluvions américaines de millions peuvent communiquer à notre aristocratie.

Un plébéien de ma sorte est bien à son aise pour en parler.

Regardez un peu nos nations d'Europe. Leur puissance est en raison directe de la force de leur aristocratie, et des services qu'elles savent lui demander. Et si M. Jules Lemaître a pu objecter, fort justement, hélas ! que la Monarchie inspire, à nos Français, une fort naïve aversion, en raison de cette commune croyance que le gouvernement du Roi serait nécessairement le gouvernement des nobles, n'a-t-il pas attiré notre attention sur l'une des tares intellectuelles les plus lamentables de notre peuple déchu ?

LA VÉRITABLE DORURE DU BLASON

DEUXIÈME ARTICLE

Préjugés et Réalités

« *Fortunatus Laborum.* »
VIRGILE.

L'alliance de la force morale éternelle de la gloire avec la puissance fictive de l'argent, telle qu'elle a été traitée précédemment, est une chose trop réelle dans ses applications et qui montre tout au moins que l'esprit de caste attribué à telle ou telle classe de la Société n'existe qu'en préjugés. Ce sont justement ces derniers que nous allons mettre sur la sellette.

L'honneur et la gloire ont pu s'acquérir de tout temps comme la fortune, mais ne supportent pas les moyens inavouables dont

s'accomode trop souvent la possession du vil métal, c'est ce qui explique la supériorité morale de la noblesse sur l'aristocratie financière arrivée par le travail et l'intelligence. Cette dernière recherche souvent la première dont les moyens d'existence furent le prix du sang de ses ancêtres tombés pour leurs fils et leurs concitoyens. Ici, un préjugé curieux se dresse : nul ne contestera un héritage foncier ou une fortune acquise par des moyens plus ou moins connus, mais on trouvera étrange qu'un titre acquis par le sang versé de père en fils sur les champs de bataille soit porté par un ayant-droit dont les ancêtres, occupés par la carrière des armes, n'ont pu mener de front leurs intérêts matériels.

Nul ne manquera cependant de nous renseigner sur tel ou telle dont le père ou le grand-père furent assassin ou voleur, comme si les descendants en étaient responsables. Même en admettant qu'ils en aient profité par un bien-être aussi mal acquis, peuvent-ils y faire plus que l'héritier d'un titre ou d'un nom ?

Ces modes d'appréciations montrent ce que vaut le jugement humain faussé par l'envie ou l'intérêt.

Il faut cependant se rendre à l'évidence de la logique et admettre que, dans un ordre d'idées analogues, le descendant d'un homme illustre participe au moins autant de cet ancêtre que l'héritier d'une fortune même mal acquise, et avec cette différence que la fortune est bien plus fragile que l'honneur qui ne se vole pas !...

Maintenant que le blason et la fortune se recherchent mutuellement et s'allient, il n'y a pas d'inconvénients immédiats à la fusion des deux éléments sociaux qui ont travaillé pour leur pays tout autant que pour eux sur les terrains différents où les portaient leurs goûts et leurs aptitudes.

Mais, quand il n'y a en présence que l'union d'un portefeuille et d'un nom, l'un recherchant exclusivement l'autre sans un motif de penchant ou d'amour, l'alliance est trop disparate pour ne pas offrir, dans la suite, des conséquences irréparables dont la fameuse pièce du *Retour de Jérusalem* nous donne actuellement la peinture de trop nombreux exemples. En ce cas, la véritable dorure du blason, en admettant un célibat de vocation qui s'explique difficilement par les nombreux partis qu'offre la noblesse, consiste à consacrer son passé par le dévouement et le travail donnant l'existence physique, en attendant l'occasion de sacrifier sa vie à la patrie, qui ne peut être grande que par la valeur *morale* de chacun des éléments sociaux qui la constituent.

MARIAGES D'ARTISTES

Chuchotée depuis plusieurs jours dans les milieux artistiques ou au pesage de Deauville, la nouvelle vient seulement d'être officiellement confirmée. M^{lle} Marie-Louise Marsy, qui obtint de si vifs succès à la Comédie-Française, vient d'épouser le comte Louis de Vassart d'Hozier.

Le mariage a été célébré à Epônes-Mézières, où réside le comte d'Hozier.

Presque en même temps se célébrait le mariage de M. Charles Brochard, frère de M^{lle} Marsy, avec M^{lle} Borloz, dont la sœur a épousé le marquis de Vassart d'Hozier, frère du comte Louis.

On sait que, comme sa jeune femme, le comte de Vassart d'Hozier est propriétaire d'une écurie de courses, et que ses couleurs viennent de triompher dans le Prix du Conseil Général, à Deauville.

M^{lle} Marie-Louise Brochard, dite Marsy, ex-sociétaire de la Comédie-Française, était sortie du Conservatoire en 1883 avec un premier prix de comédie et débuta, la même année, au Théâtre-Français qu'elle abandonna en 1886 pour y rentrer en 1890 et le quitter définitivement il y a deux ou trois ans. On l'applaudit dans *Célimène*, du *Misanthrope* ; dans *Elmire*, de *Tartufe* ; dans *Armande*, des *Femmes savantes* ; *Denise* ; *Adrienne*, *l'Été de la Saint-Martin* ; *Gilberte*, de *Froufrou* ; *Albertine*, du *Père Prodigue* ; *Catarina*, de la *Megère apprivoisée* ; la baronne Pfeiffer, du *Fils de Giboyer* ; M^{lle} Hackendorff, de *l'Ami des Femmes* ; *Mistress Clarkson*, de *l'Etrangère* ; *Valentine*, de *Cabotins* ; *Suzanne d'Ange*, du *Demi-Monde*, etc...

On sait d'où lui vint le pseudonyme de Marsy : comme, à son entrée au Conservatoire, on lui trouvait mine éveillée, joliesse et talent prometteur, quelqu'un dit : — « Ce sera une nouvelle Mars. » Et son professeur, amusé, répliqua : — « Tiens, mais, voici un joli nom tout trouvé : Mars, Marsy ; adoptez-le donc, ma chère enfant ! » Ce qui fut aussitôt fait.

Les mariages d'artistes, en dehors de la scène, ont été fréquents à toute époque et surtout à l'étranger, mais principalement en Allemagne et en Autriche, où l'on vit souvent de grands seigneurs épouser des comédiennes, chanteuses, danseuses, écuyères.

La plus ancienne et célèbre entre ces unions est celle de la muse Terpsichore, qui épousa le dieu Mars, au dire de la mythologie.

Mais ne remontons pas aux époques légendaires et, sans insister non plus sur la dompteuse Théodora, qu'épousa l'Empereur d'Orient Justinien 1^{er}, arrivons à des temps plus rapprochés.

Je rappellerai, au hasard du souvenir, la danseuse Ellsler, unie morganatiquement au prince Albert de Prusse : la jolie Clotilde Loisset, fille d'un directeur de cirque populaire il y a trente ans, qui épousa le prince de Reuss, tandis que, peu après, sa non moins jolie sœur, Emilie, se tuait malheureusement dans un exercice de haute école : M^{lle} Chapuis, de l'Opéra-Comique, femme du général André, le ministre de la Guerre actuel ; Adélaïde Ristori, mariée au marquis Capranica del Grillo ; Jenny Lind, épouse du financier Goldschmitt.

La danseuse Taglioni, qui créa la *Sylphide* avec un si merveilleux talent, épousa le comte Gilbert de Voisins, encore qu'elle fut laide comme les sept péchés capitaux, avec une épaule plus haute que l'autre, une jambe claudicante, une bouche aux lèvres pâles et pincées : mais tous ces défauts disparaissaient dès qu'elle entrait en scène, et l'on ne voyait plus que l'admirable tée dont les pieds semblaient ne point toucher la terre. A peine marié, d'ailleurs, le comte Gilbert de Voisins abandonna sa femme. Quelque vingt ans après, le comte (plus tard duc) de Morny, donnait un dîner auquel étaient conviés le comte Gilbert de Voisins, Rachel, plusieurs élégants du second Empire et une femme paraissant un certain âge. — « Quel est donc cette vieille fille qui a l'air d'une institutrice ? » dit le comte Gilbert de Voisins à son... voisin. C'était la Taglioni, sa femme : il ne l'avait point reconnue ! Mis au courant, il ne témoigna pas plus d'émotion que de surprise et, semblant consulter ses souvenirs, il dit seulement : — « Vraiment ? C'est possible, après tout. » Le dîner terminé, il se fit présenter à elle avec cérémonie : mais la Taglioni n'avait ni oublié, ni pardonné. Elle fit une révérence dédaigneuse en disant : — « J'ai l'idée, monsieur, d'avoir eu déjà l'occasion de vous rencontrer » ; puis elle tourna le dos. La réconciliation désirée par Morny n'avait pas eu lieu.

Citerai-je encore l'excentrique Lola Montès, épouse d'un offi-

cier anglais nommé James et qui, redoutant peu la bigamie, faillit se marier peu après avec le capitaine Lennox, aide de camp de lord Elphinstone, puis approcha de fort près le trône de Bavière pour se faire expulser de ce royaume où ses fantaisies avaient jeté un scandale effroyable.

Nommons encore M^{lle} Loisinger, mariée au prince Alexandre de Battenberg et belle-sœur de la princesse Henri, sœur du Roi Edouard VII ; M^{me} Madeleine Brohan, devenue M^{me} de Gheest ; M^{lle} Christine Nilsson, devenue comtesse de Casa Miranda ; M^{lle} Joséphine de Reské, baronne Léopold de Kronenberg ; M^{lle} Monbelli, générale Bataille ; M^{lle} Galli Marié, femme d'un riche industriel, M. Decaux ; M^{lle} Louise Schickel, directrice d'un orchestre de dames hongroises, épouse en premières noces de M. Dehaynin et en secondes noces de M. Partin, industriel inventeur du métal le partinum ; M^{lle} Yvette Guilbert, épouse du docteur Schiller ; M^{lle} Emma Flory, femme du sculpteur Franceschi ; M^{lle} Marchesi, marquise de la Rajata de Castrone ; M^{lle} Maria Guerrero, comtesse Diaz de Mendoza ; M^{lle} Lili Verne, comtesse de Taillan ; M^{lle} Mary Albert, comtesse d'Assche ; M^{lle} Stucklé, comtesse Dillon ; M^{lle} Pauline Lucca, baronne de Rhuden ; M^{lle} Mathilde Auguez, comtesse Henri Lavedan ; M^{lle} Reichemberg, baronne de Bourgoïn ; M^{lle} Marguerite Carrère, mariée à l'écrivain Xanrof ; M^{lle} Descorval, épouse de M. Maxime Vitu, bien connu dans le monde de la presse et du théâtre ; M^{lle} Larapidie de Lisle, dite Lara, de la Comédie-Française, mariée au docteur Autan ; M^{lle} Aekté, mariée à un docteur finlandais, son compatriote ; M^{lle} Georgette Leblanc, récemment unie à l'auteur dramatique Mœterlinck ; M^{lle} Adelina Patti, successivement marquise de Caux, M^{me} Nicolini, baronne de Cèderstroem ; M^{me} Héglon, mariée en quatrième noces au compositeur Xavier Leroux, etc.

Nous pourrions encore ajouter à cette liste. Elle est incomplète, nous le savons ; mais tout a des limites... même l'indiscrétion, cette fleur que l'on cultive avec un soin jaloux dans les parterres du journalisme et dont les uns respirent avec agrément les parfums acidulés, tandis que les autres en redoutent les épines aux pointes acérées.



ŒUVRE HUMANITAIRE

de Soutien de l'Enfance et de Réhabilitation de la Mère

Un jour, de nobles pleurs laveront ton délire,
Et ta main, étouffant le son qu'elle a tiré,
Plus juste, arrachera des cordes de la lyre
La corde injurieuse où la haine a vibré.
Mais moi, j'aurai vidé la coupe d'amertume,
Sans que ma lèvre même en garde un souvenir,
Car mon âme est un feu qui brûle et qui parfume

Ce qu'on jette pour la ternir. (LAMARTINE).

Les pauvres petites créatures abandonnées seront reçues jour et nuit sans autre témoin que l'employée préposée à leur admission. Aucun renseignement ne sera demandé sur l'enfant et moins encore sur la mère, dont on respectera l'anonymat. L'enfant, une fois admis, pourra être rendu à ses parents, s'ils en font la demande, mais à la condition que ceux-ci aient fait, au moment de l'abandon, une déclaration réglementaire.

Prévenir par lettre : N° 000.020 aux bureaux de l'Almanach.



MANUFACTURE du CHRONOMÈTRE FRANÇAIS
" LE ROYAL "

Fondée en 1883 **28** fr.

ACIER et VIEIL ARGENT

Envoi à l'Essai 10 JOURS


GARANTIE:
10 ANS



SOCIÉTÉ du CHRONOMÈTRE " LE ROYAL " (Union Française à BESANÇON)
ENVOI DU CATALOGUE GRATUIT DE TOUTS GENRES DE MONTRES

BACCALAUURÉATS

Cours spéciaux pour chaque Session

Institution ROGER-MOMENHEIN, 2, rue Lhomond, Paris.

LA CROISADE DU XX^e SIÈCLE

ŒUVRE PATRIOTIQUE ANTI-MAÇONNIQUE
DE TOUS LES FRANÇAIS

En présence de toutes les divisions qui existent en France, un groupement unique s'impose pour la restauration d'une *Monarchie Nationale Légitime* et responsable de ses actes, *devant sauver notre pays*.

Ce groupement se fait sous le patronage de **L'UNION NOUVELLE**, grand journal hebdomadaire, 16, rue Chorou, Paris. 9^e.

PENSÉES DE RENAN

« Le principe de la République, c'est l'élection : une société républicaine est aussi faible qu'un corps d'armée qui nommerait ses officiers : la peur de n'être pas réélu paralyse toute énergie. Une Assemblée élue ne réforme pas.

» Le jour où la France coupa la tête à son roi, elle commit un suicide. . .

» L'égoïsme, source du socialisme, la jalousie, source de la démocratie, ne feront jamais qu'une société faible, incapable de résister à de puissants voisins.

» Corrigeons-nous de la démocratie. Rétablissons la royauté. »

« Un paysan sans religion est la plus laide des brutes. »

« La fatalité de la République est de provoquer l'anarchie. La démocratie ne discipline ni ne moralise : corrigeons-nous de la démocratie... Rétablissons la Royauté : rétablissons, dans une certaine mesure, la noblesse... Le premier pas à faire est que la France reprenne sa dynastie. ». *Réforme intellectuelle et morale*, 1871. — RENAN.

« Insociables, étrangers partout où ils sont, sans patrie, sans autres intérêts que ceux de leur secte, les Juifs talmudistes ont toujours été un fléau pour le pays où le sort les a portés. ». RENAN.

Aucune de ces citations du grand penseur n'ont été gravées sur le socle de la statue de Tréguier.

N. D. L. R.

L'UNION NOUVELLE, Grand journal hebdomadaire,
Organe de la Légitimité Nationale.

Dans tous les kiosques, le numéro : **Cinq Centimes**.

Demandez un numéro spécimen. — Direction : 16, rue Chorou, Paris, 9^e.

Le Fascicule : 1 Franc ; Étranger : 1 fr. 25 (En Mandat ou Bon de Poste)

ALMANACH DE FRANCE

Le Gotha Français

Annuaire Officiel des Cours,
du Monde Diplomatique et de la Noblesse



ORGANE DE L'INSTITUT HÉRALDIQUE DE FRANCE

Si les traditions maintiennent
la noblesse, ce sont l'héroïsme et
le génie, vertus pareilles, qui la
fondent et la font resplendir !

JEAN CARRÈRE.

IMPRIMERIE DU GOTHA FRANÇAIS

SAINT-MALO

(Ille-et-Vilaine)

1904

Périodique. — Troisième Fascicule. — Troisième Trimestre.

NOTE DE LA DIRECTION. — (Rectification)

« Du courage et des ennemis, voilà ma fortune ! » écrivait Beaumarchais au comte de Lauraguais désireux de lui emprunter 100.000 francs. Cette réponse, qui pourrait être celle de tout individu énergique et intelligent, si tant est que « peu d'ennemis désolent et beaucoup honorent », ne nous autorise pas à comprendre parmi ces derniers, d'éminents confrères comme le vicomte H. de Mazières-Mauléon, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, directeur de la *Revue Héraldique* ; ou le baron Lucien de Mazières-Mauléon, son frère, également avocat à la Cour d'Appel de Paris, ancien élève diplômé de l'École des Langues Orientales, membre du Syndicat de la Critique Parisienne. Une malencontreuse lettre signée baron Lucien de Mazières-Mauléon, en date du 10 mars 1903, écrite au nom d'un tiers, nous avait fait réunir à tort deux noms, à notre grand étonnement, ainsi qu'en témoignait notre point d'exclamation, dans le 1^{er} fascicule de l'*Almanach de France* de 1904. Une récente lettre nous apprend, à notre grande satisfaction, que nous étions dans l'erreur : la noblesse des Mazières-Mauléon ne saurait d'ailleurs être mise en doute et le baron Lucien de Mazières-Mauléon ayant eu de justes raisons pour décliner désormais toute solidarité ou collaboration avec le directeur d'une publication usurpatrice, dont nous signalâmes à *notre heure* les tentatives plus ou moins choutees de chantage ; nous sommes donc heureux de donner acte ici de protestations de gens honnêtes et de bonne foi, en les dégageant de toute promiscuité dangereuse.

Notre quatrième fascicule contiendra, en ce qui concerne le présent, une pitoyable réponse de M. Henri de la Tour-Lauraguais : la foudroyante réplique qu'elle lui fait infliger et où il est convaincu de son erreur ; ainsi qu'une rectification éclatante du *New-York-Herald*, en date du 31 Octobre 1904. En outre, les trois procès intentés au *Gaulois*, au *Figaro* et à *Femina* pour refus de droit de réponse, y seront au moins amorcés.

Nous publierons prochainement une étude historique due à un de nos grands collaborateurs parisiens sur les COMTES DE LA TOUR-LAURAGUAIS, dont Bertrand VI de la Tour, II^e comte d'Auvergne (1462), changea avec Louis XI le comté de Boulogne pour le comté de Lauraguais en Languedoc (1471) et dont nous cherchons en vain la filiation avec le marquis de la Tour Saint-Paulet en Lauraguais, bien que le cardinal de Bouillon admette l'apparence d'une même origine.

N. B. — Un supplément poétique sur *le Cour de Turenne* accompagne gratuitement le présent fascicule ; dû à la muse inspiratrice et plusieurs fois lauréée du poète malouin Guy Jarnouen de Villartay, nos lecteurs jugeront d'ailleurs que tout éloge serait banal à côté de la réalité.



LE BARON DU SAINT-SÉPULCRE
GODEFROY DE BOUILLON

Duc de Lorraine

Chef de la 1^{re} Croisade prêchée à Clermont en 1095

1^{er} ROI DE JÉRUSALEM

I



HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE
8^e Duc de Bouillon (1)



FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR D'AUVERGNE
9^e Duc de Bouillon (2)

(1) Copie du tableau de la collection Tardieu, à Royat (Puy-de-Dôme).
Auteur du *Dictionnaire Iconographique de l'Auvergne* venant de paraître. (*Chez l'auteur*).

(2) Copie du tableau provenant du Maréchal Jourdan et ayant fait partie de la collection du Roi Louis Philippe, dont il a l'estampille. Actuellement dans la collection du prince de la Tour d'Auvergne, à Saint-Servan.

Les Ducs de Bouillon

Princes de la Tour d'Auvergne



« *Fortunatus Laborum.* »
« *ubi arvernica, ibi gloria.* »
AMBROISE TARDIEU.

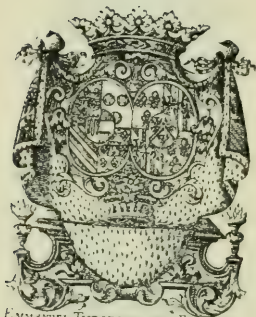
Le duché, d'abord seigneurie de Bouillon (*Bullio*) formait un petit Etat entre le Luxembourg, la Champagne et le gouvernement de Metz, avec la ville de Bouillon et son territoire, sur la Semoy, à 15 kilomètres de Sedan, dans une gorge pittoresque de l'Ardenne. — C'était un démembrement du comte de Boulogne. — *Godefroy de Bouillon*, fils d'Eustache de Boulogne

- 1^{er} DUC. et héritier de *Godefroy le Bossu*, 1^{er} duc de Bouillon, son oncle, le vendit en 1095 à l'évêque de Liège pour conquérir la Terre Sainte : il devint 1^{er} roi chrétien de Jérusalem ou baron du Saint-Sépulchre. — Il était le 2^e duc de Bouillon. (1)

- 2^e DUC. *Guillaume de la Mark* (1446-1485), de la maison de Berg alliée de Boulogne, reconquit le duché en 1482 et le conserva jusqu'en 1521 comme prince de Sedan, duc de Bouillon. — Charles Quint rendit le duché à l'évêque de Liège.

- 3^e DUC. *Robert IV de la Mark* (1520-1556) le reprend comme 4^e DUC. Maréchal de France en 1547 et devient 4^e duc de fait en 1548, bien qu'il fut le 1^{er} duc de Bouillon reconnu en France. Il transmet le titre à son fils aîné, *Henri-Robert*, qui le porte de 1556 à 1574.

(1) Trois alliances subséquentes avec la maison de Lorraine rattachent encore directement les La Tour d'Auvergne à Godefroy de Bouillon.



EMMANUEL THEODOSE DELA TOUR D'AU
 VERGNE DUC D'ALERET GRAND CHAM
 BELLAN DE FRANCE & IL AVOIT POUR EPO
 USE MARIE VA TOIRE DELA TREMOILLE
 Porte unllé au 1. e carté, sur et 4. de la Tour
 d'auvergne, au 2. de Boulogne, au 3. de Touraine
 Sur le tout d'Or au gonfanon de queue de
 part et de queue au la face Argent, au 2. de
 la Tremoille

II^e DUC DE BOUILLON

- 6^e DUC. *Guillaume-Robert*, fils de ce dernier, en hérite jusqu'en 1588 et n'a pas d'enfants. La mort de deux de ses frères fait échoir le duché à sa sœur :
- 7^e DUCHESSE. *Charlotte de la Mark*, de 1588 à 1594.
Ce titre passe alors dans la maison de La Tour d'Auvergne le 15 octobre 1591 par mariage avec :
- 8^e DUC. *Henri de La Tour d'Auvergne* (1555-1623), duc en 1591.
(Entre temps, le frère cadet d'Henri-Robert, *Charles-Robert de la Mark* (1539-1622), prend le titre à la mort de sa nièce en 1594 et le transmet à son fils, *Henri-Robert II de la Mark* (1575-1652), dit le duc de Bouillon, qui l'abandonne définitivement au fils d'Henri de La Tour d'Auvergne : *Frédéric-Maurice*.
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne (1605-1652),
- 9^e DUC. 9^e duc de fait en 1623 par la mort de son père : c'est le frère du grand Turenne et le père du *Cardinal de Bouillon*, abbé de Tournus (1643-1715).
Son fils aîné, *Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne* (1641-1721), duc souverain de Bouillon. Il eut cinq fils dont l'aîné, *Louis-Charles*, dit le *prince de Turenne*, Grand Chambellan de France, mourut en 1692 au combat de Steenkerque (1); le cadet, *Emmanuel-Théodose*
- 10^e DUC. (1668-1730), duc d'Albret, pair de France, devint duc de Bouillon en 1721. (2)
- 11 DUC. *Charles-Godefroy*, quatrième fils de ce dernier (1706-1771), se titre par la grâce de Dieu *Duc souverain et*
- 12^e DUC. *régnant* de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret

(1) Le prince de Turenne offrit sa thèse à Louis XIV. On sait que la thèse formait d'ordinaire une grande feuille in-folio ornée de gravures. Celle du prince de Turenne, qui se trouve (1904) dans la collection de M. le prince de La Tour d'Auvergne, à Saint-Servan, est d'une forme toute exceptionnelle : elle se compose de quinze feuillets de grande valeur, gravés par Cossin, dont un portrait de Louis XIV et les différentes victoires de Turenne.

(2) Un autre fils, frère d'Emmanuel Théodose, dit le *comte d'Erreux*, *Henri-Louis* (1679-1753), a laissé de lui un splendide portrait en colonel général de la cavalerie, peint par Rigaud, estimé et acquis pour 22.500 francs. (*L'Art*, octobre 1903).

Grand Chambellan



12^e Duc de Bouillon

Ecartelé : aux 1 et 4 semé de France à la Tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable (qui est de la Tour) (1); au 2, d'or à 3 tourteaux de gueules (qui est de Boulogne); au 3 coticé d'or et de gueules de 8 pièces (qui est de Turenne). — Sur le tout : parti, au 1 d'or au gonfalon de gueules frangé de sinople qui est d'Auvergne; au 2 de gueules à la fasce d'argent qui est de Bouillon.

(1) Concédiées par Lettres Patentes de S. M. le Roi Philippe-Auguste en date du 10 août 1191, actuellement dans la collection du prince de la Tour d'Auvergne à Saint-Servan. La Tour ancien portait : de gueules à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable.

et de Château-Thierry, comte d'Auvergne, d'Evreux, etc., etc., pair et Grand Chambellan de France, gouverneur et lieutenant général du Haut et Bas Pays d'Auvergne, Grand-Maitre des Ordres du Saint-Sépulcre et de la Félicité.

13^e DUC. *Godefroy, Charles-Henri* (1728-1792), fils du précédent, prince souverain de Bouillon, duc et pair héréditaire.

14^e DUC. Son fils aîné, *Jacques-Léopold-Charles Godefroy* (1746-1802), duc de Bouillon, mort sans enfants. Ses frères étant morts jeunes, les titres s'éteignent dans la branche directe.

Ici se place un Duc de nom, *Philippe d'Auvergne*, sujet anglais (30 août 1786-18 septembre 1816), reconnu par le duché de Bouillon du fait de l'adoption de Godefroy Charles, 13^e duc, qui prévoyait ne pas avoir de petit-fils et qui lui remit l'épée de Turenne, laquelle a disparu en 1816.

Dans le même ordre d'idées, le 13^e duc de Bouillon autorisa aussi, le 23 octobre 1777, sur ses demandes écrites, le jeune *Théophile-Malo Corret* (1743-1800) (se disant écuyer de Kerbeaufret), à faire précéder son nom de celui de La Tour d'Auvergne, avec les armoiries brisées du bâton en barre, comme issu d'une branche adultérine consanguine de Bouillon (8^e duc) : ce qui acquit au nom de Turenne un nouveau lustre par le Premier Grenadier de la République.

Philippe d'Auvergne et l'illustre Corret moururent sans enfants.

Les titres et noms de Prince de La Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, etc., etc., étaient d'ailleurs passés légalement en 1802 dans la maison des comtes d'Apchier, branche cadette des La Tour d'Auvergne, barons de Murat, sur dispositions testamentaires du 12^e DUC, Charles Godefroy, en date du 4 octobre 1769, rendues exécutoires par arrêt du Parlement de Paris du 24 mars 1774 (ces deux pièces sont aux Archives Nationales), en la personne de son cousin :

15^e DUC. *Nicolas-François-Jules, comte de La Tour d'Auvergne* (1720-1793), déjà créé duc à brevet en 1772, lieutenant général en 1780, enfin duc de Bouillon en 1802. — Cheva-



LE MARÉCHAL VICOMTE DE TURENNE
Connu par ses victoires sous Louis XIV



Le Premier Grenadier de la République
LA TOUR D'AUVERGNE-CORRET

lier de Malte, relevé de ses vœux ; Grand-Maitre des Ordres du Saint-Sépulcre et de la Félicité.

Godefroy-Maurice-Marie-Joseph, son fils, comte de La Tour d'Auvergne (1770-1849), figure sur le LIVRE ROUGE de 1785 à 1789 pour une somme annuelle de 28.000 livres « pour pension à lui accordée par Sa Majesté. » Colonel du 1^{er} Régiment Etranger, il fut reconnu prince de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, en 1793, Chevalier de Saint-Louis sous Charles X (8 août 1825), Grand-Maitre des Ordres du Saint-Sépulcre, de la Tour et de la Félicité.

Aux traités de 1815 (9 juin 1815 et 17 juillet 1816), Godefroy-Maurice-Marie-Joseph n'intervint pas pour représenter ses droits au titre de Duc de Bouillon, attribué à tort aux princes de Guéméné, ducs de Rohan, attendu que Jules Hercule de Rohan, prince de Rohan et de Guéméné, avait été débouté par l'arrêt du Parlement de Paris de 1774. (Archives Nationales, bulletin 32.195). Cette attribution n'avait pas non plus valeur de transmission dans la branche népotique actuelle des princes de Guéméné, ducs de Rohan. — Le brevet de Chevalier de Saint-Louis, au nom du Prince de La Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon (8 août 1825), et signé de Charles X, en fait preuve. (1)

Maurice-César, prince de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, comte d'Apchier (1809-1896), fils de Godefroy-Maurice, meurt sans enfants, capitaine de cavalerie en retraite. Grand-Maitre des ordres du Saint-Sépulcre, de la Tour et de la Félicité.

Les noms, titres et armes, passent par les d'Apchier dans la branche des comtes Mathieu de la Vastrie de Fossey et d'Apchier. (2)

Paul, comte Mathieu de la Vastrie de Fossey, né en 1832, cousin du précédent des comtes de Pradines et d'Apchier (subrogé par droits de succession, héritage et privilège confirmés par le gouvernement de la Répu-

(1) Voir l'*Intermédiaire des Chercheurs*, Paris, 30 juin 1904.

En juillet 1902, les épaulettes à grosse graine d'épinards de Godefroy-Maurice-Marie-Joseph ont été offertes au Musée de l'Armée. Elles constituent un précieux document pour l'histoire du costume militaire du *Régiment d'Auvergne* en 1805, devenu 1^{er} régiment Etranger.

(2) *Annuaire Général Héraldique*, 15, rue de Surène, Paris 1902.



LE COLONEL COMTE MATHIEU DE FOSSEY (PAUL)
18^e Duc de la Tour d'Auvergne-Bouillon (1)



LE BARON DE FOSSEY (2)
Prince de la Tour d'Auvergne

(1) Fait d'armes des Thermopyles Françaises (col de Saverne, août 1870) après Reischoffen, où le sauvetage, reconnu cependant impossible, des cinq fourgons du trésor appartenant aux cinq divisions de Mac-Mahon valut la croix au capitaine de Fossey et (dit-on) six millions à l'armée française.

(2) Armoiries des Mathieu de la Vastrie de Fossey : *d'argent à trois bandes d'azur, au chef d'azur à trois étoiles d'argent.*

blique en 1901, aux noms, titres et armes des La Tour d'Auvergne-Bouillon, sur dispositions testamentaires du Prince de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, comte d'Apchier, décédé à Clermont-Ferrand le 19 février 1896) - colonel en retraite, officier de la Légion d'Honneur.

18. DUC. Duc de La Tour d'Auvergne et de Bouillon en 1896. Reconnu duc en 1901, sur les attaques d'un nommé Godefroy de La Tour Saint-Paulet, (1) se disant (?) issu des La Tour, mais bien antérieurement à l'alliance des La Tour d'Auvergne avec Charlotte de la Mark, et se qualifiant à tort et par usurpations avec ses fils : prince de La Tour d'Auvergne-Lauragnais (?), ce qui ne signifie absolument rien ! Un ministre à Londres et à Paris et un archevêque de Bourges sous Napoléon III ont aidé à colporter cette erreur, que le duc d'Orléans et le prince Louis d'Orléans, fils du comte d'Eu, semblent patronner dans la presse en 1903 et 1904 ! (2)

Double coïncidence au moins humoristique à notre époque, de constater qu'un neveu et fils d'officiers supérieurs des Gardes du

(1) Voyons, Monsieur, vous qui avez déjà subi la sanction imprescriptible de l'au-delà, mais qui laissez vos deux fils, et une partie de l'armée d'Israël pour me répondre : un peu d'intelligence et surtout beaucoup de géographie, Saint-Paulet n'est pas d'Auvergne et même est-ce bien de Lauragnais ??? Croiriez-vous mettre en fuite un petit-neveu de Turenne comme un simple amalécite ?

(2) On lit en effet dans la *Dépêche Tunisienne* du 17 novembre 1903 :

Le « prince » Robert (isez Charles) de la Tour d'Auvergne vient d'arriver à Tanis ; il est descendu au Grand Hôtel de Paris où il était attendu par le comte Louis de Talleyrand-Périgord avec lequel il doit faire une excursion de quinze jours en Tunisie.

Ces deux touristes se rendront ensuite à Naples où ils doivent rejoindre le duc d'Orléans. (?) (?)

Dans l'*Écho de Paris* du 22 novembre et le *Monde Sportif* du 23 novembre 1903 :

Le comte Louis de Périgord et le prince Charles de La Tour d'Auvergne-Lauragnais font, depuis un mois, un voyage d'excursions autour de nos possessions septentrionales d'Afrique.

Dans le *Soleil* du 22 et du 24 février 1904 :

Nous publierons très prochainement un récit de voyage inédit et des plus curieux dû à la plume de Mgr le Prince Louis d'Orléans, second fils de Mgr le comte et de M^{me} la comtesse d'Eu.

À la fin de décembre 1901, il quitta la France en compagnie du prince Henri de La Tour d'Auvergne et gagna l'Indoustan, d'où, par les

corps, dont un témoin à la naissance du comte de Chambord, et par conséquent royaliste convaincu et militant, est confirmé formellement par la République, tandis que les usurpateurs trouvent créance auprès des petits-fils de Philippe-Egalité, qui vota la mort de Louis XVI et de Louis-Philippe qui fit Rothschild baron ! et nous valut 1848 ! La chose est dans l'ordre, la Monarchie Légitime et indiscutable étant représentée d'un côté par Monseigneur le duc d'Anjou : de l'autre, lèse-patrie = usurpateurs peuvent se serrer la main.

L'illustre Berryer, en 1865, n'eut-il pas à s'élever contre l'investiture par Napoléon III à un Talleyrand-Périgord, du nom et du titre des ducs de Montmorency, lors du vivant même du dernier duc ? !

Mais ici, en somme, l'action des Lauraguais est plutôt burlesque. Cette famille n'en est pas à une imposture près : elle s'est fait délivrer subrepticement, par le Panthéon à Paris et par la ville de Cluny en Saône-et-Loire, les cœurs du Premier Grenadier de France et de Turenne pour se les voir arracher par les véritables ayants-droits, dont le colonel du Pontavice de Heussey, petit-neveu de La Tour d'Auvergne-Corret, en a fait dernièrement la remise solennelle aux Invalides, pour le premier. Quant au second, le 18^e duc de Bouillon en demandera aussi bientôt la restitution à Cluny ou le dépôt aux Invalides.

Et nunc erudimini.

DURANDAL.

montagnes de l'Himalaya, aux gorges profondes, aux pics couverts d'une neige éternelle, il pénétrait dans les régions rarement visitées du Cachemire, etc.

Nous livrons à la saine appréciation de nos lecteurs, laissant tout commentaire facile, ces deux dernières coupures :

Le Soleil, 11 avril 1904.

CERCLES

Le « prince » de La Tour d'Auvergne (lisez Henri de La Tour Saint-Paullet-Lauraguais) et le « prince » Charles de La Tour d'Auvergne (lisez Charles de La Tour Saint-Paullet-Lauraguais), présentés par le comte d'Orgluandes et par le comte Hubert de Montesquiou-Fézensac, ont été reçus membres du Cercle du Jockey-Club, à titre permanent.

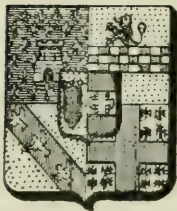
Le Soleil, 22 avril 1904.

MARIAGES

On annonce le mariage du « prince » de La Tour d'Auvergne-Lauraguais avec M^{lle} de Wagram, fille aînée du prince de Wagram et de la princesse née Rothschild, décédée l'an dernier, remis au mois d'octobre 1904.

Urbs venalis et mox peritura.

D.

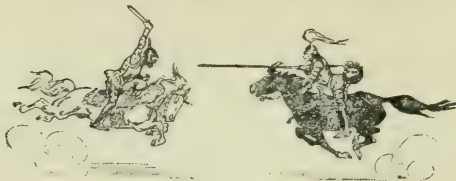


DUCS DE LA TOUR D'AUVERGNE ET DE BOUILLON

— 1896 —

12 Quartiers. — Sur le tout : au 1 de la Tour, au 2 de La Marek, au 3 de Lorraine, au 4 de Montmorency. Sur le tout du tout : parti d'Auvergne et de Bouillon-Jérusalem.

TRIBUNE PUBLIQUE



*Dant adversa decus,
.....versa des écus.*

Les Laura...geais parés des plumes du paon

Le précédent travail était sur le marbre, depuis 15 jours, attendant la consommation du mariage auquel sa publicité aurait pu nuire, quand, le 5 octobre, *Le Gaulois* nous apporta une splendide généalogie. Notre secrétaire de rédaction nous donna aussi une coupure de *l'Echo de Paris* du 29 septembre.

Nous allons publier ces superbes tartines, établies A DESSEIN en dépit de toutes les connaissances généalogiques et historiques, et dont les rectifications, certainement improbables, ont été sollicitées, pour l'instant, à titre courtois : par lettres recommandées en date du 10 octobre 1904 :

« *Echo de Paris*, 29 septembre 1904.

MARIAGES

« Très prochain, le mariage du prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, fils de la princesse, née Pleumartin, avec M^{lle} de Wagram, fille de la princesse de Wagram, née Rothschild.

« La maison de la Tour d'Auvergne remonte à Bernard de la Tour, fait chevalier, en 1224, en même temps que Guillaume, son frère, par Raymond VII, comte de Toulouse. La branche ducale et princière de Bouillon, à laquelle appartenait Turenne, s'est éteinte en 1802. Cette famille compte au nombre de ses illustrations six princes souverains de Bouillon et pairs de France, deux maréchaux de France, un sénéchal, deux grands chambellans, trois cardinaux, deux aumôniers de France, un archevêque de Bourges, etc. : elle porte : écartelé aux 1 et 4 à la tour d'argent semée de fleurs de lys (qui est la Tour), aux 2 et 3, de gueules à la croix d'or évidée et pommetée (qui est de Toulouse) ; sur le tout d'or au gouffanon de gueules frangé de sinople (qui est d'Auvergne).

« Devises : *Dant adversa decus : Deus mea turris.*(1)

« Dans le cours des siècles, les la Tour d'Auvergne ont contracté des alliances directes avec les maisons de Bourbon-Montpensier, en 1442 ; de Bretagne, en 1450 ; d'Albret, en 1458 ; de Stuart d'Ecosse, en 1482 ; de Médicis, en 1515 ; de Nassau, de Bavière, de Lorraine, etc. » (2)

« *Le Gaulois*, 5 octobre 1904.

« Le mariage civil du prince Henri de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, fils de la princesse de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, avec M^{lle} de Wagram, fille du prince de Wagram et de feu la princesse, née Rothschild, a eu lieu hier dans l'intimité à la mairie de Boissy-Saint-Léger, commune dont dépend le château de Grosbois, propriété du prince de Wagram.

« Les témoins du marié étaient le comte d'Eu et le duc de Brissac : M^{lle} de Wagram était assistée du prince Murat et du duc de Gramont, son oncle.

« Le Roi Oscar II de Suède s'était fait représenter par M. Akermann, son ministre plénipotentiaire à Paris.

« Le mariage religieux devait être célébré à Saint-Louis-des-Invalides, le prince de la Tour d'Auvergne étant descendant du prince H. de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, enseveli aux Invalides, et M^{lle} de Wagram étant l'arrière-petite-fille du maréchal Berthier : mais, en raison de deuils dont furent frappées les deux familles, il a été décidé que la bénédiction nuptiale serait donnée aux jeunes époux, dans la plus stricte intimité, en la chapelle des catéchismes de Saint-Pierre de Chaillot, demain jeudi.

« Ce mariage unit deux familles illustres et par leur origine et par leurs ancêtres.

« Le prince Henri de la Tour d'Auvergne-Lauraguais est le petit-fils de l'ambassadeur de ce nom et ministre des Affaires étrangères sous le règne de Napoléon III.

RÉFLEXIONS

(1) *Vous oubliez* : Turris fortitudo mea qui se trouve sur la plaque de Godefroy en 1901. Est-ce parce qu'elle appartient aux la Tour du Pin?

(2) C'est-à-dire que toutes les gloires des ducs de Bouillon passent aux Lauraguais.

Or, la séparation des deux branches remonte à 1329, et le duché de Bouillon n'est revenu aux vicomtes de Turenne qu'en 1591 ! A un autre, confrère ; soyons sérieux. Si l'Intermédiaire des Chercheurs, 31^{me}, rue Victor-Massé, 30 juin 1904, ne vous suffit pas, venez voir la succession régulière des ducs de Bouillon jusqu'en 1904.

« Cette maison de la Tour, connue en 952 par Bernard, duc d'Aquitaine, comte souverain d'Auvergne, reçut de saint Louis le comté de Lauraguais. Elle se divisa en plusieurs branches, et Bernard de la Tour-Lauraguais, vivant en 1244, est l'auteur de cette dernière branche.

« Le marquis de la Tour Lauraguais, baron de Saint-Paulet, marié à Armande d'Aumale, le 8 juillet 1763, fit ses preuves pour les carrosses du Roi, devant Chérin, en 1779, et fut reconnu par le duc de Bouillon comme descendant de la même maison, d'après l'attestation de La Chesnaye des Bois.

« Dès le dix-septième siècle, les ducs de Bouillon reprirent le nom d'Auvergne pour rappeler l'origine de leur maison. (1)

« Ce marquis de La Tour-Lauraguais eut un fils de ce mariage, Bernard de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, né en 1766, qui épousa, le 28 février 1790, Louise de Vaudreuil : c'est à lui que Louis XVIII fit remettre le cœur de Turenne, qui est inhumé à Saint-Paulet, où se trouve le caveau de la famille.

« De ce mariage naquit Charles-Bernard de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, marié à Laurence de Chauvigny le 21 mai 1820. Trois fils naquirent de cette union : Henri, « PRINCE » — (*d'où vient ce titre ?*) — de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, né le 23 octobre 1823, qui fut ministre des Affaires étrangères sous Napoléon III : Charles-Amable, « PRINCE » de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, archevêque de Bourges, mort en 1879, et Edouard, « PRINCE » de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, général de brigade sous Napoléon III, décédé en 1884 (2).

« L'aîné, le « PRINCE » Henri de La Tour d'Auvergne, avait épousé M^{me} de Montault des Isles, dont il eut un fils, Godefroy, « PRINCE » de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, marié le 8 mai 1875 à M^{me} Léontine de Pleumartin, père et mère du fiancé de M^{me} de Wagram.

« Le « PRINCE » Godefroy, qui, on se le rappelle, a été enlevé prématurément à l'affection des siens le 17 janvier 1903, a laissé

RÉFLEXIONS

(1) *Mais pas les Lauraguais, confrère, de sorte que votre marquis de la Tour Saint-Paulet en Lauraguais, alors reconnu pour la communauté d'origine, de 1329, usurpe ici le nom d'Auvergne en 1766. Était-ce pour obtenir avant sa mort le cœur du Premier Grenadier de la République qu'il a fallu rendre ?*

(2) *Tous, c'est nous qui sont les PRAÎNCES, quoi !*

BANQUE

CINQ CENTS

PARIS

Le Directeur général

M. L. L. L.

Le Directeur principal

M. L. L. L.



demier L.-P. d'Hozier, hérita du titre de juge d'armes de l'Académie *Héraldique* et entreprit avec son fils, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, le deuxième manuscrit (1738) de l'*Armorial de France*, ouvrage établi pour l'*Institut Héraldique de France*, comprenant dix volumes in-folio, qui ne furent terminés qu'en 1786, avec la collaboration du duc François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827).

Ce n'est qu'en 1816 que ce dernier présenta à la signature du Roi Louis XVIII un arrêté de restauration ou fondation de l'*Institut Héraldique de France*, qui fut plus connu sous le nom d'*Institut d'Hozier*. Il eut alors les armes et le pavillon actuel.

En 1853, l'Empereur Napoléon III confirma l'*Institut Impérial Héraldique de France*, qui dut écarteler ses armes de l'aigle impérial. Avec la protection du duc Anne de Montmorency, l'*Institut Héraldique* publia de nombreux ouvrages recherchés, sous le nom des vicomtes de Magny, et que S. M. l'Empereur qualifia un jour de *Gotha Français*, nom qui demeurera à ses publications.

Aujourd'hui, sous la troisième République, les noms et les titres de l'*Institut Héraldique* ont été déposés et renouvelés légalement au Ministère en vue de prévenir les usurpations dont les institutions immuables et de valeur ne manquent jamais de provoquer le criterium.

L'*Institut Héraldique de France*, qui compte parmi ses membres plusieurs diplomates de l'École de Chartes et de l'École des Langues Orientales, ministres plénipotentiaires et attachés d'ambassade, n'a rien de commun avec les Cabinets Héraldiques. Destiné à sauvegarder les intérêts de la véritable noblesse française et à publier par l'intermédiaire de son Organe Officiel, le *Gotha Français*, des études sur la Paléographie, la Sphragistique, les Décorations françaises ou étrangères, la Numismatique, les Armoiries et la Philatélie qui s'y rattache, c'est une institution scientifique S'ADRESSANT A TOUTE PERSONNE INTELLIGENTE ET DESIREUSE DE S'INSTRUIRE. Chaque année verra désormais réunis en un volume, qui restera l'*Albumnach Héraldique de France* ou *Gotha Français*, les différents travaux de l'Institut.

La quatrième partie armoriale généalogique, concernant plus spécialement la noblesse, sera un *Armorial Universel*, qui comprendra toutes les familles régnautes, principières et nobles, qui enverront à la rédaction les renseignements voulus.

L'insertion d'une notice ordinaire est gratuite. — Adresser toute communication à l'Imprimerie du *Gotha Français*, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

LE CHANCELIER.

Titres : Exemplaires des Cours numérotés, sur papier Japon, reliés aux armes du *Souscripteur*, 100 francs ; Hollande, 50 francs ; Papier fort, 25 francs. Photographies, Armoiries, Pavillons (chaque cliché en plus), 5 francs.

LE CŒUR DE TURENNE

Poème dédié au
Gotha Français à Saint-
Malo, pour son troisième
fascicule de 1904 sur les
ducs de Bouillon, princes
de la Tour d'Auvergne.



TURENNE

« *Unius ætatis sunt
res quæ fortiter fiunt;
quæ vero pro patria scri-
buntur æternæ sunt.* »

VÉGÈCE.

LE RÊVE

*C'est l'Hiver. . . Le rempart est couvert par la neige,
Et l'enfant n'a tracé que l'assût d'un canon
Pour s'abriter des cruautés de l'aquilon.
Il s'endort béniissant l'ombre qui le protège.*

*Sur son visage où luit un reflet argenté,
Un rêve semble errer, un rêve d'Épopée;
Car cherchant le pommeau d'une invisible épée,
Sa main frémit nerveuse et pâle à son côté.*

Les nuages là haut en flocons s'amoncellent,
La foudre éclate et dans la nuit sombre étincellent
Des lueurs stridentes d'éclairs,
Et l'horizon brumeux de pourpre se colore ;
On dirait la clarté magique d'une aurore
Qui s'épanouit dans les airs.

Au lointain, tout à coup des palais et des dômes
S'érigent embrasés : des hordes de fantômes
S'avancent courbés sous le vent.
Le ciel semble agrandi des tentures des flammes,
C'est l'incendie horrible où s'enlacent en lames
Les étreintes de l'ouragan.

Et dans l'ombre voici qu'une femme se dresse
Echevelée, immense, et ses mains blêmes pressent
Un étendard blanc déployé.
Les lys font resplendir leur éclat sur sa tête,
Et folle de terreur elle suit la défaite,
Semant des râles à ses pieds.

Elle fuit et déjà scintillent les épées,
Implacables, du sang le plus royal trempées,
Et bientôt l'on entend des rappels de tambours.
L'ennemi triomphant a franchi les frontières,
A son aveugle rage, il n'est plus de barrières...
Elle fuit, elle fuit toujours !

Et devant la France immortelle,
Qui s'arrête lasse et chancelle
En suprêmes frissons de peur,
Voici qu'un homme est là terrible,
Tenant le glaive immarcescible
De la Revauche et de l'Honneur.

Sa voix s'enfle, grandit, s'élève
Fornidable, comme en un rêve,
Hurlant de l'Espoir aux soldats.
Et la troupe oscille, s'arrête,
Et ferme, de nouveau tient tête,
En l'effort des derniers combats.

A cheval il parcourt la foule ;
Un torrent d'Héroïsme roule
De son cœur, sur les cœurs en deuil,
Qui réveille au fond des mémoires
Un souffle immense de victoires,
De fureur, d'amour et d'orgueil.

Mais voici que là bas le rouge crépuscule
S'alanguit, au lointain l'horizon se recule
Sur un éblouissant décor.
Et plus superbe alors, d'avoir été meurtrie,
Voici que, resplendit l'âme de la Patrie
Devant la majesté des morts.

*Soudain l'obscurité de lumières vermeilles
Se perce, l'on s'approche, et ce cri retentit :
« Voici les ennemis, Monseigneur. » Qui l'a dit,
S'écrie en rougissant l'enfant qui se réveille.*

*En avant ! en avant ! . . . Et son père attendri
De ses deux bras tremblants le presse et le relève.
« Mon père, dit l'enfant, j'ai fait un bien beau rêve ;
J'ai rêvé que j'étais le sauveur du pays. »*

LA VISITE AU TOMBEAU

« Voici l'urne, m'a dit le garde, où l'on a mis
Le cœur du maréchal vicomte de Turenne.
Il mourut à Salzbach, au matin, dans la plaine,
Tué par le premier boulet des ennemis. »

Puis cet homme passa, la figure sereine,
Indifférent et calme, en silence parmi
La foule des Anglais ; et ce cœur endormi
Ne réveillait en lui ni l'amour ni la haine.

Poète, j'ai laissé le flot suivre son cours,
Le flot des curieux qui s'enroule toujours
Autour des passés morts sans frôler l'Espérance !

Et tout seul à genoux, le front bas sur le seuil,
J'ai frémi d'écouter, au fond de ce cercueil,
La voix d'un cœur français qui battait pour la France.

LA VOIX

- « O France, j'ai vaincu, j'ai vaincu pour ta gloire,
» J'ai fait rougir de honte au seuil de ton histoire
» Les soldats de l'Envahisseur,
» J'ai gravé, de mon sang, aux murs des nécropoles,
» Les noms de ces combats qui forment l'auréole
» Des brillants fleurons de ton cœur.
- » Je t'ai rendu la paix, je t'ai donné ma vie
» Et je suis mort content, ma tâche étant remplie,
» Comme un soldat face au drapeau.
» O France, mon amour te laissait en partage
» Ces trésors de fierté, d'honneur et de courage,
» Qui sont tes linceuls des tombeaux,
- » Des tombeaux de nous tous les vrais Français de France,
» Depuis les anciens preux, terribles de vaillance,
» Jusqu'à nos martyrs de Sedan ;
» Depuis le grand Guesclin, depuis Jeanne la sainte,
» Luxembourg et Villars, jusqu'à l'immense étreinte
» De Bonaparte conquérant.
- » Regarde s'estomper au sein des basiliques
» Les stèles des héros, dont l'effort magnifique
» Créa ton immortalité.
- » Regarde ! et souviens-toi de ces deuils, de ces larmes.
» Qui payèrent souvent les exploits de tes armes
» Contre les peuples révoltés.
- » Regarde ! voici l'heure où des clameurs de haine
» Montent vers le passé de nos gloires lointaines !...
» Les glaives rougis et sanglants,
» Superbes hier encor d'avoir conquis le monde.
» Ne servent maintenant qu'aux besognes immondes
» Contre des femmes, des enfants.

- » Le sang clair de jadis qui coulait dans nos veines
 » Se mêle au sang des Juifs; notre âme droite et saine
 » N'éprouve que la soif de l'or.
 » Il n'est plus de soldats, comme il n'est plus d'armée
 » Et la page de gloire est à jamais fermée,
 » Puisque l'on méprise les morts. (1)
- » Pourtant si loin de toi sur un lointain rivage
 » Il se trouvait encor un Français d'un autre âge,
 » Qu'il écoute battre mon cœur;
 » Mon vieux cœur d'autrefois qui frémit d'espérance
 » De voir un jour enfin se lever sur la France
 » L'Aube immortelle de l'Honneur. »

GUY JARNOÛEN DE VILLARTAY. (2)



Tous droits réservés.

(1) Allusion à l'acte héroïque du commandant du Tertre, bafoué par un professeur de Saint-Maixent devant ses élèves, cité publiquement à la Chambre.
N. D. L. R.

(2) Du même auteur : *l'Ame d'un Lys*, poèmes en mémoire du crime commis sur la place Louis XV, le 16 octobre 1793.

En vente aux éditions du *Gotha Français*.

INSTITUT HÉRALDIQUE DE FRANCE



Fondé en 1635

Reconstitué sur arrêté Royal du 1^{er} Février 1816
par M. le Duc de La Rochefoucauld-Liancourt et le Duc de Montmorency,
d'après les archives du Paléographe d'Hozier.

Confirmé par Decret Imperial du 6 Juin 1853. (Titres légalement déposés sous la 3^e République)

*Direction des Académies Paléographique, Spéragistique
Numismatique, Armoriale, Philatélique.*

CHANCELLERIE

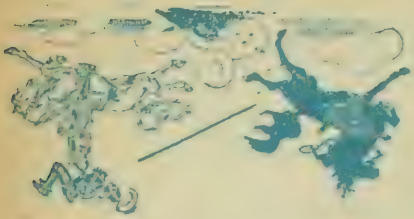
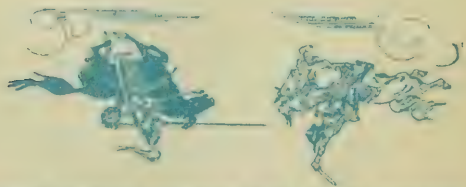


PRÉFACE

L'Institut Héraldique de France remonte à 1635 ; il était alors dénommé *Académie Héraldique*, et remplaça les cartels encore publiés, jusqu'en 1634 par les hérauts d'armes. Le blason de ses armoiries était : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, au missel ouvert du même, posé en abîme.*

LA FAILLITE DE ROTTE-CHIL (Le Roi des Cadettes)

Histoire: M. l'Empereur de l'Annuaire, l'histoire sainte par l'exemple du Roi du Sahara exprime, par la voie de la presse, le désir de devenir le Roi des Cadettes en absorbant un (ou deux) que lui ont servis sur l'heure, jusqu'à plus tard et plus tard. — La digestion, cependant, nous paraît plutôt devoir être laborieuse, tout en étant la dernière tentative, espérons-le pour lui.



A très bon entendre.

quart de mot.

Ces trois tableaux, déposés à la section de la Librairie en novembre 1891, sont en trois autres parties. — La rédaction, même, n'est pas.

d'unanimes regrets parmi ses amis et notamment dans la Mayenne, où son souvenir restera ineffaçable.

« Ce nom de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, porté depuis plus d'un siècle et demi par la branche du « PRINCE » actuel de La Tour d'Auvergne, est donc, de par tous les actes civils, devenu le vrai nom patronymique de sa maison. » (1)

« *Le Figaro* du 6 Octobre 1904.

« Rappelons que c'est ce matin, à onze heures et demie, qu'on bénira, en la chapelle des catéchismes de la paroisse Saint-Pierre de Chaillot, 28, avenue de l'Alma, le mariage du prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais avec la princesse Elisabeth Berthier de Wagram.

« Le roi de Suède et Norvège, parent du prince de Wagram, se fera représenter par M. Akerman, son ministre en France, qui l'avait déjà représenté au mariage civil, à la mairie de Boissy-Saint-Léger.

« Ce mariage devait être célébré dans la chapelle des Invalides, la fiancée étant arrière-petite-fille du maréchal Berthier, prince de Wagram, prince souverain de Neufchâtel, et le prince de La Tour d'Auvergne étant issu du même sang que Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, enseveli aux Invalides, et dont il possède le cœur.

« La maison de la Tour, reconnue en 952 par Bernard, duc d'Aquitaine, comte souverain d'Auvergne, reçut de Louis XI le comté de Lauraguais : elle se divise en plusieurs branches et Bernard de La Tour Lauraguais, vivant en 1244, est l'auteur de cette dernière branche.

« Le marquis de La Tour Lauraguais, baron de Saint-Paulet, marié à Armande d'Aumale en 1763, fit ses preuves, pour les carrosses du Roy, devant Chérin en 1779 et fût reconnu par le duc

RÉFLEXIONS

(1) *Grâce à une endorse à l'Etat civil en 1766 (gare au Code pénal!), Est-ce pour se dire, comme plus haut, petit-fils de Turenne, qui n'a pas eu d'enfants!!?*

Allons donc, confrère, respectez vos lecteurs, les témoins, les invités surtout; tous ne sont pas des ânes! — Et les dictionnaires, ouvrez-les donc un peu! Sauf le Larrousse illustré qui est erroné sur ce point, au même titre que vous sans doute.

La renise du cœur de Turenne et celle de celui du Premier Grenadier obtenues ainsi grâce à un nom d'emprunt seraient à qualifier trop secrètement. — Passons.

de Bouillon comme descendant de la même maison, suivant les témoignages de don Caffiaux et La Chesnaye des Bois.

« Il eut un fils, Bernard de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, né en 1766, qui épousa en 1799 Louise de Rigaud de Vaudreuil, et c'est à lui que Louis XVIII fit remettre le *cœur de Turenne, qui est précieusement conservé au château de Saint-Paulet*. De ce mariage naquit le prince Charles-Bernard de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, marié à Laurence de Chauvigny de Blot en 1820, dont il eut :

« Le prince Charles-Amable de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, archevêque de Bourges ; le général prince Joseph Melchior de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, et le prince Henri de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, né en octobre 1823.

« C'est ce dernier qui, sous Napoléon III, fut ambassadeur et ministre des Affaires étrangères. Il épousa, en août 1851, Emilie de Montault des Iles, dont est issu Godefroy, prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, marié à Léontine d'Hervault de Pleu-martin en mai 1875.

« Ce dernier, père du jeune époux, camérier secret de S. S. Léon XIII et Commandeur de Saint-Grégoire Le Grand, a laissé d'unanimes regrets parmi ses amis, et notamment dans la Mayenne, où son souvenir restera ineffaçable pour sa grande affabilité envers ses administrés de Villiers-Charlemagne, à la tête desquels son fils l'a remplacé.

« Dès le dix-septième siècle, les ducs de Bouillon (1) reprirent le nom d'Auvergne pour rappeler l'origine de leur maison. A ce nom d'Auvergne se rattache incontestablement le titre de prince, puisque les comtes d'Auvergne, ducs d'Aquitaine, furent souverains et que le titre de prince n'est que la conséquence naturelle et nécessaire de la souveraineté ; aussi, ce nom de la Tour d'Au-

(1) Mais nous ne sommes pas de là branche de Bouillon ; voilà ! *et nous ne l'ignorons pas cependant, ayant porté plainte contre elle en 1901.*

Il vaut donc mieux nous donner la transmission régulière du titre depuis 952!! — En Amérique, cela se fait en quelques jours. — En France, il faudrait d'abord brûler le palais des archives.

Voyons cher confrère figaresque, *au culte attendri*, féminin sans doute, israélite peut-être ? rendez-vous, ou gare..... aux fleurs.

Vous voulez donc donner des points à notre collègue du *Gaulois* en endossant vous-même la tunique de Déjanire au lieu de me l'envoyer ?

vergne-Lauraguais, porté depuis plus d'un siècle et demi, par la branche dont nous parlons, dans les actes civils, est devenu aujourd'hui le véritable nom patronymique de la famille dont le fiancé est le chef. »

« *The New-York Herald*, 7 octobre 1904.

« Hier matin a eu lieu le mariage d'Elisabeth Berthier, princesse de Wagram, avec Henri, prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais.

« Ce mariage devait être célébré dans la chapelle des Invalides, la jeune épouse étant arrière-petite-fille du maréchal Berthier, prince de Wagram, prince souverain de Neuchâtel, et le prince de la Tour d'Auvergne étant issu du même sang qu'Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, enseveli aux Invalides, et dont il possède le cœur.

« Mais, en raison des deuils récents qui viennent de frapper les deux familles, cette cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité en la chapelle des catéchismes de l'église Saint-Pierre de Chaillot.

« Malgré cela, et à cause de l'importance de deux familles, que ce mariage unissait, l'assistance était relativement nombreuse et d'une élégance absolue.

« Le ministre de Suède représentait son souverain, allié à la famille Wagram.

« Les témoins des jeunes mariés étaient : Mgr. le comte d'Eu et le duc de Brissac, pour le prince de La Tour d'Auvergne, le prince Murat et le duc de Gramont, pour M^{me} de Wagram.

« La chapelle avait été décorée fort artistiquement par une double rangée de palmiers, dont la base était garnie de lierre et par de grands bouquets de chrysanthèmes blancs.

« A onze heures et demie, le cortège fait son entrée. La jeune mariée, qui portait une robe de velours crème, garnie de point à l'aiguille, grand voile en point d'Angleterre, était conduite à l'autel par son père, le prince de Wagram. Le prince Henri de la Tour d'Auvergne donnait le bras à sa mère.

« Dans les rangs réservés à la famille se trouvaient : la duchesse de Gramont, en fort belle toilette de velours frappé mauve à rayures noires, chapeau garni de plumes mauves, très belles perles au cou ; la princesse Murat, la comtesse de Durfort, la comtesse de Pleumartin, en velours noir, grand collet de dentelles blanches, chapeau garni de plumes blanches.

« La comtesse Hélié de Noailles, très élégante toilette de velours frappé héliotrope, corsage à basques en forme d'habit ; le comte et la comtesse de Brigode : le comte et la comtesse L. de Montesquiou, le baron et la baronne Alphonse de Rothschild, la baronne en velours noir garni de point de Venise merveilleux.

« La baronne James de Rothschild, en dentelles noires, capote de tulle gris-perle ; le baron et la baronne Gustave de Rothschild, la baronne Lambert, en robe de faille gris-clair : le baron et la baronne Henri de Rothschild, celle-ci très belle dans une exquise toilette mauve, chapeau garni de plumes mauves, perles admirables en sautoir.

« M^{me} Maurice Ephrussi, bien jolie en toilette de velours à côte brun-clair, chapeau brun-clair relevé de plumes bleu-ciel.

« Puis, parmi les intimes réunis dans la chapelle, on remarquait : la duchesse de Trévisé, la baronne et M^{me} de Bethmann, la comtesse de Salignac-Fénelon, M^{me} Edouard André, le comte et la comtesse de La Rochecantin, le comte et la comtesse Bernard de Montesquiou, le comte et la comtesse Charles de Caraman :

« M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington ; le marquis de Modène, le comte de Herberstein, le comte de Gabriac, le comte et la comtesse Charles de Germiny, la comtesse Amédée de Germiny, le comte Louis de Turenne, le comte Louis-René de Gramont, le duc de Guiche et le baron Robert de Rothschild :

« Duc et duchesse de Trévisé, duc et duchesse d'Albuféra, baron, baronne et M^{me} Lejeune, comte de Noailles, général Niel, baronne et M^{me} de Courcel, baron Lambert de Rothschild, baron et baronne Hottinguer, baron de Vaufreland et comte de Turenne.

« La messe a été dite et la bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Aosne. Une fort belle allocution a été prononcée par l'abbé Allès, premier vicaire de la paroisse.

« La quête a été faite par la princesse Marguerite de Wagram, sœur de la mariée, accompagnée par le prince Charles de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, frère du marié.

« Pendant la messe, un très beau programme musical a été exécuté par la maîtrise sous la direction de M. Roques, maître de chapelle de Saint-Pierre de Chaillot. M. van Waffel a exécuté plusieurs morceaux sur la viole d'amour.

« Après la cérémonie religieuse, les proches parents des deux familles se sont réunis dans l'hôtel du prince de Wagram, où on a pu admirer les nombreux cadeaux offerts aux jeunes mariés.

« La corbeille comprenait : broche grosses émeraudes, diadème en brillants, diadème diamants et rubis, collier, quatre rangs de perles : quatre bagues, brillants, rubis et émeraude : rivière en brillants, bracelet, broche émeraude, fourrures zibelines, dentelles anciennes, éventails anciens, livre de mariage, toilettes velours et soie, etc.

« Citons au hasard parmi les cadeaux : le prince Louis d'Orléans, " Hallali du Sanglier ", tableau de chasse : comte et comtesse d'Eu, meuble en marqueterie : princesse Murat, table et plateau ancien à bière : comte et comtesse René de Cossé-Brissac, biscuit de Sèvres : vicomtesse Berthier, éventail écaille sujet artistique : due de Guiche, bracelet perle et diamants : marquis d'Albuféra, canne-parapluie : baron A. de Rothschild, bracelet diamants et perles : baronne A. de Rothschild, broche diamants : baronne Alphonse de Rothschild, bracelet serpent rubis : baron et baronne H. de Rothschild, meuble ancien :

« Baron L. de Rothschild, bracelet diamants et perles : vicomtesse de Flers, garniture boutons : comtesse de Puysegur, vase de Sèvres : comte de Durfort, pendule Louis XVI : lady Rothschild, coffret écaille : baronne James de Rothschild et duchesse de Gramont, service d'argenterie complet : comtesse d'Hautpoul, miniature : prince Charles de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, cantine de chasse et aquarelle (1), et baron H. de Soubeyran, tabatière.

« Le maréchal Berthier était né en 1753, à Versailles, d'une famille qui, en raison des services rendus à la royauté, avait été anoblie en 1763 par Louis XV : mais les titres du comte Berthier, ingénieur-géographe du roi, devaient le céder en éclat et en gloire à ceux que le futur maréchal de France allait conquérir par ses talents et sa vaillance. Ses connaissances techniques et sa bravoure le firent vite distinguer de ses chefs, qui, peu de temps après, n'hésitèrent pas à reconnaître en lui le maître des officiers d'Etat-Major.

(1) Comment ? (tu quoque, frater) ! eh bien, mon petit Charles, c'est très mal, je ne t'ai cependant pas payé pour trahir ainsi la cause du *faux prince* de la Tour qui n'est *pas d'Auvergne* : au lieu de l'enivrer en lui trempant une croûte avec ta cantine, tu aurais mieux fait de l'avertir que mon étrave avait déjà brisé sa proue jusqu'à l'artimon, c'est un canon de chasse qu'il lui en fallu ; ou une paire d'aiguilles à tricoter et un casque d'escrime !

« L'amitié que professait pour lui Napoléon, qui se plaisait à l'appeler "son bras droit", montre quelle situation prépondérante parmi les maréchaux de l'Empire et quel rang dans son estime occupait celui que l'on trouvait sans cesse aux côtés de l'empereur, mettant à le servir l'enthousiasme que donne l'admiration, et l'autorité née de l'intelligence et de l'expérience.

« Maréchal de France le 10 mai 1804, son nom est en tête de la liste des maréchaux de l'Empire : créé ensuite prince souverain de Neufchâtel et Valengin en octobre 1806, il est sur le champ de bataille de Wagram, où il s'est particulièrement distingué, élevé à la dignité de prince de Wagram.

« Là ne s'arrêtent pas ses succès, et, toujours actif, infatigable, Berthier mérite et obtient successivement les titres de Vice-Connétable de l'Empire, major général de l'armée, Grand Veneur, Grand Aigle de la Légion d'honneur.

« Il avait épousé en 1808 S. A. Marie-Elisabeth-Amélie-Françoise de Bavière, princesse Palatine des Deux-Ponts, nièce du roi de Bavière. Il mourut à Bamberg en 1815.

« Son fils unique, le deuxième prince de Wagram, né à Paris en 1810, trop jeune à l'époque où tomba le colosse impérial pour pouvoir suivre la carrière où son père avait conquis tant de gloire, se prépara alors, par des études sérieuses, à porter dignement le nom dont il devait être un jour l'héritier.

« Il se consacra notamment à l'étude des sciences politiques et économiques, succéda à son père dans la pairie en 1815 et fut élevé par l'empereur, en 1852, à la dignité de sénateur. Il mourut en 1887.

« De son mariage avec Zenaïde-Françoise Clary, nièce de Bernadotte, roi de Suède, et de Joseph-Napoléon, roi d'Espagne, il eut trois enfants, dont Alexandre Berthier, troisième prince de Wagram, père de la charmante épouse.

« Ce dernier avait épousé Berthe-Claire de Rothschild, enlevée prématurément à l'affection des siens, qui ont voué à sa mémoire un culte attendri et qui laisse derrière elle, auprès de tous ceux qui l'ont approchée, le souvenir d'une grande bonté et d'une rare intelligence.

« La maison de la Tour, reconnue en 952 par Bernard, duc d'Aquitaine, comte souverain d'Auvergne, reçut de Louis XI le comté de Lauraguais : elle se divisa en plusieurs branches et Bernard de la Tour-Lauraguais, vivant en 1244, est l'auteur de cette dernière branche.

« Le marquis de la Tour-Lauraguais, baron de Saint-Paulet, marié à Armande d'Aumale en 1763, fit ses preuves, pour les carrosses du roy, devant Chérin en 1779 et fut reconnu par le *duc de Bouillon* comme descendant de la même maison, suivant les témoignages de Don Caffiaux et la Chesnaye des Bois.

« Il eut un fils, Bernard de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, né en 1766, qui épousa en 1790 Louise de Rigaud de Vaudreuil et c'est à lui que Louis XVIII fit remettre le cœur de Turenne, qui est précieusement conservé au château de Saint-Paulet (cette précieuse relique appartenant aux aînés de la famille). De ce mariage naquit le prince Charles-Bernard de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, marié à Laurence de Chauvigny de Blot en 1820, dont il eut :

« Le prince Charles Amable de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, archevêque de Bourges : le général prince Joseph Melchior de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, et le prince Henri de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, né en octobre 1823.

« C'est ce dernier qui, sous Napoléon III, fut ambassadeur et ministre des Affaires étrangères et qui épousa, en août 1851, Emilie de Montault des Iles.

« De cette union naquit Godefroy, prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, marié à Léontine d'Hervault de Pleumartin en mai 1875.

« Ce dernier, père du jeune époux, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII et Commandeur de Saint-Grégoire Le Grand, a laissé, comme on le sait, d'unanimes regrets parmi ses amis et, notamment, dans la Mayenne, où son souvenir restera ineffaçable pour sa grande affabilité envers ses administrés de Villiers Charlemagne, à la tête desquels son fils l'a remplacé.

« Dès le dix-septième siècle, les ducs de Bouillon reprirent le nom d'Auvergne pour rappeler l'origine de leur maison. A ce nom d'Auvergne se rattache incontestablement le titre de prince, puisque les comtes d'Auvergne, ducs d'Aquitaine, furent souverains et que le titre de prince n'est que la conséquence naturelle et nécessaire de la souveraineté : aussi, ce nom de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, porté depuis plus d'un siècle et demi par la branche dont nous parlons dans les actes civils, est devenu aujourd'hui le véritable nom patronymique. (1)

(1) Ce dernier alinéa comporte la même remarque que pour celui du *Figaro* du 6 octobre, dont il est l'exacte reproduction. Mais nous penson

RÉPONSES RECTIFICATIVES

Bien que les quatre réponses aux journaux qui précèdent aient été différentes et portent :

Celle à l'*Écho de Paris*, sur la non extinction des ducs de Bouillon en 1802 et la fausse attribution aux Saint-Paul et des gloires des ducs de Bouillon.

Au *Gaulois*, sur l'impossibilité de descendre de Turenne, qui n'a pas eu d'enfants, et la succession régulière des ducs de Bouillon jusqu'en 1904.

Au *Figaro* et au *New-York Herald*, sur la succession régulière des ducs de Bouillon jusqu'en 1904.

Nous réunissons ces quatre lettres en une seule pour nos lecteurs :

« Monsieur le Directeur,

« Comme suite à l'article paru dans votre journal du 1904 au sujet du mariage de M. de la Tour Lauraguais avec la princesse de Wagram Rothschild, j'ai l'honneur de vous prier courtoisement de bien vouloir faire connaître à vos lecteurs que la famille des princes souverains de la Tour d'Auvergne ducs de Bouillon est complètement étrangère, sauf communauté de souche, à celle des « princes » de la Tour Lauraguais, dont l'origine du titre « princier » est ignoré.

« Représentant des ducs de Bouillon, et me conformant en cela aux désirs du testateur, je ne tolérerai pas la confusion qui a été faite à dessein.

S. M. Oscar et le comte d'Eu plus (*calés*) en Histoire. Vous seriez certainement retoqué au bachot, Majesté ! et vous comte ! le duc d'Aumale vous renierait pour son frère. Le regretté prince Henri, que nous connûmes, vous aurait évité pareille gaffe. Vous voyez-vous, tous les témoins, poursuivis pour **complicité de fraude** en manœuvres matrimoniales ! Non ! nous sommes Français, que diable ! mais par exemple, j'entends d'ici sur les boulevards les bons parisiens d'Henri IV chanter :

« Oscar !

« Aimes-tu le canard ?...

« d'Auvergne. »

Excusez le sel Gaulois, Majesté ! C'est fait, n'est-ce pas ? N'êtes-vous pas le descendant de l'illustre « *Bergamotte* », dont parlent avec tant d'éloges les Mémoires du général baron Marbot ? Je fus d'ailleurs à Dinard crier : « Vive le Roi ! » sur votre passage. Vous comprenez, voilà huit ans que ça dure et huit jours que je veille, j'ai bien le droit de rire un peu après les autres.

Cela fait presque deux affaires Riera en intervertissant les millions, avec cette différence qu'il n'y a pas de doute sur les droits et l'identité.

J'ai l'honneur de vous saluer, Majesté !

A qui le tour, confrères ?

• La branche des Lauraguais est séparée de celle des vicomtes de Turenne depuis 1329, alors que le duché de Bouillon ne nous est échu qu'en 1591 !! — Turenne vécut de 1611 à 1675.

« Quant à son cœur, obtenu sans raison grâce à une similitude d'un nom transformé *sans droit* en 1766 par l'adjonction du nom d'*Auvergne*, et dans des conditions analogues à celles qui firent réclamer le cœur du Premier Grenadier de la République qu'il a déjà fallu rendre, il sera restitué à la Ville de Cluny, à laquelle l'avait confié le cardinal de Bouillon, neveu du maréchal de Turenne.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération très distinguée.

« LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE,
« à Saint-Serran.

Le 10 Octobre 1904. (1)

« (Ille-et-Vilaine). »

« Le 11 octobre.

« Monsieur le Duc,

« Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre, hier soir, à l'*Echo de Paris*.

« Nous sommes au regret de ne pouvoir donner l'hospitalité à votre rectification, qui nous paraît très légitime : mais, si nous la publions, nous aurions vraisemblablement une réponse du prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, et cela peut nous réserver des indemnités pécuniaires et des poursuites judiciaires que nous ne voulons pas assumer.

« Vous comprendrez le motif de notre silence, ne voulant pas aviver un débat qui ne peut être résolu qu'entre vous, le public n'ayant pas à prendre parti.

« Veuillez agréer, Monsieur le Duc, l'expression de notre respectueuse considération.

« FRONSAC,

« Carnet mondain de l'*Echo de Paris*. » (2)

Le Figaro, Mercredi 12 octobre 1904.

« Monsieur,

« Nous venons de recevoir votre lettre.

(1) N. B. — Chaque lettre comportait aussi l'énumération des pièces justifiant des droits et de la transmission des titres depuis 1802 jusqu'à ce jour. — Pièces mentionnées plus haut.

(2) L'*Echo de Paris* du 20 octobre a cependant publié la rectification adressée par huissier.

« Avant de faire la rectification que vous demandez, nous vous prions de vouloir bien nous dire comment vous avez succédé à feu le prince Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, mort en 1896 sans postérité.

« Dans le *Gotha*, on ne trouve aucune trace de succession et cette famille n'est plus mentionnée.

« Votre dévoué,

« FERRARI. » (1)

« Monsieur,

« A mon grand regret, je ne puis faire paraître la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer. Lorsque j'ai fait insérer l'article généalogique en question, à l'occasion du mariage du prince de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, il n'a nullement été question du prince de la Tour d'Auvergne-Bouillon : nous ne pouvons pas, en conséquence, entamer dans le *Gaulois* une polémique sur ce sujet. C'est, du reste, ce que nous cherchons toujours à éviter.

« Veuillez agréer, Monsieur, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

« Le 14 Octobre 1904. »

« RAOUL CHÉRON.



« *Le Soleil*, 4 octobre 1904.

« Le 5 octobre sera célébré le mariage du prince de la Tour d'Auvergne, fils du prince de la Tour d'Auvergne, décédé, et de la princesse de la Tour d'Auvergne, avec M^{lle} de Wagram, fille du prince de Wagram et de la princesse de Wagram, décédée l'an dernier. »

(1) Que dis-tu ? Ferrari, mon ami !

Au culte attendri, biribi !

Prendrais-tu tes ordres en Allemagne ;

— Un peu de pudeur ; les abonnés auraient peur !

« *Le Soleil*, 6 octobre 1904.

« Mardi a eu lieu, à Grosbois, chez le prince de Wagram, le mariage de sa fille, M^{me} de Wagram, avec le prince de la Tour d'Auvergne.

« Les témoins étaient, pour le fiancé : Monseigneur le comte d'Eu et le duc de Brissac ; pour la fiancée : le duc de Gramont, son oncle, et le prince Murat, son cousin.

« Le mariage religieux est célébré, à onze heures et demie, aujourd'hui, dans la plus stricte intimité, dans la chapelle des catéchismes de Saint-Pierre-de-Chaillet, avenue de l'Alma. »

RECTIFICATION

« *Le Soleil*, 7 octobre 1904.

TRIBUNE DU *Soleil*

« Monsieur le Directeur,

« En raison des erreurs qu'a occasionné l'annonce du mariage de M. de la Tour-Lauraguais avec la princesse de Wagram-Rothschild, sous le nom de « prince » de la Tour d'Auvergne, j'ai l'honneur de vous prier de publier, à la même place que la coupure du 4 octobre qui la motive, la rectification suivante :

« Le prince de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, des comtes « Mathieu de Fossey d'Apchier, decline toutes les félicitations que « l'on a bien voulu lui adresser à l'occasion du mariage de M. de « la Tour-Lauraguais avec la princesse de Wagram-Rothschild, « attendu qu'il reste célibataire. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération très distinguée.

« LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE-BOUILLON,

« Saint-Servan, le 5 octobre 1904. »

Lettre au *Soleil*, recommandée du 14 octobre 1904.

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous avez bien voulu adresser à mon père au sujet de la rectification que je vous demandais ces jours derniers. C'est, en effet, moi qui l'ai désirée, tout en joignant une bande d'abonnement, la carte de mon père et la mienne.

« Je me plais à reconnaître votre courtoisie et le sérieux de votre journal « *Le Soleil* », bien que le lendemain même vous ayez encore parlé du prince de la Tour d'Auvergne (*sans ajouter Lauraguais*).

« En raison de cela, je vous demande encore courtoisement, la publication de la présente, en *tribune ouverte publique*, sous ma seule responsabilité, immédiatement au-dessus de la chronique mondaine.

« Toute la presse vénale a publié ces jours-ci des généalogies fantaisistes de M. de la Tour Saint-Paulet, du Lauraguais, sous les noms et titre de prince de la Tour d'Auvergne, généalogies établies habilement à l'aide d'un *mastic* (excusez ce mot typographique), réunissant en une colonne les deux généalogies, séparées en deux colonnes depuis 1329, des maisons de la Tour-Lauraguais et de la Tour-Olliergues des vicomtes de Turenne. (1)

« Ayant en mains les archives du cardinal de Bouillon et du marquis de la Tour Saint-Paulet du Lauraguais, je viens signaler à vos lecteurs qu'il ressort même des articles publiés ; les deux maisons d'Auvergne et de Lauraguais étant séparées depuis 1329 et le duché de Bouillon n'étant échu qu'en 1591 aux vicomtes de Turenne, que les Lauraguais ont usurpé le nom d'Auvergne en 1766 et le titre de prince le 23 octobre 1823.

« Je le regrette pour les témoins et les invités, mais je tiens à ce qu'il soit établi définitivement ici, bien que je n'attache qu'une valeur très relative aux noms et titres, que mon père et moi avons seuls pour l'instant le droit *légitime et légal* de signer valablement et sans contestation possible *prince de la Tour d'Auvergne*.

« Depuis quelque temps déjà, mes convictions (orléanistes) se sont refroidies, cette circonstance de *publicité matrimoniale chontée* me donne ma règle de conduite tant au point de vue patriotique que de l'intérêt personnel que l'on peut avoir à ne pas être substitué par un individu qui vous écorche vif pour faire ratifier ses actes par votre nom, et cela sous l'œil de fils de France qui n'ont pas vu que Turenne n'ayant pas eu d'enfants, il était difficile d'en être le descendant ! ? Serait-ce là le pavé de l'ours ?

« Je renvoie d'ailleurs vos lecteurs, qu'une étude historique sérieuse sur ce sujet pourrait intéresser, au *GOTHA FRANÇAIS*, qui se publie à Saint-Malo.

(1) Henri, mon chéri !
 Quel mastic !
 Ah ! ah ! les beaux draps !
 Qu'tu auras !

Les typographes clairvoyants.

Sur un air connu.)

« Tous les articles de journaux parus, y compris les vôtres et la présente lettre, y seront insérés dans un *Livre Rouge* avec les diverses rectifications demandées.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes remerciements et de ma considération très distinguée.

« LE PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne.

« Saint-Servan, le 13 octobre 1904 ».

« *Echo de Paris*, 29 Octobre 1904. »

BOITE AUX LETTRES

« Nous recevons la lettre suivante qui nous est signifiée par ministère d'huissier,

Monsieur le Directeur,

« Comme représentant de la famille des ducs de Bouillon, j'ai l'honneur de vous prier de rectifier, sous ma seule responsabilité, l'article paru le 29 septembre dans l'*Echo de Paris*, au sujet du mariage de M. de la Tour Lauraguais avec la princesse de Wagram-Rothschild.

« La maison de la Tour remonte à Bertrand 1^{er}, seigneur de la Tour, comte d'Auvergne, duc de Guienne et d'Aquitaine, époux de Judith de Merceœur, en 1190.

« Les titres, noms et armes des princes souverains ducs de Bouillon, dont la branche directe s'éteignit en 1802, ont été transmis par testament du douzième duc de Bouillon, en date du 4 octobre 1769, rendu exécutoire, par un arrêt du Parlement de Paris du 24 mars 1774. (Archives Nationales, bulletin 32, 195.)

« Ce testament était en faveur de la branche cadette des La Tour d'Apchier, en la personne de Nicolas-François-Jules, comte de la Tour d'Apchier, chevalier de Malte, qui songea, le 3 septembre 1767, à transmettre ses droits à notre branche, dont le marquis d'Apchier, marié à Henriette de Rochefort d'Ally : mais en 1769, il obtint d'être relevé de ses vœux et se maria. Il fut créé duc à brevet le 1^{er} août 1772.

« Son fils, Godefroy-Maurice-Marie-Joseph, comte de la Tour-d'Auvergne, figure dans le *Livre Rouge*, comme ayant reçu de 1785 à 1789, une somme annuelle de 28.000 livres, « pour pension à lui accordée par sa majesté ». Nommé, sous Napoléon, colonel du 1^{er} régiment étranger et équipé à ses frais (décret impérial du 8 vendémiaire, an XIV, que je possède), il devint, sous Charles X,

chevalier de Saint-Louis, comme prince souverain de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, le 8 août 1825. (J'ai ce brevet sous les yeux).

« De son mariage avec une demoiselle Bonvalot est né le 7 mai 1809, Maurice-César, prince de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, comte d'Apchier, etc., marié à Gènes, mort sans enfant, le 19 février 1896, léguant à mon père tous ses droits, que j'ai relevés avec les pièces fournies par le légataire universel.

« Mon père et moi avons été investis forcément, en 1901, sur une plainte de Godefroy de la Tour-Lauragais, qui s'est retournée contre lui, et que j'ai retirée peut-être à tort.

« Les princes souverains de Bouillon, que vous citez, le cardinal de Bouillon, le maréchal de Turenne et les autres appartiennent tous à ma famille (1) dont la branche des Lauraguais est séparée depuis 1329, alors que le duché de Bouillon ne nous est échu qu'en 1591.

« Le titre « princier » actuel des Lauraguais n'a donc aucun rapport avec celui des « princes souverains de Bouillon » : l'aîné des Lauraguais, dans une lettre du 10 décembre 1818, que j'ai en mains, signait le « comte » de la Tour d'Auvergne-Lauraguais : quant à la principauté, on ignore s'il faut l'attribuer à S. S. le Pape ou à Napoléon III. C'est en raison de la confusion cherchée pour le justifier, ce titre princier, que je tiens à rétablir les faits. L'*Almanach de France « Gotha Français »* à Saint-Malo, a, du reste, publié un *Livre Rouge* relevant tous les faits et les articles de journaux parus sur cet intéressant débat historique.

« Avec mes remerciements, veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

« Signé : le prince de la Tour-d'Auvergne Bouillon.

« Saint-Servan, 9 octobre 1904. »

~~~~~

Et maintenant mes petits gamins de Lauraguais, cause de tout ceci, donnez moi la paix, ne recommencez plus, car j'ai contre vous et un autre individu du midi que vous connaissez bien, des documents tellement accablants que, si je les publiais, vous n'auriez plus qu'à aller vivre à l'étranger. En particulier, la reconnaissance du duc de Bouillon, si malencontreusement citée, m'a fait relire la correspondance de ses archives : savez-vous seulement en quelles circonstances elle a eu lieu ? ! Malheureux ! ! . . . *pau-perlatem proecipuum malorum credebat* ! La justice du Roi a quel-

(1) Restituons cependant à Dieu ce qui est à Dieu, le prince de l'église Charles Amable, archevêque de Bourges, dont nous laissons vainement aux Lauraguais le soin de revendiquer la parenté, réelle cette fois.

quefois la miséricorde de Dieu quand un marquis de Vaudreuil lui vaut huit millions de prises !

N'insistez pas, car l'opinion publique est parfois juste, et j'ignore même si les petits-fils du Régicide et du faux bonhomme qui nous a valu 1848 couvriraient encore certains actes.

Renseignez-vous aussi sur votre généalogie, sans vous substituer aux ducs de Bouillon : voyez donc à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, les *Archives Historiques de la Noblesse, tome VII*, pages 18 à 23 et le *Nobiliaire d'Auvergne, de Bouillet, tome VI*, vous y lirez ce que sont les la Tour Saint-Paulet et les la Tour de la Placette, se disant la Tour d'Auvergne !!

Sachez bien ainsi que d'autres (notre branche aînée des comtes Mathieu de Fossey ayant momentanément décliné ses droits), qu'en fait de LA TOUR D'Auvergne réels il n'y a que les DUCS DE BOUILLON, dont actuellement le colonel mon père et votre serviteur, mes amis !

LE PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne.

P. S. — Un petit procès, s'il vous plaît, je signe de votre nom *d'emprunt* !! N'y manquez pas, (RIERA) bien qui (RIERA) le dernier.

Mais un bon conseil, écrivez moi *avant un mois*, j'en ai trois pour agir, que vous laissez le prétendu titre de prince que vous usurpez et le nom d'Auvergne qui vous a valu, par erreur, le *cur de Tarenne que vous restituez à Cluny*. Contentez-vous d'être *marquis de la Tour Lauraguais, baron de Saint-Paulet* ; ce n'est pas déjà si mal quand la tête n'est pas trop vide.

Je signe 20 Octobre 1904. Cela vous va, n'est-ce pas, après la lune de miel !

CONCLUSION : *Ne crachez jamais en l'air, cela retombe quelquefois sur le nez.*

Les qualités natives très puissantes ont le privilège de savoir tirer parti des obstacles qui développent leurs facultés en provoquant leur effort ; elles obtiennent toujours le succès final le plus complet.

E. F.

## MOT DE LA FIN

En Revue Héraldique consciencieuse, nous offrons la réplique à 64 pages à M. de la Tour-Saint-Paulet-Lauraguais, à moins que les généalogies publiées au *Gaulois* et au *Figaro* ne lui comptent à lui-même toute réplique étant par trop claire aux plus petits connaisseurs. En tout cas, nous avons fait notre devoir en signalant l'usurpation qui fait un tort à tous les invités et à la véritable noblesse. Ce travail un peu ingrat a été traité au *sel Gaulois*, qui est bien Français. Nous terminerons par *la logique Lauraguaise* :

Déjà, le *Sport Universel Illustré* du 20 juillet 1901 avait confondu les Lauraguais avec les ducs de Bouillon : nous avons les excuses du Directeur ; mais les Lauraguais veulent en tirer profit ainsi que des coupures ci-dessous qui firent le tour de la presse en novembre 1903, et n'ont d'ailleurs rien de blessant pour nos confrères :

« *Le Gaulois*, 14 novembre 1903: *La Gazette de France*, 15 novembre 1903, etc., etc.

« Samedi dernier, l'équipage Rallye-Basse-Mayenne célébrait la Saint-Hubert dans la petite paroisse de Saint-Germain-de-l'Hommel, si pittoresquement située sur les hauteurs qui dominent la Mayenne.

« Les princes Charles et Henri de la Tour d'Auvergne, éloignés par leur grand deuil, avaient prié le comte Walsh de Serrant, également maître d'équipage, de recevoir les invités qui assistaient à la messe célébrée par l'abbé Bouillon, curé de Saint-Germain.

« Pendant l'office, M. d'Argencé a tenu l'harmonium, sur lequel il a su rendre, avec une mélodie chantante, de jolies variations. A l'Offertoire, une quête a été faite par M<sup>me</sup> de Ruillé, accompagnée de M. Fitz-Gérald.

« A l'issue de la messe a eu lieu, dans la cour du presbytère, la bénédiction de l'équipage.

« Parmi les personnes qui suivaient la chasse :

« Comte de Serrant, maître d'équipage ; vicomte et vicomtesse de Montozon, vicomte de Razilly, M. Jacques Dubois Fresney, M. de Chitray, M. de Ville-d'Avray, M. et M<sup>me</sup> d'Argencé, comte Bellanger, M. Geoffroy, vicomte Jean de Ruillé, M. et M<sup>me</sup> de La Bauluère, M. de La Roussardièrre, vicomte de Biré, M. et M<sup>me</sup> des Cepeaux, M<sup>me</sup> de Saint-Didier, M. de La Hamonnaye, M. Henri d'Argencé, M. et M<sup>me</sup> Provost, M. Fitz-Gérald., etc...

« Vers une heure, un déjeuner plein d'entrain a clôturé cette gaie réunion, qui fut favorisée par un beau soleil d'automne. »

*Les Lauraguais conclurent aussitôt que le nom de la Tour (d'Auvergne) Lauraguais et celui du vénérable abbé Bouillon, bien innocent du fait, se trouvant réunis dans un même article, ils étaient les descendants du cardinal de Bouillon et de son oncle, le maréchal de Turenne, bien que ces derniers n'aient pas eu d'enfants !!*

Magnifique ! les FILS D'ARCHEVÊQUES, si spirituellement cités par M. Pelletan, supplantés par les FILS DE CARDINAUX !

N'y aurait-il plus que la noblesse du travail ? !

N. D. L. R.



Hommage à la plus profonde indifférence israélite  
La Tour Lauraguais Rothschild.

St-Servan, 27 octobre 1904.

LE PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne.

## PETITES ANNONCES

**AU PLUS OFFRANT, objets ayant cessé de plaire :** Une cantine de chasse et une aquarelle attribuée au peintre Van Debout. — S'adresser 14<sup>bis</sup>, B<sup>is</sup> des Invalides, à Pékin (Chine).

**ON DEMANDE** du très bon mastic, bien opaque; le transparent n'est plus accepté. Faire les expéditions par grosses quantités. — Urgent — Même adresse.

**CHATEAU HISTORIQUE à louer ou à vendre :** sur l'une des plus romantiques et des plus dangereuses de nos côtes escarpées: naufrages fréquents, cadavres nombreux. — S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Bledel-Natry, fabricante de lettres anonymes, poste restante à St-Malo ou rue de Bourgogne à Paris; à défaut, à la première adresse ci-dessus.

## ANNONCES COMMERCIALES



### Combattant dénudé de Madagascar

(Gallus Denudatus Fosseyi). Propriété monopole d'élevage, obtenu par sélection en France de sujets Chatighans importés de la Réunion et de Madagascar.

La meilleure pondeuse connue à mue réduite. Poids : 6 à 8 kil. : 24 œufs moyenne par mois, 6 fr. 90 la douzaine, franco, France; Etranger, 7 fr. 90.

20.000 attestations; 500 récompenses.

Deux premiers prix, classes réunies, Lille, Aviculteurs du Nord, 12 décembre 1902.

**Elevage Bankiva, Saint-Servan (France).**

**Occasions :** Un Coq et deux Poules destinés à l'Exposition dénomminative des Grandes Races. Coq : 30 fr.; Poule : 20 fr.

Dénudés nains : 1<sup>er</sup> prix Bantam Club 1904, Paris. Coq : 25 fr.; Poule, aussi 1<sup>er</sup> prix Bantam Club 1904, Paris : 15 fr. — t. p. r.

**ANNONCES :** la Page, 100 fr.; Demi-Page, 60 fr.; Quart de Page, 35 fr.

# LA CROISADE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

## ŒUVRE PATRIOTIQUE ANTI-MAÇONNIQUE DE TOUS LES FRANÇAIS

~~~~~

En présence de toutes les divisions qui existent en France, un groupement unique s'impose pour la restauration d'une *Monarchie Nationale Légitime* et responsable de ses actes, *devant sauver notre pays.*

Ce groupement se fait sous le patronage de **L'UNION NOUVELLE** grand journal hebdomadaire. 16, rue Choron, Paris, 9^e.



« Le principe de la République, c'est l'élection : une société républicaine est aussi faible qu'un corps d'armée qui nommerait ses officiers : la peur de n'être pas réélu paralyse toute énergie. Une assemblée élue ne réforme pas.

» Le jour où la France coupa la tête à son roi, elle commit un suicide... »

» L'égoïsme, source du socialisme ; la jalousie, source de la démocratie, ne feront jamais qu'une société faible, incapable de résister à de puissants voisins. »

« Un paysan sans religion est la plus laide des brutes. »

« La fatalité de la République est de provoquer l'anarchie. La démocratie ne discipline ni ne moralise ; corrigeons-nous de la démocratie... Rétablissons la Royauté ; rétablissons, dans une certaine mesure, la noblesse... Le premier pas à faire est que la France reprenne sa dynastie. » *Réforme intellectuelle et morale*, 1871. — RENAN.

« Insociables, étrangers partout où ils sont, sans patrie, sans autres intérêts que ceux de leur secte, les Juifs talmudistes ont toujours été un fléau pour le pays où le sort les a portés. » RENAN.

Aucune de ces citations du grand penseur n'ont été gravées sur le socle de la statue érigée sur la place de Tréguier. N .D. L. R.

L'UNION NOUVELLE Grand journal hebdomadaire,
Organe de la Légimité Nationale.
Dans tous les kiosques, le numéro : **Cinq Centimes.**
Demandez un numéro spécimen. — Direction : 16, rue Choron, Paris, 9^e.

ALMANACH DE FRANCE

Le Gotha Français

Annuaire Officiel des Cours,
du Monde Diplomatique et de la Noblesse



ORGANE DE L'INSTITUT HÉRALDIQUE DE FRANCE

Si les traditions maintiennent
la noblesse, ce sont l'héroïsme et
le génie, vertus pareilles, qui la
fondent et la font resplendir !

JEAN CARRÈRE.

IMPRIMERIE DU GOTHA FRANÇAIS

SAINT-MALO

(Ille-et-Vilaine)

1904

NOTE DE LA DIRECTION

Nous tenons à remercier ici les nombreuses personnes qui nous ont accusé réception de notre *livre rouge*, et de leurs marques de sympathie ; nous ne pouvons publier, faute de place, même les seuls noms pour lesquels on a bien voulu nous donner cette autorisation.

La partie historique du *Gotha Français* a même été dépassée et nous donnons plus loin, un peu abrégé, un aperçu de ce que sera notre édition de 1905, pour laquelle les demandes d'insertion à la quatrième partie devront parvenir à *l'Institut Héraldique de France à Saint-Malo*.

Quant au *faux Gotha Français*, digne champion des Saint-Paulet, qu'il a démontrés *usurpateurs* en 1901, son directeur Royer-Saint-Mieraub étant tombé dans le ruisseau dans son numéro d'octobre, nous l'y laisserons. Il suffit de l'y faire ramasser par le Parquet pour ses différents chantages avérés et vulgaires abus de confiance dont nous reçûmes les plaintes.



Errata. — Nous avons reçu deux protestations d'Italie au sujet du nom de *Lauraguais*, attribué plusieurs fois par erreur ou plutôt : *lapsus calami*, à la personnalité des LA TOUR-SAINT-PAULET, se disant : Princes de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. Nos lecteurs intelligents auront rectifié d'eux-mêmes ; il n'y a là qu'un prénom *sans titre justifiable*, et deux noms : *Auvergne* et *Lauraguais*, pris *sans droits*. En fait de *prince de la Tour d'Auvergne* réels, il n'y a jamais eu que les *ducs de Bouillon*, de même qu'en fait de *Lauraguais* actuels, les seuls ayant-droits sont les *princes Brancaccio* et les descendants féminins des *ducs de Brancas*. (Voir partie généalogique prochaine et page : 104).

Tout ceci : *pour l'amour du grec* et en attendant *beaucoup mieux* si nos adversaires ne viennent à composition.

ANNONCES : la Page, 100 fr. ; Demi-Page, 60 fr. ; Quart de Page, 35 fr.

N.-B. — Un service spécial du *Gotha Français* est fait à toutes les Librairies et Bibliothèques de France et de l'Étranger, ainsi que dans tous les Cercles. (*Réclamer à la Poste et à la Direction en cas de retards*). (Il est accepté des correspondants dans toutes les villes non encore pourvues.)

RÉPONSE DE M. HENRI DE LA TOUR MARQUIS DE SAINT-PAULET

L'Echo de Paris, 26 octobre 1904.

BOITE AUX LETTRES

Nous recevons la lettre suivante :

« Paris, 16, boulevard des Invalides,
le 25 octobre 1904.

« Monsieur le Directeur,

« J'oppose la plus profonde indifférence à l'article paru sous la rubrique « Boîte aux Lettres » dans l'*Echo de Paris* du 20 octobre 1904 et relatif au titre de prince de la Tour d'Auvergne ; et j'affirme absolument inexacte l'allégation où l'auteur déjà connu de cet article prétend qu'il a été investi de son soi-disant titre en 1901 sur une plainte de mon père.

« Je me borne, dans l'intérêt « de la vérité historique », à cette simple déclaration, et j'ajoute que je ne me prêterai à aucune polémique à ce sujet.

« Usant toutefois de mon droit de réponse, je vous demande d'insérer cette lettre et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

« **PRINCE** DE LA TOUR D'Auvergne-Lauragais. » (1)

(1) RÉFLEXIONS : La majorité de nos lecteurs a jugé sévèrement cette *profonde indifférence*, d'un individu volant un nom et un titre, qui ne trouve plus rien à dire devant les faits que lui opposent les ayant-droits authentiques. La *vérité historique*, du *Talmud* sans doute, invoquée ici par ce pauvre jeune homme, n'est pas la *vérité historique Française* inscrite, en lettres de sang glorieux, sur les plis du drapeau de nos régiments.

L'on peut d'ailleurs rattacher cette attitude, du rat qui se fait ermite, à celle des d'Orléans qui au lendemain de 1870, alors que nous versions trois milliards à la Prusse, réclamaient et obtenaient quarante-cinq millions de M. Thiers, parce que l'on avait dû marcher dans leurs plates-bandes pour sauver la vie de leurs compatriotes. A côté de cela, le duc de Bouillon actuel risquait les vies de ses hommes et la sienne pour sauver les six millions du Trésor de l'Armée après Reischoffen. Son frère aîné trouvait d'ailleurs la mort comme colonel à l'armée de la Loire ; laissé nu comme un ver

Réplique à l' "Écho de Paris", recommandée du 27 Octobre 1904

« Monsieur le Directeur,

« En hommage à la plus profonde indifférence (sic) et à (l'intérêt) de la *cérité historique* si honorablement (!) invoquée par le prétendu signataire de l'article de la boîte aux lettres de l'*Echo de Paris* du 26 courant, j'ai l'honneur de vous donner copie des trois documents suivants dans leurs parties essentielles : j'en ai un millier à la disposition qui rendent TOUTE POLÉMIQUE MATÉRIELLEMENT IMPOSSIBLE AUX USURPATEURS. (Constitués sur *Archives Officielles*, et à consulter) :

N° 1 « Monsieur le Procureur de la République,

« J'ai l'honneur de vous signaler les manœuvres d'un nommé de Fossey habitant Saint-Servan, qui cherche depuis quelque temps à usurper mon nom et mon titre.

« Veuillez agréer, etc., etc.

« Signé : PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne-Lauraguais.

« Paris, le 2 mai 1901, 16, boulevard des Invalides. »

par les pillards juifs de l'ambulance de Lussay où il avait été transporté le 9 décembre 1870, la cuisse emportée par un boulet, ce malheureux périt après plusieurs jours d'horribles souffrances et fut enterré sans doute par les Prussiens dans une fosse commune où sa veuve et ses enfants durent renoncer à le découvrir ! (Sa fille, M^{lle} Inès Mathieu de Fossey, habite actuellement Rio-de-Janeiro).

Cette indifférence feinte est justement celle que l'on avait escomptée du côté adverse ; malheureusement, le testament de Maurice-César est formel sur les droits à opposer aux Saint-Paulet usurpateurs. Aussi, la réplique accablante, adressée à l'*Echo de Paris* par lettre recommandée du 27 octobre 1904, indique-t-elle assez le mensonge honteux du faux prince se disant à tort de la Tour-Lauraguais, et à moins forte raison de la Tour d'Auvergne-Lauraguais.

« L'an mil neuf cent un et le quinze mai, Nous, Bobier Henri, Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur de la République.

« Vu les instructions de M. le Procureur de la République en date du 3 mai 1901, avons convoqué M. de Fossey, lequel, interrogé sur les faits qui lui sont reprochés dans la lettre du Prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, a fait la déclaration suivante :

« Je me nomme Prince de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, « baron Enguerrand *Mathieu de Fossey* (Frédéric-René), né le 25 février 1869, fils du Prince-Duc de la Tour d'Auvergne-Bouillon, « comte *Mathieu de Fossey* (Paul), colonel en retraite, et de Laure-
« Jeanne-Sophie d'Eon, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

« Je ne me suis jamais servi en aucun cas du nom de la Tour-
« Lauraguais... etc. »

« Lecture faite et déclaration signée.

.....

PROCES-VERBAL 163

« La famille de la Tour d'Auvergne-Bouillon de Fossey est avantagusement connue : elle jouit d'une excellente réputation et est très considérée dans le pays. Sous tous les rapports, c'est une famille des plus honorables.

« M. Mathieu de Fossey, père, colonel en retraite..... etc.

« M. Enguerrand Mathieu de Fossey, fils.....

« Les titres et les noms de duc et de prince de la Tour d'Auvergne-Bouillon et de comte et baron de Fossey, mentionnés dans la déclaration d'Etat Civil, ont été reconnus exacts par l'examen *minutieux* des pièces *authentiques*, brevets, actes notariés et actes de naissances que nous avons eues entre les mains.

« De tout quoi, etc.....

» Signé : BOBIER. »

Sans m'attarder aux confirmations officielles et investitures qui ont dû s'en suivre, ne reconnaissant moi-même en temps de paix, que la noblesse du travail, je préciserais exactement d'après *le Gaulois* du 5 octobre courant que le nom d'Auvergne a été pris

sans droit par les la Tour Saint-Paulet en 1766 et le *prénom* de *prince*, qui n'a rien du titre princier de Bouillon, le 23 octobre 1823 : je défie d'en justifier et puis le prouver.

« C'est grâce à cette confusion qu'ont été obtenus par surprise (*pour ne pas employer le mot d'escroquerie*) les cœurs du Premier Grenadier de la République et de Turenne dont on se dit les descendants, alors qu'ils n'ont pas eu d'enfants !!

« Nous-mêmes ne sommes que les petits-neveux du maréchal vicomte de Turenne ; de même que le colonel du Pontavice de Heussey qui a remis dernièrement aux Invalides le cœur de son grand-oncle, recouvré non sans peine, n'est que le petit-neveu de l'illustre la Tour d'Auvergne-Corret.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes remerciements et de ma considération très distinguée.

« LE PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne.

« Saint-Servan, le 27 octobre 1904. »

The New York Herald, 31 Octobre 1904.

Une Rectification

Le *Herald* a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 23 octobre 1904.

« Monsieur le Directeur,

« Comme suite à l'article paru dans le *New York Herald* du 7 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous envoyer la note modificatrice suivante :

« J'attache une importance des plus relatives aux noms et titres à côté de l'intelligence et du travail, mais représentant la famille des ducs de Bouillon, princes de la Tour d'Auvergne, à laquelle appartiennent le maréchal vicomte de Turenne et son neveu, le cardinal de Bouillon, il m'est impossible d'admettre la confusion qui a été faite.

« Les Lauraguais, bien que paraissant issus de la même maison de la Tour par Bertrand I^{er}, seigneur de la Tour, comte d'Auvergne, duc de Guienne et d'Aquitaine, époux de Judith de Mercœur en 1190, sont séparés depuis 1329 de la branche des La Tour-Olliergues, vicomtes de Turenne. Ce n'est qu'en 1591 que le duché

de Bouillon échut à Henri de la Tour d'Auvergne, père du maréchal de Turenne, et grand-père du cardinal de Bouillon.

« Si les ducs de Bouillon avaient droit au nom d'Auvergne en 1591, cela n'implique nullement que le marquis de la Tour Saint-Paulet (Lauraguais) ait eu raison de le donner à son fils en 1766, les deux noms de la Tour-Lauraguais (en Languedoc) et de la Tour-d'Auvergne, distinguant justement les deux familles.

« Quant au titre " princier " de Saint-Paulet, apparaissant le 23 octobre 1823, ce n'est pas avec le titre des ducs de Bouillon qu'il y a lieu de le justifier.

« La possession du cœur de Turenne, invoquée si malencontreusement, n'a pas plus de raison d'être que celle du Premier Grenadier de la République, déposé dernièrement aux Invalides, après sa restitution.

« J'admets le marquis de la Tour (Lauraguais), baron de Saint-Paulet, dont, entre autres, est issu le prince de l'Église Sa Grandeur Charles Amable, archevêque de Bourges ; il n'y a pas là de nom d'Auvergne, ni de titre princier, permettant d'admettre une équivoque cherchée avec les ducs de Bouillon, pour lesquels une plainte inconsidérée des Lauraguais en 1901 au Parquet de Saint-Malo, nous a fait conférer l'investiture officielle sur des droits légitimes et indéniables.

« Ne voulant pas abuser, je renvoi d'ailleurs vos lecteurs, qu'une étude historique du sujet pourrait intéresser, à l'*Almanach de France, Gotha Français*, qui se publie à Saint-Malo, lequel a relevé tous les articles parus sur ce débat homérique.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération très distinguée.

« Signé : LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE,
à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). »



Dans le *Daily Tribune* de Chicago, le *Post* de Washington et l'*American* de Baltimore, tous trois de la même date, 29 octobre 1904, nous lisons :

Letter of Marquise de Fontenoy

Copyright : 1904 : By the Marquise de Fontenoy

« As quite a number of the crown diamonds of France were purchased in 1886 by Americans, and are now in the United States, a good deal of interest has been felt in certain quarters here in the controversy which has recently been raging in the Parisian press as to the authenticity of the stones that adorn the superb crown exhibited in the Apollo gallery of the Louvre, at Paris, and which figures in the catalogue as the identical crown with which King Louis XV, was crowned on the occasion of his coronation at Rheims.

« While some of the newspapers insisted that the diadem in question was just as much bogus as the famous tiara of Saitaphernes, which for a number of years deceived the eminent archaeologists and most famous artists in Europe, there were others who were equally convinced that the alleged crow of Louis XV, was the real article, of the latter contention had been correct, the question would naturally have arisen as of the character of the diamonds sold in 1886 by the French government, and which fetched enormous prices in consequence of the belief in their historical value as the crown jewels of France.

« So bitter did the controversy about the thatter become, and so numerous the insinuations to the effect that the government had acted in bad faith at the time of the sale, that the French authorities have considered it necessary to issue an official exclamation to the effect that the superb crown exhibited in the Apollo gallery of the Louvre as the same crown which was placed on the head of King Louis XV, on the occasion of this coronation, but that the precious stones with which it is literally covered are all paste, the real jewels, with the exception of the great Regent diamond, having been sold by public auction in 1886.

« This announcement may set at rest the fears which may have been entertained by some of the American owners of the French crown jewels as to the historical authenticity of the gems in their possession.

« It is officially announced at the vatican that no English speaking cardinals will be created at the forthcoming papal consistories. The sacred college is only six short of its full number, and some seats therein are always left vacant. The pontifical major domo, M^r Azevedo, and the archbishop of Viterbo are the only prelates likely to receive the red hat in November.

Daily Tribune, 29 octobre 1904. Chicago. (TRADUCTION).

Lettre de la Marquise de Fontenoy

(Reproduction autorisée en 1904 par la marquise de Fontenoy)

Un certain nombre des diamants de la couronne de France furent achetés en 1886 par les américains et sont actuellement aux Etats-Unis : aussi un gros intérêt a-t-il régné dans certaines provinces chez nous, au sujet de la controverse acerbe qui a récemment alimenté la presse parisienne sur l'authenticité des pierres qui ornent la superbe couronne exposée dans la galerie d'Apollon du Louvre à Paris : le catalogue la mentionne comme étant celle que portait le roi Louis XV lors de son couronnement à Reims.

Quelques journaux persistaient à prétendre que ce diadème était aussi faux que la fameuse tiare de Sautaphernes qui a trompé pendant nombre d'années les plus éminents archéologues et les plus fameux artistes de l'Europe : d'autres étaient également convaincus que cette couronne donnée comme étant celle de Louis XV était bien réelle. Si cette discussion restait de bonne foi, il fallait évidemment en arriver à conclure sur l'authenticité des diamants vendus en 1886 par le Gouvernement français et qui atteignirent des prix fabuleux en raison de la croyance que l'on avait dans leur valeur historique comme bijoux de la couronne de France.

La discussion devint si piquante, et si nombreuses furent les insinuations prétendant que le gouvernement avait été de mauvaise foi à l'époque de la vente, que les autorités françaises considérèrent comme nécessaire d'établir par un communiqué officiel que la superbe couronne exposée dans la galerie d'Apollon du Louvre, était bien celle qui fut placée sur la tête du roi Louis XV à l'occasion de son couronnement, mais que les pierres précieuses dont elle est littéralement couverte n'étaient que des imitations, les pierres authentiques, à l'exception du grand diamant le Régent, ayant été vendues lors de l'adjudication publique de 1886.

Cette nouvelle a détruit les craintes qui avaient envahi les acquéreurs des bijoux de la couronne de France, en leur confirmant l'authenticité historique des bijoux en leur possession.

Il est officiellement annoncé par le Vatican qu'il n'y aura pas de cardinaux anglais de curie nommés lors du prochain consistoire papal. Le sacré collège n'a que six sièges libres sur la totalité des titulaires, et il arrive fréquemment qu'il y a de nombreuses places vacantes. Le doyen pontifical des camériers, M^r Azevedo, et l'archevêque de Viterbo, seront les seuls prélats à être nommés dans la session de novembre.

« Among other notable marriages to record as having recently taken place among the French aristocracy is that of M^{lle} Elizabeth Berthier, daughter of the prince and duke of Wagram and of his wife, Bertha, Baroness Rothschild, to prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. The bride, who, through her mother, has Jewish blood in her veins, is, through her father, related to the reigning houses of Bavaria and of Sweden. Berthier, who, unlike most of the first Napoleon's marshals, was of noble birth, bearing the title of count, conferred upon his grandfather, the famous geographer, by King Louis XV, was the senior of the marshals, and was created sovereign prince of Neuchâtel, and married in 1808 Princess Marie of Bavaria, leaving an only son, who married Zénaïde Clary, niece of those two Clary girls, one of whom became Queen of Sweden, as the wife of Bernadotte, and the other queen of Naples and of Spain, as the consort of Joseph Bonaparte, who spent so many years in exile at Bordentown, N. J. The present prince duke of Wagram is the grandson of the famous marshal, and is, thanks to his Jewish wife, now dead, enormously rich.

« With regard to the prince de la Tour d'Auvergne, he bears, like so many French nobles, a title the origin of which is wrapped in mystery, for which he can show no patent, and to which his right, such as it is, is based on the fact that it was coolly usurped by one of his immediate forbears.

« The real house of la Tour d'Auvergne, the chiefs of which were sovereign counts and princes of Auvergne in the early part of the tenth century, is now entirely extinct. In 1489, on the death of Agne III de la *Tour d'Auvergne* it divided into two branches, founded by his two sons, the elder being represented in the fifteenth, sixteenth, seventeenth, and eighteenth centuries by the sovereign duc de *Bouillon*. The last of this senior line was Duke Léopold de Bouillon, who besides was prince de la Tour d'Auvergne, of Sedan, and of Raucourt, and who married Princess Hedwig of Hesse, was driven from his throne and from his dominions, of which he was sovereign, in 1793, dying five (*sic*) years later, in 1802, without issue.

« The younger branch founded, as I have said above, in 1489, was represented down to the beginning of the nineteenth century in the direct male line by de la Tour d'Auvergne, who styled themselves counts d'Apchier. On the death of Duke Leopold of Bouillon, the last of the senior line, in 1802, his kinsman, Godfrey,

(1) Rectifions quelques erreurs d'histoire : D'Avoust et plusieurs de ses collègues étaient également d'origine noble, ce qui ne leur ajoute ni ne leur enlève rien, la noblesse étant surtout dans le sang.

(2) Voilà un fait de notoriété publique, même en Amérique !

(3) LES TITRES DE PRINCE DE SEDAN ET DE RAUCOURT N'EXISTAIENT PLUS DEPUIS LE CONTRAT D'ÉCHANGE IMPOSÉ PAR RICHELIEU ET DATE ENSUITE DU 20 MARS 1651. *En lieu et place furent donnés au duc de Bouillon les comtes D'AUVERGNE et d'Erreux, ainsi que les duchés D'ALBRET ET DE CHATEAU-THIERRY ÉRIGÉS EN PAIRIES EN FÉVRIER 1652 et*

Parmi les mariages notables à citer comme ayant eu lieu récemment dans l'aristocratie française, se trouve celui de Mademoiselle Elisabeth Berthier, fille du prince et duc de Wagram et de sa femme Berthe, baronne de Rothschild, avec le prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. La mariée par sa mère a du sang juif dans les veines, par son père, elle est allée aux maisons royales de Bavière et de Suède. Berthier fut le seul des maréchaux de Napoléon qui eut une origine noble, (1) portant le titre de comte conféré à son grand-père, le fameux géographe sous le Roi Louis XV : il était le doyen des maréchaux et fut créé prince souverain de Neuchâtel et marié en 1808 à la princesse Marie de Bavière, il n'en eut qu'un fils unique qui épousa Zenaïde Clary nièce des deux demoiselles Clary, dont une devint Reine de Suède comme femme de Bernadotte et l'autre Reine de Naples et d'Espagne comme épouse de Joseph Bonaparte, qui passa plusieurs années dans l'exil à Bordentown, N. J. — Le prince actuel duc de Wagram est le petit-fils du fameux maréchal, il devint extrêmement riche par sa femme qui était juive, décédée dernièrement.

En ce qui concerne le prince de la Tour d'Auvergne et ses ascendants, comme pour beaucoup de nobles français, l'origine de son titre a été conçue dans le mystère et il lui est impossible d'en justifier. Sa seule raison d'être consiste en ce qu'il s'appuie sur ce fait qu'il fut usurpé impunément par un de ses ancêtres immédiats (2) La maison réelle des La Tour d'Auvergne, dont les chefs furent comtes souverains et princes d'Auvergne au commencement du neuvième siècle, est actuellement entièrement éteinte. En 1489, à la mort de Agne III de la Tour d'Auvergne, elle fut divisée en deux branches par ses deux fils. La branche aînée fut représentée par le duc souverain de Bouillon durant les 15^e, 16^e, 17^e et 18^e siècles. Le dernier de cette branche aînée fut le duc Léopold de Bouillon, qui était aussi prince de la Tour d'Auvergne, de Sedan et de Raucourt (3) et fut marié à la princesse Hedwige de Hesse. Chassé de son trône et de ses Etats dont il était le souverain en 1793, il mourut neuf ans plus tard en 1802, sans descendants.

La branche cadette fondée comme je l'ai dit, en 1489, fut représentée au début du 19^e siècle en ligne mâle directe par des La Tour d'Auvergne qui étaient eux-même comtes d'Apchier. A la mort du duc Léopold de Bouillon, le dernier de la branche aînée en 1802,

AOÛT 1662. En même temps furent donnés le rang et les droits de *Premier des princes étrangers* comme *Souverain de Bouillon* et *Premier Gentlehomme du Royaume*, (titre concédé par Henri IV.) — Turenne eut même *Sépulture Royale*. Louis XIV l'ayant fait ensevelir à Saint-Denis, d'où il fut transféré aux Invalides à la Révolution. (*Archives du duché de Bouillon, collection du prince de la Tour d'Auvergne à Saint-Serran, 1904*).

Par contre, S. A. S. Jacques-Léopold-Charles Godefroy (1746-1802) était aussi *prince de Turenne*, attendu que son grand-père, *Son Altesse Sérénissime* (Durchlaucht) Charles-Godefroy (1706-1771), ayant vendu en 1738 la vicomte, devenue principauté de Turenne, au roi Louis XV, s'en était réservé le nom et les titres à lui et à la postérité de ses ayant-causes, raisons et actions. (*Archives Nationales, et Anquetil 1819, Tome XIII, folio 331.*)

count d'Apchier assumed, as was his right by inheritance, the title of duc de Bouillon and of prince de la Tour d'Auvergne. He served as general, with great distinction, during the Napoleonic wars, and on dying left a son Maurice, born in 1809, a gallant cavalry officer in the service of France, and who died some ten or fifteen years ago without issue. In this way the real La Tour d'Auvergne family is entirely extinct.

« King Louis XVIII, on the restoration, found it difficult to pardon Gen. Godfrey, prince de la Tour d'Auvergne, count d'Apchier, for having served under the first Napoleon, and, without actually recognizing one of his courtiers in exile, the marquis de la Tour-Lauraguais, as a De la Tour d'Auvergne, permitted him to assume the title of prince de la Tour d'Auvergne, on the strength of a story, more or less mythical, to the effect that his father had on one occasion been recognized as a kinsman by the last sovereign duke of Bouillon.

« Louis XVIII, by way of still further annoying the authentic prince de la Tour d'Auvergne of the Apchier branch, confided to his favorite, the Marquis Bernard de la Tour-Lauraguais, the heart of the famous marshal de Turenne, who, killed at the battle of Acheren, was a scion of the De la Tour d'Auvergne family, being a son of Duke Henri de Bouillon. Ever since the marshal's death his heart had always been preserved by the chief of the La Tour d'Auvergne family for the time being. When the last sovereign duke of Bouillon died the heart passed into the possession of Gen. Godfrey, prince de la Tour d'Auvergne and he presented it to the Invalides, where the body of Turenne already lay entombed beneath the dome. Louis XVIII removed the heart from the Invalides and gave it to his favorite, in the possession of whose family it remains.

« This favorite had a son, Charles Bernard, who, marrying in 1820 had three sons, one of whom, Charles, died as archbishop of Bourges, the second, Joseph, as general, and the third, Henry, as ambassador. He was also minister of foreign affairs, and is on record as having been one of the most pompous, foolish, and narrow minded diplomats and statesmen of the reign of Napoleon III.

(1) C'est le père de ce dernier, Nicolas-François-Jules, qui *regut* les noms et titres de duc de Bouillon prince de la Tour d'Auvergne en 1802, comme on l'a vu page 67.

(2) Le 19 février 1806 à Clermont-Ferrand : il n'y a donc que huit ans.

(3) On a vu que la branche d'Apchier de Fossey regut du légataire universel la transmission régulière des droits, noms, titres et armes des ducs de Bouillon, par substitution, en vue d'empêcher l'usurpation des la Tour Saint-Paul.

(4) Il n'y eut jamais d'autorisation de Louis XVIII en ce genre, le brevet de Charles X du 8 août 1825 le démontre : de plus, si l'origine commune des *la Tour-Lauraguais* RÉELS est admise par les la Tour-Olliergues, vicomtes de Turenne, ducs de Bouillon, celle des la Tour marquis de Saint-

son proche parent, Godefroy comte d'Apchier prit (1) le titre de duc de Bouillon et prince de la Tour d'Auvergne, selon son droit d'héritage. Il servit comme général avec distinction durant les guerres de Napoléon : à sa mort il laissa un fils, Maurice, un courageux officier de cavalerie au service de la France, mort il y a quelques dix ou quinze ans, sans enfants (2). Dans cette lignée, la vraie famille de la Tour d'Auvergne est entièrement éteinte (3).

A la Restauration, le Roi Louis XVIII se basant sur la difficulté de pardonner le général Godefroy prince de la Tour d'Auvergne comte d'Apchier, qui avait servi sous Napoléon 1^{er}, et voulant reconnaître un de ses courtisans dans l'exil, le marquis de la Tour Lauraguais, comme un de la Tour d'Auvergne, le laissa s'arroger impudemment et de sang froid, le titre de prince de La Tour d'Auvergne, s'appuyant sur ce fait, nullement établi et plus ou moins problématique, que son père fut reconnu comme un proche parent par le dernier duc souverain de Bouillon (4).

Louis XVIII, pour contrarier encore davantage le prince authentique de la Tour d'Auvergne de la branche d'Apchier, confia à son favori le marquis Bernard de la Tour-Lauraguais, le cœur du fameux maréchal de Turenne qui fut tué à la bataille d'Acheren et était issu de la famille de la Tour d'Auvergne, comme fils du Duc Henri de Bouillon. A la mort du maréchal, son cœur avait été toujours conservé par le chef de la famille de la Tour d'Auvergne jusqu'à l'époque actuelle. Quand le dernier duc souverain de Bouillon mourut, le cœur passa en la possession du Général Godefroy, prince de la Tour d'Auvergne, qui le confia aux Invalides où le corps de Turenne se trouve enseveli sous le dôme. Louis XVIII déplaça le cœur des Invalides et le donna à son favori dont la famille possède actuellement cette relique (5).

Ce favori eut un fils, Charles Bernard, marié en 1820, il eut trois fils, l'un d'eux, Charles, mourut comme archevêque de Bourges, le second Joseph comme général, et le troisième Henry comme ambassadeur. Il fut ministre des Affaires Etrangères, et peut être cité par son faste, ses stupidités, des idées étroites et basses de diplomate et d'homme d'Etat, sous le règne de Napoléon III.

Paulet est un mystère et constitue une première usurpation comme on le verra plus loin.

(5) Le cœur de Turenne avait été remis au neveu du maréchal, le cardinal de Bouillon, ainsi que le cheval de bataille la Pie. Tous deux furent confiés à l'abbaye de Cluny dépendant du cardinal de Bouillon. Le cheval mourut de vieillesse ; le cœur après la révolution fut conservé par la mairie de Cluny.

C'est alors que le faux la Tour d'Auvergne, qui s'était fait délivrer le cœur du Premier Grenadier de la République, demanda le cœur de Turenne comme étant son descendant ! Cette deuxième *escroquerie* commencée en juillet 1818 fut réalisée le 2 janvier 1819 à Carcassonne. (Archives de Maurice-César. Lettres Officielles).

« His son, an amiable man, who is a chamberlain of the pope, is the father of the young man who has just married Mlle Berthier de Wagram, and, although he styles himself prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, like his father and grandfather before him, yet he is in reality merely marquis de la Tour-Lauraguais and is only able to explain the title of « prince », which he bears so proudly, by the argument that, since the La Tour d'Auvergues were originally sovereign princes, the title of Prince indubitably belongs to the family, his relationship to which, however, is based solely on the story that his great-grand-father had been acknowledged as a kinsman by the last of the La Tour d'Auvergues to hold the title of Sovereign Duke of Bouillon and of Prince de la Tour d'Auvergne. »



(1) Mettons même en toute réalité *marquis de la Tour-Saint-Paullet*.

(2) Les la Tour-Saint-Paullet n'ont jamais été reconnus comme alliés par les ducs de Bouillon. Ces derniers admettaient une origine commune avec les la Tour-Lauraguais. Mais les comtés d'Auvergne et de Lauraguais furent réunis à la couronne en 1553 par mariage de Catherine de Médicis, comtesse d'Auvergne par sa mère, avec Henri II.

De sorte qu'en 1779 il n'y avait plus de *la Tour-Lauraguais*. Les seuls *Lauraguais* existants étaient les *ducs de Villars-Brancas* ayant le comté de Lauraguais et n'ayant rien du sang des la Tour-d'Auvergne ni des la Tour-Saint-Paullet : citons : Lauraguais (L. L. Félicité, duc DE BRANCAS, comte de) (1733-1823) qui eût part avec Lavoisier à la découverte de la décomposition du diamant, écrivain grand seigneur, renommé pour son esprit et ses bons mots; auteur dramatique, il fit accomplir le vœu formé par Voltaire en supprimant à ses frais les banquettes placées sur la scène du Théâtre Français. Duc et pair à la Restauration, il était de l'Académie des Sciences. (Archives du duché de Bouillon). Il avait épousé Diane de Mailly, née en 1714, des comtes de Mailly, près Amiens, issus des comtes de Dijon. L'important marquisat de Nesles aux comtes de Mailly

Son fils, un homme aimable, fut chambellan du pape, il est le père du jeune homme qui a épousé M^{me} Berthier de Wagram, lequel se donne lui-même comme prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, ainsi que son père et son grand-père l'ont fait avant lui, et n'est en réalité que le marquis de la Tour Lauraguais (1). Il ne peut expliquer le titre de " prince " qu'il porte si effrontément que par cet argument que à l'origine les La Tour d'Auvergne étant princes souverains, le titre de prince revient infailliblement à cette famille. Or, sa parenté est uniquement basée sur cette histoire, que son bisaieul a été reconnu comme un allié par le dernier des la Tour d'Auvergne qui porta le titre de duc souverain de Bouillon et de prince de la Tour d'Auvergne. (2)



valait à l'aîné le titre de *Premier* marquis de France. De nombreuses lettres particulières, dont nous n'avons pas encore à parler, constatent la célébrité à la cour de Louis XV des quatre sœurs de Mailly, dont : Louise de Mailly de Nesles (1710-1718), mariée à Alexandre de Mailly en 1728 ;

Pauline-Félicité (1712-1740), mariée au comte de Vintinille ;

Diane, duchesse de Brancas, comtesse de Lauraguais, déjà citée ;

Marie-Anne, duchesse de Châteauroux (1717-1744), mariée en 1734 au marquis de la Tournelle, veuve en 1740 à 23 ans ; et qui conduisit Louis XV à la tête de ses armées.

Avec Bufile de Brancas, neveu du duc de Brancas comte de Lauraguais, ami de Beaumarchais, cité plus haut, s'éteignit la famille dans les mâles. Afin d'éviter une usurpation en France par la famille la Tour-Saint-Paulet qui lui est totalement étrangère et se donnait comme la Tour-Lauraguais, puis la *Tour d'Auvergne-Lauraguais*, sans rien avoir de ces deux dernières familles : *Auvergne et Lauraguais*, le prince napolitain *Ruffano Brancaccio* sollicita en 1859 un arrêt de la Cour Impériale qui lui déféra les noms et titres des *Villars-Brancas-Lauraguais*. (Voyez à l'article généalogique : Familles ducales et princières, quatrième partie).

Le journal illustré *FEMINA*, du 1^{er} novembre 1904, donne une gravure que l'indifférence due à une mariée, étrangère à ce débat nous empêche de reproduire, mais portant en sous-titre :

« A SAINT-PIERRE DE CHAILLOT. »

« *Mariage du prince de la Tour d'Auvergne avec Mlle de W. . .* »

RECTIFICATION (1)

« Saint-Servan, 6 novembre 1904.

Monsieur le Directeur,

« Comme représentant de la famille des *ducs de Bouillon princes de la Tour d'Auvergne*, je viens vous prier et au besoin vous requérir d'avoir à faire connaître à vos lecteurs dans votre plus prochain numéro, que la photographie dont vous avez donné une simili gravure le 1^{er} novembre dans votre journal *Femina* ne représente nullement un prince de la Tour d'Auvergne des ducs de Bouillon. (Or, il n'en est pas d'autres d'authentiques).

« Le sieur de la Tour-Saint-Paulet photographié appartient à une famille qui a pris *sans droit* le nom *d'Auvergne* en 1766 ainsi que le « prénom » de prince le 23 octobre 1823. J'ai déjà fait rectifier les généalogies fantaisistes par lesquelles ce Monsieur prétendait rattacher son soi-disant titre à celui des ducs souverains de Bouillon et tiens à ce qu'il soit établi qu'aucune confusion n'est admissible avec les ducs de Bouillon, ainsi que l'a prouvé le 3^e fascicule du « *Gotha Français illustré* » publié à St-Malo.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : LE PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne. »

Société générale d'Éditions Illustrées

« Paris, le 26 novembre 1904.

Pierre Lafitte & C^{ie}

Editeurs

9, Avenue de l'Opéra, Paris

Femina

Publication bi-mensuelle illustrée

« Monsieur le prince de la TOUR D'Auvergne, domaine de la Flaudais, par Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

« Monsieur,

« Il nous est matériellement impossible de donner, pour le moment, suite à la demande courtoise que vous nous avez adressée, le bon a tirer de notre journal étant donné un mois à l'avance, et notre numéro de Noël étant depuis longtemps achevé. Nous nous ferons un plaisir de publier une rectification dans notre numéro de *Femina* du 1^{er} janvier.

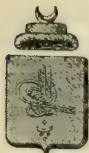
« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

« ANDRÉ CHAIGNON. »

(1) Publiée dans le journal *FEMINA* du 1^{er} janvier 1905, en 1^{re} page.

(Le Rédacteur dans son block-notes confondant titre et nom, prendra sûrement le Pirée pour un homme, malgré sa bonne volonté à mettre en opposition aux mensonges non rectifiés du *Gaulois* et du *Figaro*.)

Les Marquis de LA TOUR-SAINT-PAULET (1763)



NEC PLUS ULTRA

C^{te} Bernard de LA TOUR-SAINT-PAULET-LAURAGUAIS,
né 1766,

devenu de son propre chef: C^{te} DE LA TOUR-LAURAGUAIS (!) (?)
et C^{te} DE LA TOUR-D'Auvergne-LAURAGUAIS (1790),

PRINCE DE LA TOUR-D'Auvergne-LAURAGUAIS
(troisième usurpation : 23 octobre 1823),

Tentative (PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne DES DUCS
échouée de (DE BOUILLON (Voir pages 75 et 77 le
Gaulois et le Figaro des 5 et 6 oct. 1904).

Que sont donc alors ces soi-disant princes de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, nous dit-on de toutes parts; lisez entre les lignes de ce qu'ils exposent pour se disculper, c'est leur texte :

Le Figaro du 6 octobre 1904 :

Le marquis de la Tour Lauraguais, baron de Saint-Paulet, marié à Armande d'Aumale en 1763, fit ses preuves, pour les carrosses du Roy, devant Chérin, en 1779..... etc.

C'est faux, le comte de Lauraguais, duc de Brancas, mort en 1823, ne l'eût pas toléré, n'ayant pas eu besoin d'acquérir de biens nationaux, même avec l'argent d'autrui, pour se faire un autre nom !

Ecoutez plutôt le champion (!) des Saint-Paulet, (Lauraguais) actuels :

Le FAUX GOTHA FRANÇAIS de mars 1901, page 16 et suivantes :

« Tout le monde s'étonne avec raison de voir figurer chaque jour, dans le monde, des princes de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. On se demande ce que signifie cette plaisanterie macabre et de mauvais goût.

« Nous voulons bien dévoiler à nos lecteurs ce grand mystère qui démontrera que ceux qui portent ce nom illustre N'ONT AUCUN DROIT et que tout le monde pourrait comme eux s'intituler prince de LA TOUR D'Auvergne-LAURAGUAIS . . . (sous réserves des poursuites).

« LES LA TOUR MARQUIS DE SAINT-PAULET étaient originaires du Lauraguais etc., etc. (à consulter aux bureaux de la rédaction).

« On peut se passer de tout commentaire, mais il est permis de rire en voyant des princes de R et de la Tour-Lauraguais déambuler dans les salons et se prendre au sérieux. En ce temps de carnaval n'est-il pas permis de se rendre ridicule et de ressusciter quelques fantômes.

« Signé : VICOMTE DE ROYER. »

En 1766, usurpation du nom de *Lauraguais* ; en 1790, suppression du nom de *Saint-Paulet* et adjonction de celui d'Auvergne.

Devenu (*comte*) de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, le titulaire eût l'impudence de demander le cœur du Premier Grenadier de la République, puis celui de Turenne, qui lui sont accordés comme descendant (!) de ces deux héros (!) en 1817 et 1819 sous les ministères Gouvion-Saint-Cyr et Richelieu à la Guerre et à l'Intérieur. (1)

Les la Tour d'Auvergne d'Apchier ducs de Bouillon tentèrent sans les pièces voulues une opposition, par Godefroy, Maurice-Marie-Joseph; et un jugement du tribunal de la Seine rendu le 2 juillet 1823 dit :

« Attendu que M. de la Tour d'Apchier ne pourrait avoir droit et « qualité pour contester à MM. de la Tour de Saint-Paulet (sic) le nom « de la Tour d'Auvergne qu'autant qu'il prouverait par titre originaire et « authentique que ce nom lui avait été transmis par ses ancêtres.

« Attendu en fait que le sieur de la Tour d'Apchier n'a produit à « l'appui de la possession immémoriale par lui indiquée qu'un seul acte « extrait des registres publics, son acte de naissance (2) en date du 3 mars « 1785 (c'est-à-dire son acte de baptême, car ses états de service, adressés « le 4 novembre 1902 au Colonel duc de la Tour d'Auvergne-Bouillon, « portent : né le 20 novembre 1770. Duc à brevet).

« En ce qui touche les conclusions tendantes à la défense de prendre « les titres de duc et de prince, attendu etc. etc que cette autori- « sation n'ayant pas été obtenue par les sieurs de Saint-Paulet, ils sont « non recevables pour les contester. »

Renvoyés dos à dos, les d'Apchier tentèrent un appel contre les Saint-Paulet qui conclut le 26 janvier 1824, toujours faute de pièces :

(1) « Au moment où parût l'ordonnance du 26 mars 1816 (restitution à leurs familles des cœurs des guerriers déposés au Palais de la Légion d'Honneur), la nièce de la Tour d'Auvergne, M^{me} Guillard de Kersausie, qui vivait à la Haye, n'en eût pas connaissance et ne réclama rien. M^{me} de la Tour Saint-Paulet (Lauraguais), née de Vaudrenil, d'une famille qui n'avait aucun lien avec celle du Premier Grenadier, demanda le cœur qu'on lui délivra contre un reçu le 20 octobre 1817. » (*Le Capitaine la Tour d'Auvergne*, par le Capitaine Emile Simond, couronné par l'Académie Française; Lavauzelle, Paris 1899, page 336.)

— « Le cœur de la Tour d'Auvergne, placé dans une urne d'argent à la Chancellerie de la Légion d'Honneur, fut remis, en 1817, aux la Tour-Saint-Paulet (Lauraguais), mais la comtesse du Pontavice, petite-nièce du héros, intenta un procès qui aboutit à la restitution à la maison du P. de ces reliques glorieuses, qui étaient certainement là plus à leur place que dans une maison dont la parenté était moins que problématique. L'urne contenant le cœur fut récemment remise à la nation par le colonel du Pontavice, et déposée aux Invalides. » (*Revue Héraldique*, 25 octobre 1904, page 234.)
Signé : V^o DE MAZIÈRES-MAULÉON, 8, rue Daumier, Paris, 17^e.

(2) Ainsi, un acte de l'état-civil, naissance ou autre, ne signifie rien au point de vue de la validité des noms et titres, puisqu'on peut le fausser sciemment comme les Saint-Paulet en donnent la preuve et que deux témoins suffisent à cette besogne.

« Considérant
 « que les intimes ne rapportent point de titres qui leur donnent le droit
 « de porter le nom d'Auvergne. (1)

« A mis et met l'appellation à néant. »

Aussi, avec la *profonde indifférence* connue, dès le 23 octobre 1823, apparaissaient trois *prénoms* de Prince donnés successivement aux trois fils des Saint-Paulet (*le Gaulois*, : page 76), grâce à la présentation des procès-verbaux de la remise du cœur de Turenne, le 2 janvier 1819, où le pacificateur de l'Alsace est qualifié prince Henri de la Tour d'Auvergne et où le grand-père de ces trois jeunes (LRINCES) se donne comme son descendant!! et le 6 octobre 1904, ils voulaient se créer *ducs de Bouillon!* Mais attendons la fin. (Archives de Cluny et de la Préfecture de Saône-et-Loire).

Comme à Fontenoy, les Saint-Paulet ont tiré les premiers, mais sur eux-mêmes, car le nom de la Tour d'Auvergne ne leur eût pas été plus discuté, qu'à d'autres le faux nom de Turenne, s'ils n'avaient attaqué en 1901 les princes de la Tour d'Auvergne ducs de Bouillon actuels, vicomtes et princes de Turenne.

Bien mieux, grâce à leurs agences juives de faux renseignements policiers, ils lancèrent une meute, déjà levée en 1898, qui tenta d'empoisonner le baron de Fossey en février 1901 à Paris et ne réussit qu'à lui ouvrir les yeux sur des ennemis que la justice immanente d'en haut se charge d'atteindre.

Avez-vous lu Baruch? pourrions-nous dire maintenant aux exceptions qui s'étonneraient encore de notre persistance. C'était un génie bête et malfaisant cette fois, qui inspira la main féminine du machiniste dont un nouvel Asmodée nous dévoila le complot infâme. Décidément « nous sommes tous d'Athènes en ce point » et non de Londres (les troupes de lord Hay tiraient mieux que cela!), Saint-Paulet et consorts, à combiner de telles turpitudes!

Pour conclure, citons ces derniers passages du FAUX *Gotha Français* à rapprocher de la citation de mars 1901 :

Septembre 1903.

« La princesse de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, dont le nom et le titre sont imaginaires, avant de retourner en son château de la Valette, a été faire une cure à Bagnoles-de-l'Orne. »

Mars 1904 (page 132 .

(A propos de la cérémonie de remise du cœur du Premier Grenadier de la République aux Invalides le 30 mars 1904, pour laquelle le général Dessiner, gouverneur militaire de Paris, avait fait délivrer deux cartes au duc de la Tour d'Auvergne-Bouillon et à sa famille.)

(1) Celui du *Contrat d'Echange* (20 mars 1651; voy. note 3, page 101) serait aujourd'hui plus que suffisant si les Saint-Paulet et leurs soi-disants alliés (de Turenne) pensaient être justifiables d'autre chose que du *meppris public!*

On ne se fait pas qualifier impunément de *Roi des Canaries* et *Prince des Invalides*.

« Tout le monde sait que ceux qui se disent prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais n'y ont aucun droit. »

Signé : ROYER SAINT-MICHAÛB.

Octobre 1904.

Page 664. — ... Avant de fermer cette étude nous tenons à écrire quelques lignes sur la maison d'E... qui est éteinte, bien éteinte, ainsi que sur celle de la maison de la Tour-d'Auvergne dont les seuls représentants sont les la Tour d'Auvergne-Lauraguais, ainsi que l'on pourra le voir... etc., etc., plus haut!!!!

Signé : ROYER SAINT-MICHAÛB.

Ce champion, des la Tour Saint-Paulet se disant Princes de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, a donc été on ne peut mieux honorablement choisi par ses maîtres en escroqueries et chantages. Tels maîtres, tels valets! — (*Asinus asinum fricat.*)

La plus méprisable bassesse des sentiments cotoie maintenant la plus vile mercantilité.

C'est l'*Argumentum ad crumenam*.

DURANDAL.

Par ces deux saints du diable! nous n'aurons même pas (*consolation d'empereur*) la latitude de dire, comme Vitellius dans les plaines de Bédriac, que le corps d'un ennemi mort sent toujours bon!

— Allons, prince des Invalides, soyons donc beau joueur : au bout du Fossey la culbute, et à bientôt!

E. DE F., PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE.



Variétés prises Çà et Là

PRINCES A MARIER

Le *Gaulois* nous donne une liste de jeunes gens à marier qui n'est point banale, car il s'agit de futurs souverains et princes.

En première ligne figure le grand-duc Michel de Russie qui, dans le cas où le tsar Nicolas II n'aurait pas d'héritier mâle, sera le souverain de toutes les Russies. (1)

Vient ensuite le kronprinz d'Allemagne et son frère, le prince Eitel-Frédéric.

Puis, pour prendre rang sur la même liste, on trouve le roi Alphonse d'Espagne, le duc de Montpensier, frère du duc d'Orléans ; le jeune duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui a vingt ans ; le fils aîné du prince héritier de Suède, les grands-ducs Cyrille et Boris de Russie, le comte de Turin, le duc des Abruzzes, le jeune grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, le prince Louis Bonaparte, général dans l'armée russe, et le duc d'Oporto, fils du roi de Portugal.

Et, songeant à cette théorie, combien doivent rêver les jeunes princesses ! (2)

FUTURE REINE

Un journal espagnol, le *Diario Universal*, s'est plu à passer en revue toutes les princesses d'Europe parmi lesquelles le jeune roi Alphonse XIII pourrait, d'ici deux ou trois ans, choisir sa compagne.

Au dire de ce journal, la future reine d'Espagne pourrait être l'une des princesses suivantes :

Antoinette-Anna de Anhalt, fille du prince Léopold, décédé, et d'Isabelle de Hesse ; Olga Adélaïda, fille du duc de Cumberland et de la princesse Tyra, du Danemark ; Victoria d'Angleterre, fille du duc de Connaught ; Victoria Adélaïda, fille du prince Frédéric Fernand, duc de Slesvig-Holstein ; Elena Adélaïda, sœur de la précédente ; Vera de Montenegro, sœur de la Reine d'Italie ; Herminia de Reuss, fille du prince Henri XXII et de la princesse Ida de Schaumbourg-Lippe.

TITRES DE S. M. GUILLAUME II

Il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs de connaître la liste — plutôt copieuse — des titres et dignités dont est revêtu Guillaume II :

Frédéric-Guillaume II, Empereur d'Allemagne ; Roi de Prusse ; margrave de Brandebourg ; burgrave de Nuremberg ; comte de

(1) Le désir de l'empereur Nicolas est aujourd'hui comblé par la naissance d'un tzarévitch.

(2) Ajoutons-y le prince de Piémont, héritier de la couronne d'Italie, dont nous reguîmes le faire-part, du 15 septembre 1904, qui attendra quelques années.

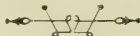
Hohenzollern : duc souverain de Silésie : grand-duc du Bas-Rhin et de Posnanie : duc de Saxe, de Wesphalie, de Poméranie, de Lunebourg, de Holstein et Slesvig, de Magdebourg, de Brême, de Gueldre, de Clèves, de Juliers, de Berg, des Wendes, des Kasoubes, de Krossen, de Mecklembourg, de Lauenbourg : landgrave de Hesse et de Thuringe : margrave de la Haute-Lusace, de la Basse-Lusace : prince d'Orange : seigneur de Rügen, de la Frise Orientale, de Paderborn, d'Halberstadt, de Munster, de Minden, d'Osnabruck, d'Hildesheim, de Verden, de Kammin, de Fulda, de Nassau, de Mers : comte princier de Henneberg : comte de la Marche et de Ravensberg, de Hohenstein, de Tecklenbourg, de Mansfeld, de Sigmaringen : seigneur de Francfort ; majesté impériale et royale.



TZESSARÉWITCH



On ignore généralement que le grand-duc Alexis, nouveau-né, héritier direct du trône impérial de toutes les Russies, doit être appelé non pas Tzaréwitch, mais bien Tzessaréwitch. Le premier titre est en effet une offense à l'Empire russe. Tzar veut dire, en slave, roi : Tzaréwitch, fils de roi. Or, Pierre le Grand a élevé la Russie au rang d'Empire. Tzessarewitch veut dire : Fils de l'empereur, dans n'importe quel pays slave.



FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE HISTORIQUE

DEUXIÈME PARTIE (1)

SPHRAGISTIQUE

Cette science, dont le nom grec (sphragis : sceau) indique le but se rapportant aux *sceaux* et aux *cachets*, comprend : la GLYPTIQUE, qui est l'art de graver les pierres fines en creux (*intailles*) ou en reliefs (*camées*), et la SIGILLOGRAPHIE, qui est la description ou le blason des sceaux employés.

Nous avons reçu sur ces matières des travaux de haute valeur dûs à la collaboration savante de *protecteurs* de l'*Institut Héraldique* et qui seront publiés en 1905, grâce à l'aide que tous nous fournissent.

TROISIÈME PARTIE

NUMISMATIQUE

Science des *monnaies et médailles* et indirectement des *valeurs fiduciaires* (assignats et billets de banque), elle intéresse surtout l'histoire et les collectionneurs : dans le cours de nos publications, nous donnerons des reproductions photographiques de splendides échantillons des plus anciens spécimens connus.

Grâce à S. M. le roi Victor Emmanuel III et à la charmante reine Hélène lors de leur visite à l'Hôtel de la Monnaie le 15 octobre 1903, M. Arnauné a laissé entrevoir des trésors historiques, presque toujours cachés, dont nous pensons être autorisés à donner quelques aperçus à nos lecteurs. Mais le temps s'est écoulé ; notre publication est en retard. Ce sera pour 1905.

En numismatique actuelle, notons l'introduction fiduciaire du *nickel* dans la monnaie divisionnaire française, à l'instar de l'Allemagne et de la Belgique. Nous donnerons plus tard les clichés des deux modèles émis, celui d'octobre 1903 avec revers au carré et celui à vingt-deux pans de l'année 1904 (valeur 0 fr. 25).

Egalement en métal une monnaie pour la Guadeloupe (1 franc et 0 fr. 50), destinée à remplacer les bons de caisse en papier : on y voit à l'avers un très caractéristique profil de Caraïbe, ancêtre autochtone des Guadeloupéens. Ce sauvage, le front ceint d'une couronne de métal hérissée de plumes, les oreilles percées et porteuses du « caracoli », le cou ceint d'un collier de dents et de griffes de fauves, est d'un bel effet.

On lit en exergue : « République Française, Guadeloupe et dépendances. »

(1) Voir notre plan, page 3

Au revers, la valeur de la pièce : *Bon Pour*; et *Contre-Valeur déposée au Trésor*. — Au centre, une pousse de canne à sucre, toute droite, achève de donner au jeton une couleur tout à fait locale.

LE RECORD DE LA GROSSE MONNAIE

Un pays où il convient d'avoir des porte-monnaie aussi solides que volumineux, c'est le Japon. Il existe en effet, la-bas, une pièce d'argent qui s'appelle un « obang » et dont le poids dépasse une demi-livre. Elle mesure huit centimètres de diamètre, est épaisse en proportion, et sa valeur est approximativement de 275 francs. On en voit encore assez souvent chez les banquiers de Tokio et de Yokohama, et les riches seigneurs affectent toujours de payer leurs achats en obangs.

Mais, pour trouver la véritable « roue de derrière », littéralement parlant, il faut aller en Annam. Le « lool », qui se présente sous la forme d'un disque très mince, de quinze à dix-huit centimètres de diamètre, suivant son épaisseur, est une monnaie d'or dont la valeur atteint 1.100 francs. Elle pèse à peu près 80 grammes et détient évidemment le record de son espèce.

Le « benda » des Achantis, qui vaut 250 francs, et la pièce d'or de 50 dollars émise par l'État de Californie complètent la collection des plus grandes roues de Fortune ayant cours légal.

LE VIL MÉTAL

Sait-on quel poids relativement minime pèsent les millions de billets de banque actuellement en circulation en France pour la jolie somme d'environ 4.200 millions de francs ?

Le poids moyen d'un million en billets de mille, cinq cents, cent et cinquante francs, est évalué à 7 kilos 800.

Le poids total des 4.200 millions de la circulation fiduciaire de la France ne dépasse donc pas 32.760 kilogrammes, c'est-à-dire qu'elle pourrait être emportée sur trois ou quatre wagons.

On voit qu'il y a, pour le transport, entre l'or même et le papier une belle différence, puisque le kilo d'or ne vaut que 3.100 francs tandis que le kilo de « fafiots » vaut 128.200 francs. Et c'est relativement au papier que l'or est bien un vil métal.



QUATRIÈME PARTIE (1)

(Armoriale — Généalogique.)

- A. Etats — Familles régnantes — Corps diplomatique — Episcopat.
B. Familles médiatisées ou autrefois souveraines.
C. Familles ducales et princières.
D. Familles nobles.
E. Noblesse Intellectuelle (*Familles ayant acquis une notoriété sociale par la réussite de leurs membres dans les Sciences, les Lettres, les Arts, le Commerce ou l'Industrie.*)

A. Etats. — Familles Régnantes (2)

Empire d'ALLEMAGNE. Maison de Hohenzollern.



Pavillon.



Armoiries.



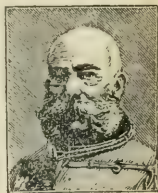
Augusta Victoria de Sleswig-Holstein (dont six enfants). S.M. Guillaume II.

Empire d'Autriche, royaume de Hongrie.

Maison de Habsbourg-Lorraine.



Marié 1854 à Elisabeth de Bavière,
† 1898, dont trois enfants.

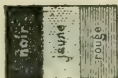


S. M. François-Joseph I^{er}.

(1) Toute demande d'insertion doit être adressée à l'Institut Héraldique de France, imprimerie du GOTHA FRANÇAIS, à Saint-Malo.

(2) (Voir l'édition suivante où figurent tous les Etats.)

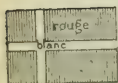
Royaume de BELGIQUE. Maison de Saxe-Cobourg-Gotha.



Marié 1853 à Marie Henriette d'Autriche, † 1902, dont trois enfants.

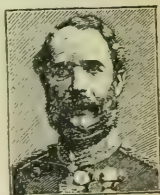
S. M. Léopold II.

Royaume de DANEMARK. Maison de Holstein-Glucksbourg.



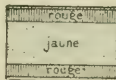
Marié 1843 à Louise de Hesse-Cassel
† 1898, dont :

- 1 Frédéric (Louise de Suède) 1843.
- 2 Alexandra (Reine d'Angleterre) 1844.
- 3 Georges (Roi de Grèce) 1845.
- 4 Dagmar (Impératrice douairière de Russie) 1847.
- 5 Thyra (duc de Cumberland) 1853.
- 6 Valdemar, m. a Marie d'Orléans (1858)



S. M. Christian IX.

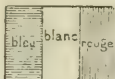
Royaume d'ESPAGNE. Maison de Bourbon.

S. M. Marie Christine d'Autriche,
reine douairière.

S. M. Alphonse XIII.

3^e République. FRANCE. Président élu pour 7 ans en Congrès
(18 février 1899).

Nous publierons
en 1905 une étude
SUR LES FILS DE
FRANCE et LES
PRETENDANTS A LA
COURONNE (Jeux
titres, leurs droits
et leurs... *candi-
datures!*).



M. Emile Loubet.

Royaume de GRANDE BRETAGNE. Maison de Brunswick-Lunebourg-Hanovre.



Marié 1863

à Alexandra de Danemark,
dont cinq enfants.



S. M. Edouard VII.

Royaume d'ITALIE. Maison de Savoie.



Marié 1896

à Hélène
de Montenegro
dont trois enfants.



S. M. Victor-Emmanuel III.

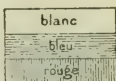
S. M. Hélène

PAPAUTÉ. *Giuseppe Sarto*, élu en Concile le 4 août 1903.



S. S. Pie X.

Empire de Russie. Maison de Romanow-Holstein-Gottorp.



Marié 1894
à Alix de Hesse
(Alex-Feodorowna)
dont cinq enfants.

S. M. Alexandra-
Feodorowna.

S. M. Nicolas II.

Royaume de SERBIE. Monarchie constitutionnelle héréditaire.
Maison Karageorgevitch.



Pierre I^{er} né 1845
roi 20 juin 1903
m. à Zorka de Montenegro, † 1890
dont trois enfants.



S. M. Pierre I^{er}

CORPS DIPLOMATIQUE. — ÉPISCOPAT

(Voyez notre édition de 1905)

B. Familles Médiatisées ou autrefois souveraines

(Princières ou Comtales ayant eu qualité d'Etat du Saint-Empire et qui ont les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines.)

Par la décision de la diète germanique du 18 août 1825 concernant ces familles, il a été convenu, sans le mentionner nominativement, de concéder aux chefs des familles princières la qualification de « DURCHLAUCHT » (Altesse Sérénissime) et par la décision du 13 février 1829 (pour la maison de Bentick du 12 juin 1845) d'accorder aux chefs des maisons comtales la qualification d'« ERLAUCHT » (Comte Illustrissime). — (Titres établis avant Charles-Quint.) — (Voyez notre édition de 1905).

C. Familles Ducales et Princières

Abercorn *

(maison de Hamilton)

Anglicans. — 60 61 Green street, Londres W; Baron's Court, Newtown-Stewart, Tyrone, Irlande; Dudingston House, Portobello, Edimbourg, Ecosse. Famille écossaise, qui fait remonter son origine à la race normande de Bellomonte, earls of Leicester, et dont la filiation authentique est établie depuis sir Gilbert Hamilton, vers 1272; Baron of Paisley and Aberbrothick 1587; Baron of Abercorn (Linlithgowshire) 1603; Baron of Hamilton, Mountcastle and Kilpatrick et Earl of Abercorn 10 juill. 1606 — tous ces titres dans la pairie d'Ecosse; Baron of Strabane 1617; Viscount Strabane, Baron of Strabane and Mountcastle 2 déc. 1701 — ces deux titres dans la pairie d'Irlande; Viscount Hamilton 1786 et Marquess of Abercorn 15 oct. 1790 dans la pairie de Grande-Bretagne; Duke of Abercorn et Marquess of Hamilton dans la pairie d'Irlande 10 août 1868. — V. l'édition de . . . , p. . . . — Les membres de cette maison portent le nom de famille : Hamilton.

James Hamilton, 2^e duke of Abercorn, né à Londres 24 août 1838. fils du 1^{er} duke James, né 21 janv. 1811, † 31 oct. 1885; PC., lord lt. et custos rotulorum de Donegal, ancien col. hon. aux Royal Inniskilling Fusiliers et ancien gd-chamb. (groom of the stole) du prince de Galles, chev. de la Jarretière, etc.: m. à Londres 7 janv. 1869 à — lady Mary Anna Curzon des earls Howe, née à Londres 23 juill. 1848.

Enfants : 1) **James Albert Edward**, marquess of Hamilton, né à Portobello 30 nov. 1869; MP. pour Londonderry, lt. au 1^{er} rég., „ Life Guards “ : m. à Londres 1^{er} nov. 1894 à — lady Rosaline Cecilia Caroline Bingham des earls of Lucan, née à Londres 26 févr. 1869. [111 Park street, Grosvenor square, Londres W.]

- Titiles :** 1) Lady Mary Cecilia *Rhodesia*, née à Londres 21 janv. 1846.
 (2) Lady *Cynthia* Elinor Beatrix, née à 16 août 1897.
 (3) Lady , née à Londres 28 fev. 1900.
- 2) Lady Alexandra *Phillis*, née à Baron's Court 23 janv. 1876.
- 3) Lady *Glady's* Mary, née à Portobello 10 déc. 1880: m. à Londres 14 janv. 1902 a — Ralph Francis Howard earl of Wicklow, capit. au 2^e Life Guards.
- 4) Lord Arthur John, né à Londres 20 août 1883, sous-lt. au rég. des Irish Guards [*Pirbright.*]
- 3) Lord *Claud* Nigel, né à Duddingstone House 16 nov. 1889.

Frères et sœurs.

1. Lady *Harriet* Georgina Louisa, née à Londres 6 juill. 1834: m. à Londres 10 avril 1855 à Thomas Georges Anson, 2^e earl of Lichfield, $\frac{1}{4}$ 7 janv. 1892. [5 Granville pl., Londres W, *Shugborough Hall*, Stafford, et *Radon Abbey*, Eccleshall.]
2. Lady *Louisa* Jane, née à Londres 16 août 1836, g^de-maitresse de la cour de la reine: m. à Londres 22 nov. 1859 à William Henry Scott, 6^e duke of Buccleuch.
3. Lady *Giorgiana* Susan, née à Londres 7 juil. 1841: m. à Londres 16 mars 1882 à Edward Turnour, 5^e earl of Winterton. [*Shilling Park*, Sussex.]
4. Lord *Claud* John, né à Stanmore Priory 20 fev. 1843, ancien Junior Lord du Trésor, ancien MP, ancien capit. aux Grenadiers Guards, col. hon. du 5^e bat. des Royal Inniskilling Fusiliers, ancien aide de camp de feu la reine Victoria: m. à Londres 16 juil. 1878 a — *Caroline* Chandos-Pole, née à Londres 2 juin 1853. [4 Hans Mansions, Londres SW.]

Enfants : 1) *Gilbert* Claud, né à Londres 21 avril 1879, lt. brit. aux Grenadiers Guards [*Chelsea Barracks.*]

- 2) *Ida*, née à Londres 27 juil. 1883.
5. Lord *George* Francis, né à Duddingstone House 17 déc. 1845, PC., MP., ancien secr. d'Etat des Indes, ancien lt. aux Coldstream Guards; m. à Londres 28 nov. 1871 à — lady *Maud* Caroline Lascelles des earls of Harewood, née à Goldsborough Hall 26 nov. 1846. [17 Montagu street, Londres W.]

Titiles : 1) *Ronald* James, né à Londres 26 sep. 1872, secr. de lég. brit., secr. part. adj. du secr. d'Etat des affaires étrangères. [*Londres.*]

- 2) *Anthony* George, né à Londres 17 dec. 1874. [. . . .]
- 3) *Robert* Cecil, né à Londres 31 janvier 1882. [. . . .]
6. Lady *Albertha* Frances Anne, née à Londres 29 juillet 1847: m. à Londres 8 nov. 1869 à Georges Spencer Churchill, marquess of Blandford, plus tard 8^e duke of Malboug (divorcé 10 fev. 1883; $\frac{1}{4}$ 9 nov. 1892). [18 Lowndes square, Londres SW.]
7. Lady *Maud* Evelyn, née à Duddingstone House 17 dec. 1850: m. à Londres 8 nov. 1869 à Henry Petty-Fitzmaurice, 5^e marquess of Lansdowne, ancien vice-roi des Indes, secr. d'Etat des affaires étrangères. [54 Berkeley square Londres W; *Boowood Park*, Witts et Dereen, Kerry.]

8. Lord *Frederick* Spencer, né à Londres 13 oct. 1856, ancien MP., ancien secr. de lég. angl. [13 Great College street, Londres SW.]
9. Lord *Ernest William*, né à Londres 5 sept. 1858; ancien MP., capit. en retr., MP.: m. à Londres 2 juin 1891 à — *Pamela Campbell*, née à Kingston on Thames 18 mai 1869. [56 Onslow Gardens, Londres SW.]
- **Enfants :** 1) *Guy Ernest Frederick*, né à Londres 11 nov. 1894.
 2) *Mary Branda*, née à 28 mars 1897.
 3) *Joan Barbara*, né à 6 sept. 1898.

Mère.

Duchess douair. *Louisa of Abercorn*, née lady Russell des dukes of Bedford, née 8 juill. 1812; m. à Londres 26 octobre 1832. [Coates Castle.]

A b r a n t è s *

A. (Maison Junot)

(éteinte dans les mâles).

Catholiques. — Paris. — Andoche Junot, né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or), 23 oct. 1771, † 29 juill. 1813, fut créé duc d'Abrantès (Portugal; titre franç., primog.) 15 janv. 1808.

† Alfred Junot, 2^e duc d'Abrantès, né 25 nov. 1810, † 19 juill. 1859; m.: 1^{re} à Marie-Céline-Elise Lepic, née 9 oct. 1824, † 6 juin 1847; 2^e 10 janv. 1853 à Marie-Louise-Léon ie Lepic, née le 19 juill. 1829, † 17 août 1868.

■ **Filles :** a) **du 1^{er} lit :** 1) *Jeanne-Joséphine-Marguerite Junot d'Abrantès*, né à Paris 22 mai 1847; m. à Paris le 16 sept. 1869, à Maurice Le Ray, depuis le 6 octobre 1869, 3^e duc d'Abrantès, † 1^{er} déc. 1900 (v. B.).

b) **du 2^e lit :** 2) *Marguerite-Louise-Elisabeth Junot d'Abrantès*, née à Paris 25 janv. 1856; m. à Paris 11 nov. 1883 à César-Elzéar-Léon Arthaud, comte de La Ferrière. [Paris, 7, rue de Poitiers].

B. (Maison Le Ray).

Catholiques. — Paris, 12, avenue Henri-Martin et châ. du Bailleul, par Geron (Mayenne), France. — Titre français de Duc d'Abrantès par substitution de Maurice Le Ray (v. ci-dessous) dans ce titre éteint (v. A.) 6 oct. 1869.

Eugène-Marie-Andoche-Napoléon Le Ray, † duc d'Abrantès, né à Andrésy (Seine-et-Oise) 1^{er} juill. 1870, fils du 3^e duc Maurice, né à Sèvres 15 juill. 1846, † à Paris 1^{er} déc. 1900; capit. d'inf. brev., affecté au service d'état-major du comm. sup. de la défense des places du groupe de Nice; m. à Epernay 2 août 1899 à — Anne-Marie-Josèphe-Paule-Charlotte-Nicole de Maigret des comtes de Maigret, née à Epernay 10 août 1878. [Nice.]

■ **Filles :** 1) *Jeanne-Marie-Josèphe-Gisèle Le Ray d'Abrantès*, née à Epernay 5 juill. 1900.
 2) *Ghislaine-Marie-Agnès-Josèphe Le Ray d'Abrantès*, née à Epernay 17 sept. 1901.

Frères.

1. Maurice-Démétrius-*Alfred* Le Ray, marquis d'Abrantès, né à Bailleul 27 nov. 1873, sous-lt. au 14^e rég. de huss. franç. [*Saumur.*]
2. Marcel-Gabriel-Raymond-*Michel* Le Ray, comte d'Abrantès, né à Bailleul 13 avril 1880 [...]

Mère.

Duchesse douair. *Jeanne* née Junot d'Abrantès, née à Paris 22 mai 1847 (v. A).

(*Acuna-Télléz-Girôn*) v. *Osuna*. — (*Agoult-Pontevès*) v. *Sabran-Pontevès*. — *Alba*, v. *Berwick* (*d'Albert*), v. *Luynes*. — (*Albertoni*), v. *Altieri*.

A l b u f e r a *

(maison Suchet).

Catholiques. — Paris, 55, rue Saint-Dominique. — Louis-Gabriel Suchet, né à Lyon, 2 mars 1770, † 3 janv. 1826, fut créé Comte de l'Empire (titre franç., primog.) 24 juin 1808, Duc d'Albufera (luc près de Valence, Espagne; titre franc., primog.) par lettres patentes du 11 janv. 1813, Pair de France 4 juin 1814; titre de pair confirmé 5 mars 1819. — V. l'édition

Raoul-Napoléon Suchet, 3^e duc d'Albufera, né à Paris 11 mai 1845; fils du 2^e duc Napoléon, né 23 mai 1813, † 23 juillet 1877, et de Malvina, née Schickler, née 28 août 1822, m. 11 juin 1844, † 15 mai 1877; m. à Paris 30 janv. 1874 a — *Zénaïde-Napoléone-Louise-Lucienne* des comtes de Cambacérès, née à Paris 3 août 1857.

Enfants : 1) *Louis-Joseph* Suchet, marquis d'Albufera, né à Paris 3 mai 1877. [...]

2) *Bathilde-Marie-Napoléone-Julie-Malvina* Suchet, née à Paris 25 déc. 1887.

Sœur.

Isabelle-Marie-Davida Suchet, née à Paris 25 déc. 1847; m. à Paris 19 déc. 1867 à Guy Duval, marquis de Bonneval, † 11 juin 1886.

Amblise, v. *Ligne*. — *Anticoli-Corrado*, v. *Massimo*. — *Antoni*, v. *del Drago*. — *Anville*, v. *La Rochefoucauld*.

A r d e c k.

Réformés. — L'épouse du prince Guillaume de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, né 3 octobre 1831, † 17 janv. 1890; Marie, née P^{tes} de Hanau (v. ci-dessous), ainsi que les quatre enfants issus de ce mariage (v. ci-dessous), recurent le nom d'Ardeck (ruines d'un château fort, cercle de la Lahn-Inférieure) par collation pruss. d. d. Gastein 28 juill. 1876 en retenant le titre princier et la qualification de "Durchlaucht" (Alt. Sérén.) Gastein. 28 juillet 1876. — V. l'édition de ..., p.

Charles-Guillaume Prinz von Ardeck, Alt. Sérén., né à Fulda 18 mai 1861, lt. pruss. en retr.; m. à Liège 16 avril 1891 à — *Anne-Elise*

Strehlow, née à Berlin 5 juin 1862. [Luxembourg.]

Frère et sœurs.

1. † Pr. Frédéric-Guillaume, né à Offenbach-s'-le-M. 2 nov. 1858, † à Wilhelmshohe près Warbrunn 1^{er} avril 1902; capit. de cav. à la suite de l'armée pruss.; m. à Dresde 17 déc. 1890 à — *Anne Hollingsworth Price*, née à Ellerslie Hall près Wilmington 25 août 1868. [Wilhelmshohe près Warbrunn, Riesengebirge.]
2. P^{tesse} Sophie-Augustine-*Elisabeth*, née à Cassel 8 juin 1864; m. à Oberurfl 11 oct. 1866 à Ferdinand comte d'Isembourg-et-Budingen-à-Philippseich.
3. P^{tesse} Caroline-*Louise*, née à Langenselbold 12 déc. 1868; m. à Dresde 2 nov. 1889 à Rodolphe comte et noble seigneur de Lippe-Biesterfeld.

Mère.

- P^{tesse} Marie-Augustine d'Ardeck, Alt. Sérén., née p^{tesse} de Hanau comtesse de Schaumbourg, née à Wilhelmshohe près Cassel 22 août 1839; m. à Cassel 27 dec. 1857 (divorcée 18 mars 1872). [Bonn.]

Argyll*

(maison Campbell)

Eglise écossaise. — Kensington Pal., Londres W; Inverary Castle. Argyll; Rosneath, Dunbartonshire. — Maison écossaise, dont l'aïeul sir Gillespie Campobello épousa l'héritière des Lords of Lochoy 1190; Sir Duncan Campbell Lord Campbell 1445; le 2^e lord Colin Earl of Argyll 1457, Lord Lorne 14 avril 1470; le 10^e earl Archibald Duke of Argyll, Marquess of Kintyre and Lorne, Earl of Campbell and Cowal, Viscount Lochoy and Glenyla et lord Inverary, Mull, Morvern and Tirie 23 juin 1701 — tous ces titres dans la pairie d'Écosse; le 5^e duke John, du vivant de son père, Lord Sundridge of Coomb-Bank 22 déc. 1766 et son épouse Elisabeth Gunning, duchesse douair. of Hamilton, lady Hamilton 20 mai 1776 dans la pairie de Grande-Bretagne; le 8^e duke George (v. ci-dessous) Duke of Argyll dans la pairie du Royaume-Uni 7 avril 1892. — V. l'édition de 1905. — Les membres de cette maison portent le nom de famille: Campbell.

John Douglas Sutherland Campbell, 9^e duke of Argyll, né à Londres 6 août 1845, fils du 8^e duke George, né 30 avril 1823, † 24 avril 1900, et de sa 1^{re} femme lady Elizabeth Leveson-Gower des dukes of Sutherland, née 30 mai 1824, m. 31 juill. 1844, † 25 mai 1878, lord Stewart hér. d'Écosse, garde hér. des châteaux royaux de Bannock Castle, Dunstaffnage et Carrik, lord-lieutenant d'Argyllshire, amiral des Western Isles, sheriff hér. d'Argyllshire, P.C., col. hon. du 5^e bat. de l'Highland Light Inf. du 6^e bat. des Lancashire Fusiliers et du 7^e (London Scottish) bat. Rifle Brig., gouv. et connétable du chât. de Windsor, ancien gouv. gen. du Canada, ancien M.P., chevalier du chardon, etc.; m. à Windsor 21 mars 1871 à — *Louise*, p^{tesse} de Grande-Bretagne et Irlande, etc., Alt. Roy., née 18 mars 1848. [Windsor Castle.]

Frères et sœurs.

1. Lord *Archibald*, né à Londres 18 déc. 1846; m. à Londres 12 janv. 1899 à — *Janey* Sevilla Callander, née à Ardkinglas 19 févr. 1847. [Londres SW, et *Coombe Hill farm.* Norbiton.]

Enfants : 1) *Nial* Diarmid, né à Londres 16 févr. 1872.

2) *Elspeth* Angela, née à Londres 2 nov. 1873.

2. † Lord *Walter*, né 30 juill. 1848, † 2 mai 1889; m. 14 avril 1874 à *Olivia* Milns, née 1^{er} mars 1855, † 17 août 1892.

Enfants : 1) *Lilah* Olive, née à Asory House 10 oct. 1875 (cath. depuis 1890).

2) *Douglas* Walter, né à Radcliffe Bridge 6 mars 1877; m. à Paris 18 nov. 1889 à — *Aimée* Laurence, née à New-York... [Londres.]

Fils :, né à Paris.. juin 1903.

3. Lady *Edith*, née à Inverary Castle 7 nov. 1849; m. à Londres 23 dec. 1868 à *Henry* Percy, earl Percy, 7^e duke of Northumberland.

4. Lord *George* Granville, né à Roseneath 25 déc. 1850, ancien lt. RN.; m. à Londres 8 mai 1879 à — *Sybil* Lascelles Alexander, née à Londres 21 juin 1861. [2 *Bryanston square*, *Londres W.*]

Enfants : 1) *Joan* née à Londres 5 août 1887.

2) *Icar*, né à Londres 14 mai 1890.

3) *Enid*, né à Londres 8 juill. 1892.

5. Lady *Victoria*, née à Londres 22 mai 1854. [...]

6. Lady *Evelyn*, née à Londres 17 août 1855; m. à Londres 10 août 1886 à *James* Baillie-Hamilton. [...]

7. Lady *Frances*, née à Roseneath 22 févr. 1858; m. à Londres 12 mai 1879 à *Eustace* Balfour [32 *Addison rd.*, *Londres W.*, et *Whittingham*, *Eastlothian.*]

8. Lady *Mary*, née à Londres 22 sept. 1859; m. à Londres 4 juil. 1882 à l'hon. et rév. *Edward* Carr Glyn, évêque de Peterborough.

9. Lady *Constance* Harriett, née à Inverary Castle 11 nov. 1864; m. à Londres 27 juin 1891 à *Charles* Emmott. [*Brookfield*, *Oldham.*]

Belle-mère.

Duchess douair. *Ina* of Argyll, née *Mc Neill*, née à..... m. à Ripon, Yorkshire, 26 juill. 1895, ancienne DdP. de S. M. la reine Victoria [...]

Bouillon, v. la Tour d'Auvergne. (B) (édition 1905.)

B r a n c e a c c i o

Catholiques. — Italie. — Maison féodale de Naples que l'on dit être issue de *Burrhus* *Branca* *ssius*, vivant vers 1000; *Conti della Campagna e di Castiglione* (prov. de Salerne) et *marchesi di Montesilvano* (prov. de Teramo)

1645; Duca Castelnovo di Lustra (prov. de Salerne) 1625, titre confirmé (primog.) Rome 2 juin 1870; Duca di Pontelandolfo (prov. de Bénévent) 1630; Principe (primog.) di Ruffano (prov. de Lecce) 10 déc. 1734; les branches ci-dessous descendent de deux fils du prince Nicola-Maria, † 16 sept. 1822. — Les membres de cette maison portent le nom de famille :

Brancaccio.

1^{re} Branche : Principi di Ruffano. *

Naples et Casamarciano, près Caserte. — Auteur : le pr. Nicola, né 2 mai 1805, † 2 avril 1863.

Gerardo-Giuseppe-Carlo-Bacolo-Lupo Brancaccio, principe di Ruffano, marchese di Rivello e S. Raffaele, barone del Sorbo, etc., né à Naples 30 oct. 1837, fils du pr. Nicola (v. ci-dessus) et d'Amélie, née Gysin, née... 1815, m. 25 janv. 1837, † 22 mai 1872; succ. à son père : m. à Paris 28 mai 1862 à Antoinette *ex-^{te}* des Fayères, née à Paris... 1844, † 23 août 1874.

- Enfants :** 1) *Nicola, marchese di Rivello*, né à Naples 7 déc. 1864, capit. au 26^e rég. d'inf. ital. [*Turin.*]
 2) *Maria*, née à Naples 12 mars 1867; m. à Naples 20 oct. 1895 à Edoardo Talamo. [*Rome.*]
 3) *Margherita*, née à Vevey 11 mars 1869; m. à Naples 3 févr. 1898 à Giacomo marchese Filiassi, off. de cav. ital. de rés. [*Naples.*]

Sœur.

Marianna, née à Naples 15 mai 1839; m. à Naples 24 mars 1856 à Marcello Mastrilli, duca di Gallo, † 12 nov. 1897. [*Naples.*]

II^e Branche : Principi Brancaccio*,
v. l'édition de 1905.

Brancas*.

(maison de Hibon de Frohen; éteinte dans les mâles).

Catholiques. — France. — Famille originaire de Picardie et que l'on dit être issue d'un miles Hibon, fondateur de l'église de Campsart (Villers-Campsart, Somme) 1313; reconnue comme appartenant à la chevalerie 1493; Comte de Frohen (Somme) 1670, titre franç. reconnu 7 nov. 1856; Duc de Brancas (titre esp.; primog.) par suite du mariage de Ferdinand de Hibon, comte de Frohen, né 6 mai 1807, † 6 juin 1892, avec Yolande, fille héred., née 1818, † 2 mai 1859, de Louis-Marie-Buffile, dernier duc de Villars-Brancas, etc., grand d'Espagne de 1^{re} cl., † 2 mai 1859, par jugement de la Cour suprême d'Espagne en date du 16 janv. 1866, et par lettres patentes royales datées de Saint-Ildephonse 25 août 1867.

† Henri-Marie de Hibon, comte de Frohen, 2^e et dernier duc de Brancas (grand d'Espagne de 1^{re} cl., né 1^{er} déc. 1851, † 11 fév. 1897, avait succédé à son père le 1^{er} duc de (v. ci-dessus) le 6 juin 1892.

Sœurs.

1. *ex-^{te}* Yolande-Marie-Julie de Hibon de Frohen de Brancas, née à Paris 27 févr. 1848, D. de l'O. bav. de Thérèse. [*Paris*, 38, rue de Grenelle.]

2. C^oesse Mathilde-Marie-Fernande de Hibon de Frohen de Brancas, née au châ. Les Tournelles 13 juin 1849; m. à Paris 30 déc. 1876 à Alfred de Poumayrac, † 30 déc. 1899. [Chât. de *Lacoste*, près Belvès, Dordogne.]

B r a n c o v a n

(maison de Bibesco).

Catholiques-grecs et cathol. — Bucarest et Paris. — Maison valaque, connue depuis Georges Demeter Bibesco, né dans le district de Craïova 1804, † 1^{er} juin 1873, hospodar élu de Valachie de déc. 1842 (confirmé par la Porte 2 juin 1843) au 23 juin 1848; prise du nom princier de Brancovan par suite du mariage du précédent avec Zoé Maurocordato, fille adoptive du dernier prince de Brancovan et du Saint Empire, des Bassaraba, † 1833, par Grégoire (v. ci-dessous), fils issu de ce mariage, 1828; autorisation en Autriche de se servir de ce titre valaque de prince, Vienne 25 févr. 1860; — la maison Bassaraba connue dès 1300 en la personne de Jugomir Bassaraba, prince de Valachie, avait acquis la propriété de Brancoveni (dist. de Caraculu, Roumanie) vers 1600 et reçu les dignités de Comtes de Brancovan (titre hongrois), Laxembourg 19 mai 1688 et de Prince de Brancovan et du Saint Empire 30 janv. 1695, confirmé 8 juin 1807.

Michel-Constantin Fürst (prince) Bassaraba von Brancovan, né à Amphion, (Haute-Savoie) 1^{er} oct. 1875, fils du pr. Grégoire, né 24 déc. 1827, † 15 oct. 1886; succ. à son père, s.-lt. de rés. de l'armée roumaine.

Sœurs.

1. P^ose Anne-Élisabeth, née à Paris 15 nov. 1876 (cath.); m. à Évian (Haute-Savoie), 18 août 1897 à Mathieu c^o de Noailles.
2. P^ose Catherine-Hélène, née à Paris 30 juin 1878; m. à Évian (Haute-Savoie) 24 août 1898 à Alexandre de Riquet, pr. de Caraman-Chimay.

Mère.

P^ose Rachel Bassaraba de Brancovan, fille de Musurus Pacha, ancien amb. de la Sublime-Porte à Londres; m. à Londres 28 mai 1874. [Paris, 81, avenue Victor-Hugo.]

B r a n d o n, v. H a m i l t o n, à A b e r c o r n.

d e l D r a g o *

Catholiques. — Rome, pal del Drago, via Quattro Fontane. — Famille qui rattache son origine à Rodolphe de Dragonibus, vicaire impérial d'Assisi 1133; Barone di San Vittorino 1519; Marchese di Riofreddo 1622; Principe di Mazzano, d'Antuni e di Trevignano (acquisition des possessions et des titres de la maison Biscia 1671); Principe romain (primog.) del Drago 1832. — Les membres de cette maison portent le nom de famille : del Drago.

Filippo-Massimiliano-Giovanni Battista-Gaspere-Baldassare-Melchiorre, 3^e *principe del Drago*, etc., *principe di Mazzano, d'Antuni e di Trevignano, conte d'Aserea*, etc., etc., né à Rome 4 mars 1824, fils du *principe Urbano*, né 9 mars 1773, † 25 juill. 1851, et de *Teresa Massimo*, des *principi Massimo*, née 14 mars 1801, m. 26 mai 1821, † 19 mai 1858; m. à Malmaison, près Paris, 23 janv. 1856, à *Marie-Milagros-Maria del Carmen-Amparo-Isabella-Fernanda Munoz y Borbon*, marquesa de Castillejo des *duques de Riansares*, née au Pardo, près Madrid, 8 nov. 1835, † à Rome 9 juill. 1903.

Fils : 1) *Ferdinando-Maria-Cristina-Urbano-Filippo-Giovanni*, 3^e *principe d'Antuni*, né à Rome 21 févr. 1857, chev. hon. de l'O. de Malte; m. : 1^o à Paris 24 nov. 1881 à *Marie* des *marquises de la Gandara*, née 31 juill. 1862, † 23 sept. 1886; 2^o à Rome 4 mars 1894 à — *Elika Potenziani*, des *principi di san Mauro*, née à Bologne 7 oct. 1874 [Rome, pal. del Drago.]

Enfants : a) du 1^{er} lit : (1) *Giovanni-Alfonso-Maria-Filippo-Gioacchino-Ferdinando-Francesco-Luigi*, né à Rome 4 oct. 1882.

(2) *Giovanni-Battista-Maria-Filippo-Gioacchino-Ferdinando-Urbano*, né à Rome 28 avril 1884.

b) du 2^e lit : (3) *Maria-Cristina-Yolanda-Teresa-Milagros*, née à Rome 7 oct. 1895.

(4) *Ortensia-Elika-Maria-Milagros-Sofia*, née à Rome 25 déc. 1897.

(5) *Rodolfo-Maria-Giovanni-Francesco-Domenico-Giuseppe*, né à Rome 21 juin 1900.

2) *Francesco-d'Assisi-Maria-Ferdinando-Filippo-Costantino-Anastasio*, *conte d'Aserea*, né à Rome 27 avril 1858; m. à Bruxelles 16 juin 1897 à *Marie-Angélique-Cécile Vandernoot d'Assche* des *comtes Vandernoot*, m^{re} d'Assche, née à Bruxelles... 1864. [Rome.]

3) *Luigi-Gonzoga-Maria-Ferdinando-Antonio-Stefano-Agostino*, né à Rome 20 juin 1859; m. à Rome 30 juill. 1891 à — *Angela*, *marchessa douair.* (Alfonso, † ... 1890) *Bevilacqua-Vincenzi di Tornano*, née dei *marchesi Pellegrini-Quarantotti*, née à Rome 30 août 1857. [Rome, villino del Drago, 7, via Vicenza.]

Fils : (1) *Clemente*, né à Rome 9 sept. 1897.

(2) *Mario-Filippo-Benedetto*, né à Rome 25 mars 1899.

4) *Giovanni-Battista-Maria-Ladislao-Urbano-Ferdinando-Filippo*, né à Rome 12 août 1860. [Rome.]

(**Duchesne de Gillevoisin**), v. **Conegliano**. — (**Duff**), v. **Fife**. — (**Durfort-Civrac**), v. **Lorge**. — (**Elchingen**), v. **de la Moskowa**. — (**Escalona**), v. **Osuna**.

Épinoy, v. **Ligne**. — (**Erba**), v. **Odescalchi**.

Essling *

(maison Massena).

Catholiques. — Paris, 8, rue Jean Goujon, et Nice. — André Massena, né à Nice 6 mai 1758, † 4 avril 1817, fut investi du titre de Duc de Rivoli (village de la prov. de Vérone, Italie; titre franç., primog.) 1807 et 24 avril 1810, confirmé 18 juill. 1818; Prince franc. d'Essling (district de Gross-Enzersdorf, Basse-Autriche; primog.) sur majorat 31 janv. 1810, confirmé par lettres patentes du 13 juill. 1818 et 7 nov. 1821; Pair de France 4 juin 1814. — Les membres de cette maison portent le nom de famille :
Massena d'Essling de Rivoli.

Victor Massena, 4^e prince d'Essling, duc de Ricoli, né à Paris 14 janv. 1836, fils du duc Victor, né 2 avril 1799, † 19 avril 1863, et d'Anne née Debelle, née 28 juill. 1802, m. 23 avril 1823, † 28 janv. 1887; ancien membre du Corps législatif et ancien officier de cav. : m. à Paris 18 oct. 1882 à Paul d'Essling douair. (Michel, † 23 fév. 1881) d'Elchingen, née à Paris 28 oct. 1847, † à Bellagio sur le lac de Côme 18 sept. 1903, fille adoptive de feu Cécile (veuve) Heine née Furtado.

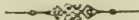
Enfants : 1) Anna-Victoire-Andrée, née à Paris 21 mars 1884.

2) Victoire-Laure-Anna-Gabrielle, née à Paris 5 août 1888.

3) André-Prosper-Victor-Eugène-Napoléon Massena, né à Paris 7 juill. 1891.

sœur.

Marie-Anna-Victoire, née à la Ferté-St-Aubin 9 juin 1826; m. à Paris 29 avril 1852 à Jules Lescuyer-d'Attainville, † 22 nov. 1882. [Paris, 8, rue Jean Goujon.]

**Estissac, v. La Rochefoucauld.****La Rochefoucauld.**

Catholiques. — France. — Maison féodale du comté d'Angoumois, qui fait remonter son origine aux sires de Lusignan et dont le premier ancêtre, authentiquement prouvé, est Foucauld 1^{er}, seigneur de la Roche (La Rochefoucauld, Charente), 1019; baron 1299; les branches ci-dessous descendent de François de la Roche (parrain du roi François 1^{er} 1494, honneur en mémoire duquel le chef de la maison porte toujours le prénom de François; † 1517). — Les membres de cette maison portent le nom de famille :
de La Rochefoucauld.

1^{re} branche.

Auteur : François de La Rochefoucauld, prince de Marillac, vers 1500; érection de la baronnie de La Rochefoucauld (v. ci-dessus) en comté en avril 1515, en duché-pairie 4 avril 1622 (enregistrée 4 sept. 1631); Duc de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise) 1679 (enregistrée 27 mars 1681); Duc d'Estissac (Aube) 24 oct. 1737, titre hér. en août 1758; Duc de Lian-

court (Oise) 1747 et 1765; les rameaux ci-dessous descendant de deux fils du duc François-Alexandre (dit d'ordinaire de Liancourt, né 11 janv. 1747, † 27 mars 1827). Voir l'édition de 1905.

11^e Branche : Ducs de Doudeauville *

Paris, 47, rue de Varenne, et Chât. de Bonnétable (Sarthe). — Souche : Louis de La Rochefoucauld, marquis de Surgères, vers 1500; Grand d'Espagne de 1^{er} cl. au titre de Duc de Doudeauville (Calvados; primog.) 1780 (transféré au titre de Duc d'Estrées 1892; Pair de France 4 juin 1814; Duc-pair hér. 31 août 1817 lettres-patentes du 15 juill. 1822); Duca di Bisaccia, titre napolitain, acquis par héritage de la maison Montmorency, transféré en... 1851; inscrit au nobiliaire des princes bavarois 24 nov. 1855 pour le 2^e Sosthènes (duc actuel, v. ci-dessous, sous la dénomination de Duca di Bisaccia. (Voir l'édition de 1905.)

La Trémoille

Catholiques. — Paris, 4, avenue Gabriel, et chât. de Serrant (Maine-et-Loire). — Maison féodale de Poitou, qui rattache son origine aux anciens comtes souverains de Poitiers; la filiation est établie depuis Guy, sire de La Trémoille (Trimouille, Vienne), chevalier croisé 1096; recueil par héritage (1469) de la vicomté de Thouars (Deux-Sèvres) et de la principauté de Talmond (Vendée) par suite du mariage de Louis I^{er} de la Trémoille avec Marguerite d'Amboise 22 août 1446; Duc de Thouars 1563; Pair de France et Duc de La Trémoille août 1595; Prince de Tarente (titre du fils aîné) et reconnaissance (par Louis XIV) de la dignité princière pour tous les membres de la famille (en vertu des droits de succession au trône de Naples acquis par le mariage, 1521, de François, prince de Talmond, avec Anne de Laval, héritière des rois de Naples, de la race aragonaise) ... 1691; Pair de France hér. 4 juin 1814; Duc-pair hér. 31 août 1817 lettres-patentes 9 nov. 1819. — Les cadets portent le titre de prince (princesse) de La Trémoille. (Voir l'édition de 1905.)

Luy nes

(maison d'Albert)

Catholiques. — France. — Maison originaire d'Italie dont on fait remonter l'origine à Marco Alberto, juge (giudice de Catenaia) à Arezzo vers 1150, et laquelle est connue en France depuis Thomas Alberti, vignier royal du Pont-Saint-Esprit (Gard) 13 janv. 1415; acquisition des terres de Luy nes (Bouches-du-Rhône), Cadenet et Brantes (Vaucluse) par mariage d'Honoré d'Albert avec Jeanne de Ségur 1535. Les membres de cette maison portent le nom de famille d'Albert de Luy nes. (v. édition 1905.)

U z è s

(maison de Crussol).

Catholiques. — Paris, 76, avenue des Champs-Élysées, et chât. de Bonnelles (Seine-et-Oise). — Géraud Bastet, dont le père, Jean Bastet, phar-

micien à Viviers, avait acheté la terre de Crussol (Ardèche, France) des héritiers de cette maison en 1303, fut annobli en 1304 par l'évêque de Valence; Vicomte d'Uzès (Gard) par suite du mariage de Jacques de Crussol avec Simone d'Uzès, héritière de la maison d'Uzès (maison d'ancienne noblesse féodale) 1483; érection de la seigneurie d'Uzès en duché 1565; Pair de France .. févr. 1572.

Louis-Emmanuel de Crussol, 1^{er} duc d'Uzès, né à Paris 15 sept 1871, fils du 12^e duc Emmanuel, né 18 janv. 1840, † 28 novembre 1878, s.-lt. de rés. du 18^e rég. de chasseurs: succ. à son frère, le 13^e duc Jacques, né 19 nov. 1868, † 20 juin 1893; m. à Paris 10 janv. 1894 à — Thérèse de Luynes, née 12 janv. 1876.

Enfants : 1) *Anne* de Crussol d'Uzès, née à Paris 2 janv. 1895.
2) *Géraud* de Crussol d'Uzès, né à Paris, 7 févr. 1897.

Sœurs.

1. *Simone-Louise-Laure* de Crussol d'Uzès, née à Paris 7 janv. 1870; m. à Paris 12 dec. 1889 à Honoré d'Albert, duc de Luynes.
2. *Mathilde-Renée* de Crussol d'Uzès, née à Paris 4 mars 1875; m. à Paris 7 nov. 1894 à François de Cossé, duc de Brissac.

Mère.

D^{me} douair. *Anne* d'Uzès, née de Rochechouart des ducs de Morte-mart, née 10 févr. 1847; m. à Paris 11 mai 1867. [*Boursault*, Marne.]

Sœur du père.

du mariage du gr.-père, le 11^e duc Emmanuel, né 20 janv. 1808, † 21 mars 1871, avec Françoise de Talhouet, née.... 1810, m.... 1837. † 16 févr. 1863.

Mathilde-Honorée-Emmanuelle de Crussol d'Uzès, née à Bonnelles 8 août 1850. [*Paris*, 1, rue Saint-Dominique.]

Westminster *

(maison Grosvenor).

Anglicans. — 33, Upper Grosvenor street, Grosvenor House, Londres W; Eaton Hall, Chester; Halkin Castle, Flint. — Maison originaire de Normandie, dont les ancêtres, suivant la tradition, auraient occupé auprès des ducs de Normandie la charge de gr^e-veneur (d'où le nom de Grosvenor); la souche présumée de la branche anglaise est Gilbert Le Grosvenor, vivant vers 1065; Baronet 23 févr. 1621; Baron Grosvenor² of Eaton 8 avril 1761; Viscount Belgrave et Earl Grosvenor 5 juill. 1784 — tous ces titres dans la pairie d'Angleterre; Marquess of Westminster (ancienne abbaye, etc., de Londres, W) en sept. 1831; Duke of Westminster 27 févr. 8174 — ces deux titres dans la pairie du Royaume-Uni. — Les membres de cette maison portent le nom de famille: Grosvenor.

Hugh Richard-Arthur Grosvenor, 2^e duke of Westminster, né à Eaton Hall 19 mars 1879, fils de Victor earl Grosvenor, né 28 avril 1853, † 22 janv. 1884; succ. à son gr^e-père, le 1^{er} duke Hugh, né 13 oct. 1825, † 22 déc. 1899; capit. dans la Cheshire Imp. Yeom.; m. à Londres 16 févr. 1911 à — Shelagh Cornwallis West des earls of Delawarr, née à [*Windsor*.]

D. Familles Nobles

Béziers la Fosse *

BLASON : Fascé d'or et d'hermine de 6 pièces

Descendance des *comtes de Béziers* institués sous Pépin-le-Bref. — « *Comitatus biterrensis* » sous Charlemagne 808. — De 903 à 933 *Renaud de Béziers*, évêque. — Lorsque l'empire Carolingien tomba en dissolution, les vicomtes de Carcassonne dominèrent les seigneurs de Béziers et en prirent le titre au XI^e Siècle. Bernard Athon succède en 1090 à son père, Bernard-Raymond-Trincavel, *vicomte de Béziers*, vivant vers 1090; m. à Cécile, vicomtesse de *Nismes*, dont : Roger; Raymond-Trincavel; Bernard Athon. L'aîné sans hoirs; Raymond-Trincavel, poignardé sur l'autel de la Madeleine en 1167; son fils en 1194 lui succède, lutte contre Simon de Montfort et le légat du pape Innocent III, Amand Amaury; sa race établie en Bretagne, Normandie et Aquitaine. Branche aînée au château de Griffouillet (Languedoc). — *Pierre-François Béziers*, né 1744, fournit les branches : *Béziers la Fosse*, *Béziers de Fiès*, *Béziers du Boulay*.

(Décrets de noblesse reçus par Ch. d'Hozier, carrés n^o 91, dossiers bleus n^o 94 cabinet des titres; pièces originales n^o 334. Riestap, vol. 1^{er}, fol^o 195, § 50. Armoiries reçues à l'armorial du Languedoc le 20 nov. 1696, enregistrées le 4 janv. 1709 à Paris, registre 334, folio 1.

Branche aînée

1. Aristide *Béziers la Fosse*, lieutenant-colonel d'infanterie; m... à ... de la Ricrière, 9, rue de la Carterie, à Nantes, dont : a : Pierre, s.-lieutenant au 13^e d'Infanterie à Aurillac.

Branches cadettes

2. Arthur *Béziers la Fosse*, offic. sup. d'Etat-Major; m... à... de *Lapeline*. [Saint-Nazaire].
3. Armand *Béziers la Fosse*, juge-doyen; m... à... *Jarnouën de Villartay*. [Châteaulin.]
4. Albert *Béziers la Fosse*. m... à... *le Poro*, dont : a : Hippolyte; b : Albert, s.-lieutenant au 3^e d'inf. à Béthune; c : Raphaël.
5. Alice *Béziers la Fosse*, à Rennes.
6. Auguste *Béziers la Fosse*, chef de B^o au 62^e rég. d'inf.; m... à *Texier*. [Lorient.]
7. Anaïs *Béziers la Fosse*, à Rennes.

De Castaigner de Chastaigner *

BLASON : Ecartelé au 1 et 4 d'or au lion passant de sinople, au 2 et 3 d'argent à trois faces de gueules des barons de Loubéjac. — Couronne du marquisat des Castaigner de Sainte-Foy. — Devise : *Orbe fracto spes illusa*. (Armorial du Quercy. Esquieu).

Gislebertus Castanei est nommé dans une charte de l'abbaye de Bourgueil, sur le prieuré de Châteaufort, près Paris, sous Philippe 1^{er} (1060).

Chasteign, cr (Vocca d), nommé dans une charte de 1115, concernant la fondation et la dotation de l'abbaye de Sainte-Marie de Ligueux en Périgord; dont : une branche aînée en quenouille éteinte (1335) par mariage avec les *de Vivonne et d'Archiac* ;

Une branche arrière cadette, en quenouille, éteinte (1662) par mariage avec *René d'Ysoné, marquis de Pleumartin* ;

Une branche arrière benjaminine dont postérité des Chasteigner, seigneurs de Bougon, de la Berliane, du Breuilh de Challans,

Pierre, troisième petit-fils de *Foucauld*, donne les seigneurs de Haut-Castel, de Louboiac, de Cassemartin, de Sainte-Foy, de Grenolette en Asturie (Gers). (Charte de Raymond VI, comte de Toulouse, donnée à Moissac, février 1241, nommant deux de ses membres.) *Bulletin Heraldique de France* : de la Roque. — Archives départementales du Lot.

René Chastaigner, seigneur de Cassemartin : m. 26 juillet 1626 à Suzanne de Fénelon, de la famille de l'illustre archevêque *le cygne de Cambrai*; de l'abbé de Fénelon, *le bon père des petits Sacoyards*, guillotiné 1793 malgré leurs démarches à la Convention, de plusieurs généraux et de l'ambassadeur, Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon, près la reine Elisabeth de 1668 à 1675. — Dont : *Erard*, m. : à Françoise du Mont, dont : *Louis*, m. : à Catherine de Sarjac, dont : Hyacinthe, né le 10 mai 1702, m. : 5 juillet 1741 à Jeanne-Marie de Roger, dont : Jean-Louis, né 18 juillet 1742, m. : à Brigitte d'Aurignac, dont : Pierre-Joseph, m. : à Catherine de Bordes, dont : Jean-Louis de Chastaigner, m. : à Berthe Fisse, dont :

Branche aînée.

1. *Marie-Jules de Castaigner*, directeur des Mines de Saint-Hilaire (Allier) et ancien maire : m. : à *Decitre*, dont :
 - a : *René-Henry*, aux Bruyères-Saint-Hilaire (Allier);
 - b : *Léon-Marie-Bertrand*;
 - c : Marie-Louise, m. : à *Emmanuel Ville*, à Beurivage, par Meillers (Allier);
 - d : Yvonne, m. : à *Marcel Dupuy*, aux Chaumes, par Gipy (Allier).
2. *Léon-Marie-Jean de Castaigner*, des zouaves Pontificaux, chevalier de Pie X : † le...., capitaine d'infanterie, m. : à *Aubert*, à Libourne (Gironde).
3. *Zénoïde-Albanie*, religieuse de l'Ordre de la Doctrine Chrétienne, sécularisée, à Gimont (Gers).
3. *Marie*, religieuse de l'Ordre des Filles de Marie à Agen (Lot-et-Garonne).
- 4-4. *Joséphine et Julia*, à Auch (Gers).

Du Poy

BLASON : Ecartelé au 1 et 4 d'argent au chien passant de gueules, au 2 d'azur à trois croissants d'argent, au 3 d'azur à deux besants d'or en bande. — Couronne comtale. — Ancienne famille des Landes; noble *Jean du Poy*, m. : 1593 à *Catherine de Sarcoile*, dont : *J.-B. du Poy*,

seigneur du Baile, en Taber, dont : Arnaudin, † officier au rég^t d'Albret (1655), et . . . m. () : à Catherine de Labat de Bose.

Pierre du Poy, né : 1666, juge en Marentin ; m. 1698 : à Marie de *Lageste de Bonnefont*, † 1726, dont : *Jean du Poy*, né 1699 : seigneur de *Taber*, de *Echal* et de *Leon*, terres nobles, pour lesquelles il prête serment de foy et hommage à Nérac le 16 mars 1740 au duc de Bouillon : parchemin signé Joseph de la Mazelière, écuyer, et Barthouil, greffier, (Archives du duché de Bouillon), m. 6 avril 1728 : à *Marie de Fèches*, maîtresse de Taber ; † 1744. Fils : *Pierre du Poy*, échevin de Dax, † 1781 sans hoirs. — *Arnaud*, son frère, capitaine aux housards, brevet signé Louis et Sartine ; m. : à Catherine de Suhubiette de Bourouilla ; † en prison 1793, dont : Louise, m. : au comte de Saint-Martin-Lacaze, et *Victor-Théodore du Poy*, né en prison 29 octobre 1793, † 1880 : décoré par le Roi Louis-Philippe ; m. 1826 : à *Thérèse de Poymairo*, des familles de Boutges, et de Caussegres, du « *heros d'Arcole* » ; dont : Henri du Poy, avocat à Dax, † 1893, dont :

Branche unique

Hector du Poy, né . . . : m. 1897 : a Edith le Saulnier de la Villehélio, des Saulnier de la Villehélio, famille bretonne établie en Béarn vers 1800. — Chât. de Meysonnave, p. Dax (Landes).

E. Noblesse Intellectuelle

FAMILLES AYANT ACQUIS UNE NOTORIÉTÉ SOCIALE PAR LA RÉUSSITE DE LEURS MEMBRES DANS LA CARRIÈRE DES ARMES, LES SCIENCES, LES LETTRES, LES ARTS, LA FINANCE, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

(Voyez notre édition de 1905) (1)

CINQUIÈME PARTIE

PHILATÉLIE ARMORIALE ET ORDINAIRE

Cette partie du *Gotha Français* de 1904 a été imprimée spécialement à part, suivant une pagination de 1 à 64. Elle est comprise dans l'ouvrage complet broché qui est envoyé à tout *protecteur* de l'Institut Héraldique ayant soldé une *cotisation annuelle de 10 francs* ou 200 francs une fois donnés, et qui en fera la demande.

49 clichés accompagnent une description complète de tous les *timbres fiscaux* de la France et de ses colonies, formant un élégant catalogue rédigé par le philatéliste compétent qu'est M. Gilbert.

(1) (Voir conditions d'Insertions à la dernière page.)

Cette partie n'est pas une innovation, car depuis l'Edit Royal du 20 novembre 1696 des armoiries furent accordées aux *familles notables* telles que Carnot, La Hire, Law, Le Houx, Le Grand, etc. (Communiqué de M. Eug. Agnus, féminent héraldiste)

Tous les Malouins qui avaient prêté à Louis XIV pour ses guerres, furent anoblis, ou bénéficièrent du même privilège pour eux et leurs descendants, d'où les pavillons et armoiries subsistant de nos jours dans l'arrondissement de la glorieuse cité des corsaires.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans le *Gotha Français* de 1904.



PREMIER FASCICULE

Plan, Abréviations.	3
Note de la Direction pour l'Almanach de 1904	5
L'Institut Héraldique de France.	7
Calendrier	9
PREMIÈRE PARTIE. — (<i>Historique</i>).	
Existence légale de la Noblesse sous la 3 ^e République	25
Jurisprudence.	27

DEUXIÈME FASCICULE

Les 24 heures décimales (couverture).	
Affaire Latorge Viterval.	33
Les Décorations et Titres de Noblesse.	37
La Noblesse de Particule.	39
Les Pairs de France	46
Les Petits Etats (Royaume d'Yvetot).	48
Noblesse et Démocratie	50
La Dorure du Blason (Premier Article).	53
La véritable Dorure du Blason (Deuxième Article).	56
Mariages d'Artistes.	58

TROISIÈME FASCICULE

Note de la Direction. [Rectification au 1 ^{er} fascicule] (couverture).	
Godefroy de Bouillon (Gravure).	61
Les Ducs de Bouillon, princes de la Tour d'Auvergne	63
Les la Tour Saint-Paulet se disant faussement (princes de la Tour d'Auvergne (Lauraguais). <i>Une campagne perdue dans la presse française</i> (16 dessins et clichés).	74
Encartage de la faillite de Rottechil et d'une poésie sur le cœur de Turenne (dessin spécial)	76

QUATRIÈME FASCICULE

Note de la Direction. — Les ducs de Brancas, comtes de Lauraguais (couverture).	
Réponse du faux prince de la Tour d'Auvergne (Lauraguais) dans <i>l'Echo de Paris</i> du 26 Octobre 1904.	93

La presse américaine et le mariage de la Tour Saint-Paulet Lauraguais-Rothschild.	98
Les marquis de la Tour Saint-Paulet.	107
Princes à marier. — Future Reine. — Titres de Sa Majesté Guillaume II.	111
DEUXIÈME PARTIE. — (<i>Sphragistique</i>).	113
TROISIÈME PARTIE. — (<i>Numismatique</i>).	113
QUATRIÈME PARTIE. — (<i>Généalogique</i>). <i>Etats. Familles Régnautes.</i>	115
Gravures des Souverains et de leurs armoiries.	115
B. <i>Familles Médiatisées.</i>	119
C. <i>Familles Ducales et Princières.</i>	119
D. <i>Familles Nobles.</i>	131
E. <i>Noblesse Intellectuelle.</i>	133
CINQUIÈME PARTIE. — (<i>Philatélie</i>).	133
Catalogue des timbres fiscaux (pages 1 à 64)	
TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES POUR 1904.	
Publicité et Annonces.	
Conditions de Participation et d'Insertion (couverture).	

N. B. — Le troisième fascicule de 1904 se vend séparément broché en *Livre rouge* dans toutes les librairies de France et de l'Étranger où il a été envoyé.

UN INDEX ALPHABÉTIQUE relevant tous les noms cités dans l'ouvrage de l'année accompagnera nos nouvelles éditions, qui paraîtront en fascicules que nous efforcerons, grâce aux concours apportés, de rendre *mensuels* et peut-être hebdomadaires. lesquels seront adressés gratuitement aux protecteurs de l'INSTITUT HÉRALDIQUE ayant versé leur cotisation annuelle de 10 francs.



JOURNAUX RECOMMANDÉS

LA REVUE HÉRALDIQUE, *Historique et Nobiliaire*, fondée en 1862, est un organe essentiellement scientifique et historique du plus haut intérêt. Publie aussi les naissances, mariages et décès. — Directeur: le vicomte de Mazières-Mauléon, 8, rue Daumier, Paris, 16^e.

LE PANACHE *Pecue Royaliste Illustrée*, bi-mensuelle, flétrit d'une manière satirique magistrale les actes répréhensibles du gouvernement républicain. — H. GIBERT, secrétaire-général-administrateur, 42, rue du Bac, Paris, 7^e.

L'UNION NOUVELLE Grand journal hebdomadaire, Organe de la Légimité Nationale. Dans tous les kiosques, le numéro : **Cinq centimes**. Demandez un numéro spécimen. — Direction : 16, rue Choron, Paris, 9^e.

LE MESSENGER CATHOLIQUE organe de défense, n'est affilié à aucun parti politique. Il fait appel à tous les vrais libéraux, à tous ceux qui considèrent la liberté de conscience comme le premier des droits.

Le Messenger Catholique fera connaître tout ce qui pourra porter atteinte aux droits des catholiques. Il sera la tribune où tous pourront venir exprimer leurs idées de défense. Il prendra l'initiative de toutes mesures propres à assurer le maintien de l'exercice du culte catholique et de l'instruction de la jeunesse dans les idées nécessaires de la morale chrétienne. LA RÉDACTION.

Directeur : M. G. de la Brodinière. Rédaction et administration : 22, Chaussée d'Antin, Paris — Abonnement : 6 fr. par an.

Un livre vraiment utile, c'est le **Répertoire des Collectionneurs et des Artistes, Lettrés et Savants de France et de l'Étranger**, véritable *Bottin de la Curiosité*. Ce qui rend ce livre tout particulièrement intéressant, c'est qu'il contient, côté des noms et adresses des amateurs, le genre d'objet qu'ils collectionnent : tableaux anciens et moderne, gravures, livres, autographes, armes, bibelots, timbres, médailles et curiosités de toute nature. — E. RENART, rue Jacob, 30, Paris, 16^e.

Cet ouvrage est le *cade mecum* de tout amateur intelligent, et le guide indispensable des marchands d'objets artistiques et de curiosités. — Prix : 10 francs.

LE SAINT-DICTAMEN Ouvrage de haute philosophie religieuse et profane, d'études métaphysiques sur les rapports des Sciences, des Lettres, des Arts avec la Nature et la Cosmogonie. (*Vérité à répandre et à faire aimer des hommes*), appréciation de S. G. Mgr Elie Mérie, professeur en Sorbonne, août 1898.

Ce livre, d'une conception toute particulière et inusitée, doit être dans toute bibliothèque complète. Il est paru et vendu chez l'auteur, au prix de 6 fr. — (Bel inoctavo de 650 pages) M. Paul AUVARD, château de Puy-Val, par Ségonzac (Corrèze).

A la suite de cette page seront inscrits tous les noms des libraires et de nos dépositaires :

Guérin et Adeline à St-Malo ; Guéguen et Lecoublet à St-Servan. Eitel, 8, r. Richelieu, Paris 1^{er} ; J. Gibert, 23, q. St-Michel, Paris.

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS



*Un échantillon de ce Merveilleux
Coza est envoyé gratis*

*Peut être donné dans du café, du
thé, du lait, de la liqueur, de l'ab-
sinthe, de la bière, de l'eau ou de la
nourriture sans que le buveur ait
besoin de le savoir.*

La poudre **COZA** vaut mieux que
tous les discours du monde sur la
tempérance, car elle produit l'effet
merveilleux de dégoûter l'ivrogne de
l'alcool. Elle opère si silencieusement
et si sûrement que la femme, la sœur
ou la fille de l'intéressé peuvent la lui
donner à son insu et sans qu'il ait
jamais besoin de savoir ce qui a causé
sa guérison.

La poudre **COZA** a reconcilié des milliers de familles,
sauve des milliers d'hommes de la honte et du deshonor-
neur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes
d'affaires capables ; elle a conduit plus d'un jeune
homme sur le droit chemin du bonheur et prolonge de
plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie
gratuitement, à tous ceux qui en font la demande, un
livre de remerciements et un échantillon. La poudre est
garantie absolument inoffensive.

ÉCHANTILLON GRATIS

Coupon n° 1656

Découpez ce Coupon et envoyez-le
à l'Institut à Londres

Lettres à affranchir avec 25 cts

COZA INSTITUTE

(Dépt. 1656

62, Chancery Lane

LONDRES (Angleterre)

LA CROISADE DU XX^e SIÈCLE

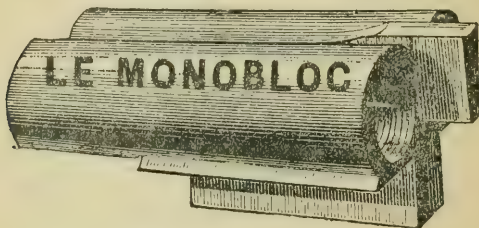
ŒUVRE PATRIOTIQUE ANTI-MAÇONNIQUE DE TOUS LES FRANÇAIS

En présence de toutes les divisions qui existent en France, un groupement unique s'impose pour la restauration d'une *Monarchie Nationale Légitime* et responsable de ses actes, devant sauver notre pays.

Ce groupement se fait sous le patronage de L'UNION NOUVELLE, grand journal hebdomadaire, 16, rue Choron, Paris, 9^e.

Le MEILLEUR des CANONS

POUR FUSILS DE CHASSE



Chez tous les Armuriers
Concours international d'Armes de Chasse, Paris 1901-1902, 12 Médailles d'OR
Exiger le mot : **MONOBLOC**

LA MITRAILLEUSE CARTOUCHE

Transforme instantanément le fusil en une arme portant à 300 m.
Recommandé pour la sauvagine.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. HENNEQUIN,
Agent Général, 45, rue Jacob, PARIS.

Demander partout le **FUSIL MODERNE** fusil et canon le **Monobloc** **PRIX : 60^{fr.}**

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSERTION

Ainsi qu'il est dit à la *Cinquième partie* (Philatélie), page 133, le prix du *Gotha* complet est fixé à **10 fr.** ; étant envoyé à tout protecteur de l'*Institut Héraldique de France* qui verse cette cotisation.

Toute insertion, suivant les nombreuses demandes adressées, sera de 15 fr. par page et chaque petit cliché de 5 fr.

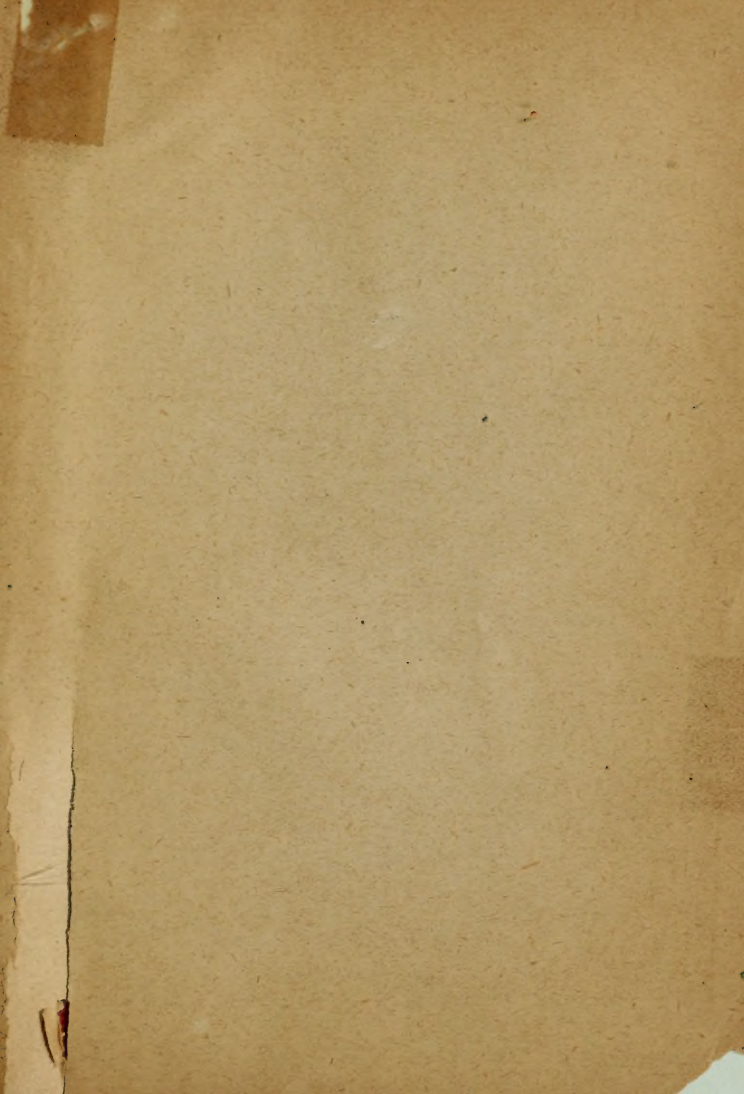
Les personnes désireuses de souscrire à une ou plusieurs participations du *Gotha Français*, à 5 o/o et dividendes, sont priées de s'adresser à l'administration et dans les banques, principalement au *Crédit Lyonnais*, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER FASCICULE

DU *GOTHA FRANÇAIS* POUR 1904.

St-Malo, 28 Novembre 1904.

Le Gérant : QUINQUENEL.





CS
587
A5
1904

Almanach de France; Le Gotha
français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
